DK536579

BA_RP2476

REPUBLIQUE DU CONGO

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

PROJET CIB FFEM « SUIVI DU PROGRAMME DYNAMIQUE FORESTIERE – AGROFORESTERIE – INVENTAIRES FAUNE » DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION FFEM SOUS LA CONVENTION DE FINANCEMENT N° CCG 1071.01 A »

RAPPORT D'ANALYSE

VOLET AGROFORESTERIE

SNR

Service National de Reboisement

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

CHARBONNIER Bruno

Pokola, novembre 2005

CIRAD

000081915

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux 4
Liste des graphiques 5
Signification des sigles 6
Introduction générale 7
Contexte général de l'étude 7
Méthodologie 9
Localisation et présentation de la zone d'étude 12
Première partie - Analyse de la situation existante et des besoins en relation avec les partenaires et bénéficiaires du projet : Aspects fonciers 13
1. Foncier institutionnel légal 13
1.1. Rappel du cadre légal en République du Congo (Décentralisation, Foncier) 13
1.2. Etat des lieux à Pokola, Kabo et dans les autres camps forestiers des UFA de la CIB 16
2. Foncier coutumier 18
2.1. Dynamique foncière ancienne (cas des premiers propriétaires fonciers coutumiers) 18
2.2. Dynamique foncière actuelle (historique depuis les années 80) 18
2.3. Diagnostic de Pokola 19
2.3.1. Origine des agriculteurs 19
2.3.2. Modalités d'obtention des terres 20
2.3.3. Superficie des terres à vocation agricole 23
2.3.4. Conflits fonciers 25
2.3.5. Transmission des terres 26
2.3.6. Evolution des surfaces cultivées 27
2.4 Diagnostic de Kabo 29
2.4.1. Origine des agriculteurs 29
2.4.2. Modalités d'obtention des terres 29
2.4.3. Superficie des terres à vocation agricole 31
2.4.4. Conflits fonciers 32
2.4.5. Transmission des terres 32
2.4.6. Evolution des surfaces cultivées 34
3. Quel lien entre le foncier légal et le foncier coutumier ? 35
3.1. Pratiques actuelles 35
3.2. Perspectives futures 36
Deuxième partie - Analyse de la situation existante et des besoins en relation avec les partenaires et bénéficiaires du projet : Diagnostic des systèmes agraires 37
1. Caractérisation générale des pratiques agricoles sur les sites UFA de la CIB 37
1.1. Caractéristiques générales 37
1.2. Zone de Pokola 39
1.3. Zone de Kabo 40
1.4. Campements forestiers 40
1.5. Villages des Terres Kabounga 41
2. Typologie agricole et écologique en fonction des zones et des groupes ethno-géographiques (étude échantillonnage) 42
2.1. Zone de Pokola 42
2.1.1. Typologie des espaces ruraux par groupe ethno-géographique 42
2.1.2. Superficies par types de parcelles et par groupe ethnique 43
2.1.3. Durée des jachères par groupe ethno-géographique 45
2.1.4. Cultures et associations de cultures agricoles 46
2.1.5. Problèmes majeurs rencontrés par les agriculteurs 48
2.1.6. Caractérisation de la main d'œuvre agricole 49
2.1.7. Conservation des arbres dans les parcelles agricoles 50
2.2. Zone de Kabo 51

2.2.1. Typologie des espaces ruraux par groupe ethno-géographique 51
2.2.2. Superficies par types de parcelles et par groupe ethnique 52
2.2.3. Cultures et associations de cultures agricoles 53
2.2.4. Problèmes majeurs rencontrés par les agriculteurs 53
2.2.5. Caractérisation de la main d'œuvre agricole 54
2.2.6. Conservation des arbres dans les parcelles agricoles 55
3. Production agricole sur le site de Pokola 56
3.1. Généralités 56
3.2. Estimation de la production agricole locale vendue à Pokola 57
Troisième partie – Analyse de la situation existante et des besoins en relation avec les partenaires et bénéficiaires du projet : Aspects socio-économiques et nutritionnels 61
1. Caractérisation générale des activités socio-économiques à Pokola et Kabo 61
2. Consommation de produits agricoles sur Pokola et Kabo 61
2.1. Consommation de produits agricoles à Kabo 63
2.2. Consommation de produits agricoles à Pokola 65
Quatrième partie – Analyse des possibilités d'intensification et de diversification des techniques agricoles et agroforestières 70
1. Typologie des appuis existants ou à venir 70
2. Quelles hypothèses avec quels impacts possibles 71
2.1. Typologie des agriculteurs 71
2.2. Choix des protocoles à mettre en place 73
Conclusion générale 75
BIBLIOGRAPHIE 77
Annexes 78
Annexe I : Evaluation de la production agricole au champ – mesures partielles sur Pokola 79
Annexe II : Fiche d'enquête sur le foncier 82
Annexe III : Calendrier cultural – Cultures vivrières 85
Annexe IV : Hiérarchie des objectifs 86
Annexe V : Chronogramme des activités 2005 - 2008 88

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des cultivateurs de Pokola (échantillon test) par groupes ethno-géographiques et par quartiers 11
Tableau 2 : Répartition des cultivateurs de Kabo (échantillon test) par groupes ethno-géographiques et par quartiers 11
Tableau 3 : Modalités d'obtention des terres à Pokola 20
Tableau 4 : Superficies totales par dates d'arrivée des migrants et par groupes ethno-géographiques 23
Tableau 5 : Superficies moyennes par dates d'arrivée des migrants et par groupes ethno-géographiques 24
Tableau 6 : Conflits fonciers / code ethno-géographique 25
Tableau 7 : Typologie des héritiers / code ethno-géographique 27
Tableau 8 : Modalités d'obtention des terres à Kabo 29
Tableau 9 : Superficies totales / dates arrivée migrants par code ethno-géographique 31
Tableau 10 : Superficies moyennes / dates arrivée migrants par code ethno-géographique 31
Tableau 11 : Conflits fonciers / code ethno-géographique 32
Tableau 12 : Typologie des héritiers des terres / code ethno-géographique 33
Tableau 13 : Typologie des espaces ruraux à vocation culturale 42
Tableau 14 : Superficies totales par types de parcelles à vocation agricole 44
Tableau 15 : Superficies moyennes par types de parcelles à vocation agricole 44
Tableau 16 : Conservation des arbres / groupe ethno-géographique 50
Tableau 17 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par superficie 51
Tableau 18 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par nombre 52
Tableau 19 : Superficie moyenne des champs cultivés à Kabo 52
Tableau 20 : Conservation des arbres / code ethno-géographique 55
Tableau 21 : Produits des Terres Kabounga transportés à Pokola (juin – octobre 2005) : 57
Tableau 22 : Répartition des agriculteurs / autoconsommation et vente des produits 58
Tableau 23 : Moyenne des ventes des produits agricoles locaux par spéculation et par groupe ethno-géographique (en FCFA/an) 59
Tableau 24 : Part en % des spéculations vendues par groupe ethno-géographique 59
Tableau 25 : Poids en kg du manioc (pur et transformé) et des régimes de bananes 60
Tableau 26 : Fréquence du type de produit acheté selon son ordre d'importance et fréquence totale des 5 premiers produits achetés à Kabo 63
Tableau 27 : Pourcentage de la somme des achats 64
Tableau 28 : Fréquence du type de produit acheté selon son ordre d'importance et fréquence totale des 5 premiers produits achetés à Pokola 65
Tableau 29 : Pourcentage de la somme des achats 66
Tableau 30 : Conclusion sur les 3 premières parties – Aspects positifs et négatifs 68

Liste des graphiques

Graphique 1 : Migrations sur Pokola entre 1940 et 2005 par groupes ethno-géographiques 19
Graphique 2 : Mode d'obtention des terres en fonction de la date d'arrivée sur Pokola 21
Graphique 3 : Typologie des propriétaires / transmission de terres agricoles 22
Graphique 4 : Superficies totales par dates arrivée migrants et par groupe ethnique 23
Graphique 5 : Superficies moyennes par dates arrivées migrants et par groupe ethnique 23
Graphique 6 : Conflits fonciers par code ethno-géographique 25
Graphique 7 : Evolution des terres / parents CIB 26
Graphique 8 : Typologie des héritiers / code ethno-géographique 27
Graphique 9 ; Evolution des superficies cultivées / CE depuis leur installation à Pokola 27
Graphique 10 : Migrations sur Kabo / code ethno-géographique 29
Graphique 11 : Modalités d'obtention des terres à Kabo / date d'arrivée 30
Graphique 12 : Typologie des propriétaires / transmission des terres agricoles 30
Graphique 13 : Superficies totales / dates arrivée migrants par code ethnique 31
Graphique 14 : Superficies moyennes / dates arrivée migrants par code ethnique 31
Graphique 15 : Conflits fonciers / code ethno-géographique 32
Graphique 16 : Evolution des terres / parents CIB 32
Graphique 17 : Typologie des héritiers des terres / code ethno-géographique 33
Graphique 18 : Evolution des surfaces cultivées / code ethno-géographique depuis l'installation à Kabo 34
Graphique 19 : Typologie des espaces ruraux à vocation culturale par groupe ethno-géographique 42
Graphique 20 : Superficies totales par types de parcelles à vocation agricoles et par code ethno-géographique 43
Graphique 21 : Durée des jachères par groupe ethno-géographique 45
Graphique 22 : Cultures pratiquées par les différents groupes ethno-géographiques 46
Graphique 23 : Associations de culture à Pokola 47
Graphique 24 : Problèmes agricoles les plus rencontrés par ethnie 48
Graphique 25 : Main d'œuvre / code ethno-géographique 49
Graphique 26 : Raisons de la conservation des arbres sur les parcelles agricoles 50
Graphique 27 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par superficie 51
Graphique 28 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par nombre 52
Graphique 29 : Cultures pratiquées à Kabo 53
Graphique 30 : Problèmes les plus fréquents rencontrés à Kabo 53
Graphique 31 : Type de main d'œuvre / code ethno-géographique 54
Graphique 32 : Raisons de la conservation des arbres à Kabo 55
Graphique 33 : Répartition des agriculteurs / autoconsommation et vente des produits 58
Graphique 34 : % de vente/agriculteur rapporté à son groupe ethno-géographique : manioc tubercule 60
Graphique 35 : % de vente/agriculteur rapporté à son groupe ethno-géographique : mounguélé 60
Graphique 36 : % de vente/agriculteur rapporté à son groupe ethno-géographique : foufou 60

SIGNIFICATION DES SIGLES

Général

CIB :	Congolaise Industrielle des Bois
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
UFA :	Unité Forestière d'Aménagement
UFE :	Unité Forestière d'Exploitation
MEFE :	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
WCS :	Wildlife Conservation Society
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
SNR :	Service National de Reboisement
UPARA :	Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie
UR2PI :	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles
AFD :	Agence Française de développement ;
TEREA :	Terre Environnement Aménagement
GPS :	Global Positioning System
RDC :	République Démocratique du Congo

Groupes ethno-géographiques

Groupe 1 :	Autochtones originaires des départements de la Sangha et de la Likouala (Nord Congo)
Groupe 2 :	Semi-nomades ou pygmées du Nord Congo
Groupe 3 :	Migrants nationaux originaires des régions du Pool et du Plateau
Groupe 4 :	Migrants nationaux originaires de la Cuvette Ouest
Groupe 5 :	Migrants nationaux originaires de la Cuvette Centrale
Groupe 6 :	Migrants africains – principalement originaires du Rwanda et de la RDC

Parcelles à vocation agricole :

CC :	Champ de Culture(s)
JA :	Jachère
F :	Forêt
CM :	Champ Mixte

INTRODUCTION GENERALE

Contexte général de l'étude

La Congolaise Industrielle des Bois (**CIB**), a obtenu un financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (**FFEM**) pour l'appui à la réalisation des plans d'aménagement des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et d'Exploitation (UFE) qui lui sont attribués.

Ce programme comprend trois volets :
- les inventaires de la faune, réalisés en collaboration avec le MEFE et le WCS, qui ont été mis en place avant le démarrage du projet (sur préfinancement CIB / WCS) et réalisés entre 2003 et 2005 ;
- un volet « **Dynamique Forestière** » dont la gestion a été confiée à l'ONG Nature plus ;
- un volet « **Agroforesterie** » dont la gestion a été confiée au CIRAD-forêt.

Les volets dynamique forestière et agroforesterie ont été initiés en avril 2005, après la tenue d'un séminaire de lancement entre toutes les parties concernées par ces deux composantes. Les détails relatifs à ce séminaire peuvent être trouvés dans le document « Projet CIB FFEM – Suivi du programme Dynamique Forestière – Agroforesterie – Inventaire Faune dans le cadre de la subvention FFEM sous la convention de financement N° CCG 1071.1A / Réunion de lancement du projet » en date de Mai 2005.

La composante Agroforesterie – d'une durée de 3 ans – a été confiée au **CIRAD–Forêt**, avec l'appui sur le terrain des structures suivantes :

- Le Service National de Reboisement (**SNR**) à travers **l'UPARA – Pokola** pour la gestion d'une pépinière en vue de produire du matériel végétal de qualité ;
- L'**UR2PI**, pour un appui à la composante, notamment au niveau de la restauration forestière ;
- La **CIB** pour le suivi et la mise à disposition d'un technicien agroforestier et l'apport de moyens et infrastructures nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet est rythmé annuellement (entre février et mars) par la tenue de comités de pilotage qui ont pour mission d'évaluer et de valider les options et résultats des deux composantes précitées.

A la fin du projet, un dernier comité de pilotage – programmé en mars 2008 – doit faire l'évaluation des résultats de l'ensemble du projet et définir les actions qui en découleront.

Les structures intervenant au sein de ce comité de pilotage sont les suivantes :
- Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- SNR ;
- CIB ;
- CIRAD-Forêt ;
- Nature + ;
- UR2PI ;
- AFD ;
- TEREA.

Problématique

La composante Agroforesterie a pour but principal de participer à la finalité du projet FFEM dans son ensemble – « **Gestion durable** de l'ensemble des écosystèmes (forestiers et agricoles) au sein de la zone d'exploitation de la CIB ».

Pour se faire, l'objectif spécifique consiste à permettre une production agricole **durable** en quantité et en qualité sur les zones déjà défrichées, en lien avec une politique de **restauration** efficiente de la **fertilité** et visant à :

1. **Stabiliser** les zones de production
2. **Induire une augmentation** du pouvoir d'achat des populations
3. **Promouvoir la consommation** des produits agricoles locaux
4. **Favoriser l'application** d'itinéraires agroforestiers adaptés par les populations

Dans ce cadre, les résultats suivants sont attendus :

1. **Les contraintes** écologiques, techniques, sociales, économiques et foncières et les **potentialités** agroforestières sont identifiées selon leur situation géographique.
2. Des **scénarios** de développement agroforestier à court, moyen et long terme sont validés par l'ensemble des familles d'acteurs
3. Des **dispositifs** agroforestiers testant des **itinéraires techniques** novateurs et spécifiques sont mis en place
4. **Des systèmes** agroforestiers améliorés sont mis en place avec des groupes ou personnes ressources volontaires
5. **La pépinière** de l'UPARA/SNR dispose de personnel, de techniques et de méthodes permettant une production de plants forestiers et agroforestiers adaptés aux besoins des différents opérateurs
6. **Les ressources génétiques** des espèces végétales agricoles, forestières et agroforestières les plus adaptées sont mobilisées et gérées pour fournir du matériel végétal de multiplication de qualité
7. **Des parcelles tests de restauration écologique** sont mises en place sur les zones dégradées à vocation forestière avec un objectif à long terme de production et d'amélioration de la biodiversité
8. **Des agents et ingénieurs locaux** sont formés sur les **techniques** agroforestières
9. **Les pratiques agroforestières** les plus prometteuses sont diffusées

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du résultat **n°1**, qui vise à établir un diagnostic multi-critères devant permettre de définir des scénarios de développement sur les zones communautaires des UFA CIB.

Avant de définir la **méthodologie**, il est utile de définir l'agroforesterie :

Le principe de base de l'agroforesterie consiste à associer des ligneux et des plantes herbacées afin de réaliser une communauté végétale plurispécifique et/ou pluristratifiée, avec comme trait majeur la mise en œuvre de processus d'interactions écologiques et économiques entre les différentes espèces dans l'espace et dans le temps.

La structuration spatiale des associations végétales peut être à la fois horizontale (mélange pied à pied, cultures intercalaires, cultures en bandes) et verticale (associations homogènes ou hétérogènes). Elle s'effectue également à des périodes qui peuvent être simultanées ou différenciées.

Les associations homogènes incluent les mélanges d'herbacées (céréales, fourrages, mélanges vivriers) et d'arbres (futaies mélangées, vergers plurispécifiques).

Les associations hétérogènes incluent les mélanges arbres herbacées et les lianes sur arbres (poivre – manguier ; christophine – orangers).

Méthodologie

Lors du comité de pilotage tenu en avril 2005, le cadre logique de la composante agroforesterie a été défini avec un chronogramme d'activités précis.

L'activité n°1, qui consiste à établir un **diagnostic multicritères** de la zone d'étude en terme de contraintes et de potentialités agricoles et agroforestières, a été planifiée pour s'effectuer entre mai et novembre 2005.

Ce rapport constitue une première analyse qui doit servir à définir et mettre en œuvre un certain nombre d'expérimentations en lien avec les populations locales de la zone d'étude. Il n'est ni définitif ni exhaustif, l'ensemble des enquêtes et analyses devant se poursuivre tout le long de l'étude.

Les critères étudiés dans ce diagnostic sont les suivants :

- institutionnels ;
- fonciers ;
- socio-économiques ;
- nutritionnels ;
- écologiques ;
- agricoles.

Cinq méthodes distinctes mais complémentaires ont été utilisées pour cette analyse :

- étude de la **bibliographie** existante ;
- les **entretiens** ouverts ou sur la base de questionnaires préparées avec plusieurs personnes ressources (services administratifs déconcentrés, CIB / aménagement, syndicats travailleurs, WCS, comités de village de Pokola et Kabo, représentants de communautés ethno-géographiques, paysans, ...) ;
- les **enquêtes** auprès d'échantillons de personnes sur la base de questionnaires fermés (agriculteurs, vendeurs de produits agricoles, consommateurs) ;
- les **relevés GPS** et **observations** sur le terrain de champs agricoles ainsi que l'insertion de ces champs test sur une base de données MAP INFO[1] ;
- une **écoute** et une **concertation** permanente avec l'ensemble des familles d'acteurs concernées par l'agriculture.

Nous avons surtout privilégié **Pokola**, et dans une moindre mesure **Kabo**, ces deux espaces totalisant environ 17 000 habitants (14 000 Pokola et 2 500 Kabo), et présentant les plus gros besoins en matière de développement agricole et d'alimentation humaine.

Pour avoir un échantillon représentatif de la population agraire, le choix des **150** personnes enquêtées sur Pokola et **36**[2] sur Kabo ont été effectuées selon les critères suivants :

- Partir de personnes ayant déclaré que l'agriculture constituait leur activité principale au niveau des recensements annuels effectués à Pokola et Kabo chaque année par le PROGEPP[3] ;

---

[1] Ainsi que toutes les pistes agricoles.

[2] Il a été beaucoup plus difficile de réaliser des enquêtes et de cartographier les champs des paysans de Kabo, suite au conflit latent qui les oppose à l'ONG de conservation WCS (voir la partie agricole de l'étude).

[3] Ce qui ne représente qu'une petite partie des agriculteurs, la plupart d'entre eux ne considérant l'agriculture que comme une occupation secondaire – et donc n'apparaissant pas sur le recensement, ce dernier n'indiquant que les activités principales des personnes interrogées.

- Suivre une clé de répartition par origines géographiques et groupes ethno-géographiques définis de la façon suivante[4] avec le meilleur équilibre possible entre groupes :

    - Groupe 1 : Autochtones originaires des départements de la Sangha et de la Likouala – Pokola et Kabo ;
    - Groupe 2 : Ethnies semi-nomades (pygmées) – Pokola ;
    - Groupe 3 : Migrants originaires des régions du Pool et du Plateau – Pokola et Kabo ;
    - Groupe 4 : Migrants originaires de la Cuvette Ouest – Pokola et Kabo ;
    - Groupe 5 : Migrants originaires de la Cuvette Centrale – Pokola et Kabo ;
    - Groupe 6 : Migrants non congolais (principalement rwandais et RDC) – Pokola[5].
- Suivre une clé de répartition par quartiers avec le meilleur équilibre possible entre groupes[6] :
    - Pokola : Camp (CA), Mévellec (ME), Matongué (MA), Pete (PE) ;
    - Kabo : Camp des travailleurs (CT), Kabo Chantier (KC), quartier populaire (QP)

Au niveau de cette étude, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle l'accès à la terre et les pratiques agricoles variaient selon les habitudes ancestrales ou culturelles (groupes ethno-géographiques), les moyens économiques et l'ancienneté à Pokola (quartier).

Une **cartographie** coutumière précise des terres à vocation agricole de chaque personne enquêtée a été effectuée à l'intérieur du périmètre agricole coutumier de Pokola et de Kabo (nous n'avons pas cartographié les terres situées à Ouesso ou au-delà).

Une **typologie** a été définie pour ces terres agricoles, en fonction de l'utilisation du sol et des formations végétales :

- les champs de culture (**CC**), définissant une parcelle intégralement cultivée au moment de la cartographie ;
- les jachères (**JA**), définissant une parcelle laissée au repos après mise en culture ;
- les forêts (**F**), définissant une forêt secondaire ne présentant aucun signe d'occupation agricole ;
- les champs mixtes (**CM**), définissant une parcelle appartenant à une même personne et comprenant des éléments de CC, JA et F.

Un GPS a été utilisé pour la cartographie de l'ensemble des terres cartographiées, les points étant ensuite insérés et traités dans une base de données MapInfo® au niveau de la cellule aménagement de la CIB.

Plusieurs informations telles que les types de terres à vocation agricole, les types de cultures, l'année des jachères, les limites foncières, les champs limitrophes, etc ont été reportées sur des fiches spécifiques à chaque champ et pour partie insérées dans la base de données MapInfo®.

Les analyses thématiques sur l'ensemble des cartes qui vont suivre découlent de l'utilisation de cette base de données.

---

[4] Chaque groupe et / ou zone géographique concentrant des pratiques agricoles différentes

[5] N'ont pas été répertoriés les membres des groupes 2 et 6 sur Kabo, car ne pratiquant pas (à de rares exceptions près) l'agriculture.

[6] Au niveau de cette étude, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle l'accès à la terre et les pratiques agricoles variaient selon les habitudes ancestrales ou culturelles (groupes ethno-géographiques), les moyens économiques et l'ancienneté à Pokola (quartier).

Tableau 1 : Répartition des cultivateurs de Pokola (échantillon test) par groupes ethno-géographiques et par quartiers

Quartier / CE	1	2	3	4	5	6	TOTAL
Camp	5	6	4	7	8	3	33
Matongue	9		5	1	10	3	28
Mevellec	5	2	9	8	4	11	39
Pete	7	17	4	11	3	8	50
TOTAL	26	25	22	27	25	25	**150**

CE : Code Ethno-géographique

Les cartes **n°1** et **2** montrent respectivement la répartition des parcelles à vocation agricole en fonction du type de parcelle sur Pokola (CC, JA, F, CM) et Kabo (CC, CM).

Les cartes **n°3** et **4** montrent la répartition des champs des 150 personnes enquêtées sur Pokola, en fonction du quartier et du groupe ethno-géographique. Notons la proximité de la plupart des champs par rapport aux axes routiers principaux (piste CIB) et secondaires (pistes agricoles).

Tableau 2 : Répartition des cultivateurs de Kabo (échantillon test) par groupes ethno-géographiques et par quartiers

Quartier / CE	1	3	4	5	TOTAL
Camp travailleurs	5	3	6	2	16
Kabo Chantier	6	1		2	9
Quartier Populaire	2	3	2	4	11
TOTAL	13	7	8	8	**36**

CE : Code Ethno-géographique

Localisation et présentation de la zone d'étude

De nombreuses études ont déjà présenté avec force détails la zone d'exploitation de la CIB. Nous nous bornerons ici à dresser une fiche d'identité qui résume l'ensemble des caractéristiques propres au pays et à la structure.

La zone d'étude apparaît sur la **carte générale** « **Présentation des UFA CIB** »présentée ci-après.

PAYS :
Nom : République du Congo
Superficie : 342 000 km^2
Population : environ 3 Millions d'habitants

REGION d'ETUDE :
Partie du Congo : Nord Congo
Départements : Sangha et Likouala
Végétation : Forêt tropicale humide
Types de forêts : forêts mixtes de terre ferme, forêts de Limbali, forêts marécageuses, forêts secondaires
Faune sauvage : Eléphants, gorilles, chimpanzés
Climat de type équatorial avec deux saisons sèches et deux saisons des pluies. Pluviométrie variant entre 1 600 et 1 800 mm/an. Températures moyennes de l'ordre de 25°C avec une humidité de l'air de 85%
Topographie : Relief plat et peu varié
Géologie : Terrains sédimentaires sablo-argileux tertiaires et quaternaires
Pédologie : Sols de type ferralitique de couleur jaune à rouge, avec une litière noire (humus) plus ou moins présente. Texture soit argilo-limoneuse, soit argilo-sableuse ; sols hydromorphes en périphérie des cours d'eau.
Population : Natifs du Nord Congo (bantous et pygmées), migrants des régions centre et sud Congo, migrants sous régionaux (Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest)

CIB :

Nom : Congolaise Industrielle des Bois
Type : Société d'exploitation forestière et de transformation du bois
Date installation au Congo : 1968
Conglomérat : Rattachée au groupe TT Timber Group (siège à Bâle)
Superficie exploitée : 4 UFA et 1 UFE pour un total de 1,3 Millions d'hectares
Essences les plus exploitées : Sapelli, Sipo, Ayous, Bossé, Iroko

REGROUPEMENTS DE POPULATION CONCERNES (année = 2004) :

Village (prévu pour devenir une **Commune**) : Pokola avec 14 000 habitants ;
Village : Kabo avec 2 700 habitants
Chantiers forestiers : 2 000 travailleurs + familles
Autres villages dispersés dans la **forêt** : 10 000 habitants (dont 50% pygmées)
Tranches d'âge : 45% 0-15 ans et 30% 15-30 ans

PREMIERE PARTIE - ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE ET DES BESOINS EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES DU PROJET : ASPECTS FONCIERS

1. Foncier institutionnel légal

1.1. Rappel du cadre légal en République du Congo (Décentralisation, Foncier)

Les circonscriptions administratives territoriales de la République du Congo sont[7] :

- le département ;
- le district ;
- la commune ;
- la communauté urbaine ;
- l'arrondissement ;
- la communauté rurale ;
- le quartier ;
- le village.

Le **département** est placé sous l'autorité de la **Préfecture**, organisme déconcentré de l'Etat. Elle a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et de l'ordre. Elle exerce son autorité de tutelle auprès des chefs des circonscriptions administratives. Le Préfet est responsable de la gestion du patrimoine immobilier, du mobilier et des matériels de l'Etat dans le département, à l'exception de ceux affectés à la défense nationale, aux collectivités locales et aux cours et tribunaux. Il est également chargé de faire exécuter dans le département la politique du Gouvernement en matière de planification, d'aménagement du territoire, des finances, de développement économique et social. Il exerce le contrôle des actes des autorités locales décentralisées et de leurs établissements publics ayant leur siège dans le département.

Le **district** est placé sous l'autorité du **sous-préfet**, lui même placé sous l'autorité directe du Préfet qu'il représente dans sa circonscription par délégation. Il anime et coordonne l'action des services de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques nationales et locales, notamment en matière d'aménagement du territoire et de développement. Il participe au contrôle administratif intéressant les collectivités locales. Il a autorité directe sur les administrateurs-maires des collectivités urbaines et des administrateurs-délégués des communautés rurales, auprès desquels il assure un contrôle administratif. Il est chargé de veiller au maintien de l'ordre public, exerce le pouvoir de police administrative, et est chargé de l'application de la réglementation sur la protection de l'environnement.

La **commune** est administrée par un maire – officier d'état civil élu – assisté d'un secrétaire général (voir plus loin pour les attributions).

L'arrondissement est placé sous l'autorité d'un administrateur-maire nommé par décret du Président de la République.

La **communauté urbaine** est placée sous l'autorité d'un administrateur maire nommé par arrêté du ministre de l'administration du territoire.

La **communauté rurale** est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué, nommé par arrêté du ministre de l'administration du territoire et placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district concerné.

---

[7] Décret n°2003 – 20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales.

Le **quartier** est placé sous l'autorité d'un chef de quartier nommé par du préfet du département sur proposition du maire.

Le **village** est placé sous l'autorité d'un chef de village nommé par arrêté du préfet sur proposition du sous-préfet. Il assiste l'administrateur délégué dans l'exécution de ses fonctions.

Le Congo prévoit également les statuts suivants au niveau des agglomérations urbaines ou rurales :

- les **communes spéciales** : Pointe Noire et Brazzaville, avec un espace géographique qui se confond avec celui de la Préfecture ;
- les **communautés urbaines de plein exercice** (Ouesso), avec un conseil municipal, un secrétaire général et un maire *élu* ;
- les **communautés urbaines de moyen exercice** (Pokola, Ngombé), avec un administrateur maire *nommé* par le Gouvernement congolais ;
- les communautés rurales.

La loi précise que la décentralisation se caractérise par la libre administration des collectivités distinctes de l'Etat, dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et gérées par des Conseils élus. La décentralisation donne compétence aux collectivités locales de gérer leurs propres affaires et vise le développement local par la maîtrise des ressources humaines, financières et techniques[8].

Les **compétences** suivantes sont transférées aux collectivités locales [9]:

- planification, développement et aménagement du territoire ;
- urbanisme et habitat ;
- enseignement public ;
- santé, action sociale et protection civile ;
- environnement, tourisme et loisirs ;
- sports et action culturelle ;
- eaux, forêts et chasse ;
- agriculture, élevage et pêche ;
- administration et finances ;
- commerce et artisanat ;
- travaux publics et transports ;
- mines, énergie et hydraulique ;
- emploi.

Ces compétences s'exercent en lien avec les Départements qui ont entre autres pour compétences de délivrer des autorisations d'occupation des sols, des autorisations de construire, des permis d'occuper, etc. Ils interviennent également pour la protection des écosystèmes, le reboisement de proximité, et l'appui aux activités agropastorales et halieutiques, ainsi que la vulgarisation agricole.[10]

Plus spécifiquement, les communes ont compétence pour délivrer des autorisations d'occupation des sols, autorisations de construire, et les permis d'occuper lorsque les documents d'urbanisme ont été approuvés par les services compétents. Ils interviennent sur les mêmes thématiques environnementales que les départements et ont pour rôle d'assurer au niveau agricole la protection des zones réservées au maraîchage et à l'élevage, la promotion des activités maraîchères et d'élevage, et la création et gestion des abattoirs.[11]

---

[8] Loi n°9 – 2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation – articles 2 et 4.
[9] Loi n°10 – 2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales – article 16.
[10] Loi n°10 – 2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales – articles 18, 21 et 24.
[11] Loi n°10 – 2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales – articles 30, 33 et 36.

Dans les **deux premiers cas** (communes spéciales et communautés urbaines de plein exercice), « les conseils municipaux en tant qu'assemblées locales comprennent une autorité délibérante, une autorité exécutive et des commissions. Le Conseil municipal règle par délibérations les affaires municipales, conformément à la loi. Le maire élu est chargé entre autres d'exécuter les décisions du Conseil municipal, de conserver et administrer le territoire de la commune, de gérer les revenus, surveiller les établissements municipaux et veiller à la comptabilité municipale, d'élaborer et exécuter le budget, diriger et faire exécuter les travaux municipaux, exercer les pouvoirs de police municipale, etc. Le maire coordonne toutes les activités de la commune, il est l'ordonnateur principal du budget voté par le Conseil municipal ».[12]

Les conseils municipaux et les maires doivent rendre compte de leurs actions et bilans à la fois devant le Conseil Départemental (plans et programmes d'investissement, schémas d'aménagement, modification limites districts, communautés urbaines et rurales) et la Préfecture / Sous-Préfecture (délibérations assemblées locales, décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante par le bureau du Conseil, décisions réglementaires individuelles prises par le maire dans le cadre de son pouvoir de police, conventions relatives aux marchés, aux emprunts et conventions de concession ou d'affermage des services locaux à caractère industriel et commercial, décisions relatives au budget local, etc.).[13]

Les **deux derniers cas** (communautés urbaines de moyen exercice et communautés rurales) ne disposent d'aucun texte de loi fixant de manière précise les droits et devoirs des administrations décentralisées concernées et leurs rapports avec la tutelle en dehors des textes génériques cités dans ce chapitre. Contrairement aux deux premiers cas, les administrateurs maires sont nommés et non élus, et sont placés sous l'autorité directe de la sous préfecture.

Les villages dépendent d'un chef et d'un comité de village, qui dépendent d'un administrateur délégué, lui même placé sous l'autorité du sous-préfet. Les comités de village ont pour rôle de diffuser et appliquer les actes et instructions de l'administrateur délégué de la communauté rurale, d'effectuer le recensement de la population, de veiller au bon ordre, à la tranquillité et à la salubrité publique, de faciliter les opérations de cantonage pour l'entretien des routes, de procéder au règlement à l'amiable des différends mineurs.

Les textes de loi sur le foncier précisent que la terre est la propriété de l'Etat, sauf dans le cas ou une personne morale ou physique émet le désir d'acquérir un terrain. Il existe à ce niveau deux possibilités :

- un permis d'occuper le sol, d'une durée maximale de 5 ans, au cours desquelles l'usager doit faire la preuve qu'il a bien mis en valeur le terrain selon ses prévision. Au-delà de 5 ans, l'Etat est en droit de réclamer le dit terrain s'il considère que la mise en valeur est insuffisante ou si un titre foncier définitif n'est pas acquis.
- un titre foncier, d'une durée indéterminée qui permet au propriétaire de jouir d'un terrain, à condition qu'il respecte les clauses spécifiées dans le titre foncier et qu'il s'acquitte des éventuelles taxes supplémentaires liées à l'utilisation du terrain.

Dans les deux cas précédents, le service du cadastre est mandaté pour effectuer le bornage du terrain, assisté par un représentant de la Préfecture ou sous-préfecture. Dans le cas d'un permis d'occuper le sol, la taxe est payée à la Préfecture / sous-préfecture (de 20 à 50 000 FCFA, pour une surface pouvant

[12] Loi n°7 – 2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales – articles 4, 58, 66, 67.
[13] Loi n°7 – 2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales – article 45 et loi

aller de moins d'un hectare à une dizaine). Dans le cas d'un titre foncier, la taxe est versée au Service des Hypothèques et du Foncier concerné (entre 100 et 150 FCFA par m^2).

Dans les deux cas, le déplacement et le travail du cadastre sont également rémunérés.

Un permis d'occuper le sol protège uniquement contre un autre permis d'occuper postérieur ou à des incursions coutumières sur le site concerné. Il ne protège pas contre une personne qui déciderait d'acheter un titre foncier sur le sol concerné[14].

Un titre foncier protège normalement contre toute intrusion, y compris celle de l'Etat.

La loi sur l'attribution des titres fonciers est récente (2004) et doit donner lieu à une large sensibilisation auprès de la population avant 2006, avant de donner lieu à des arrêtés plus précis fixant les modalités définitives d'attribution des terres[15].

1.2. Etat des lieux à Pokola, Kabo et dans les autres camps forestiers des UFA de la CIB

La CIB doit dans le cadre de ses plans d'aménagement définir des zones de développement communautaires pour chacune des poches de concentration de populations sur les sites où elle intervient. Trois types de sites existent dans ce cadre :

- Pokola, qui a statut de communauté urbaine de moyen exercice depuis la sortie d'un décret en date de mai 2005 ;
- Kabo et les sites des terres Kabounga, qui ont statut de village ;
- Ndoki I et II considérés comme des chantiers forestiers.

Dans le **premier cas** et selon la législation en vigueur, un comité de village aurait dû être placé sous la responsabilité d'un administrateur délégué, lui même placé sous l'autorité du sous-préfet de Mokéko (banlieue de Ouesso) jusqu'à mai 2005, avant la nomination d'un administrateur maire lui même placé sous l'autorité de la sous préfecture et du Conseil départemental de la Sangha.

Dans la réalité, si le décret fixant l'érection de Pokola en communauté urbaine de moyen exercice est bien sorti, en revanche aucun texte de loi ne précise les attributions précises des structures sensées administrer la commune, et leurs relations avec la tutelle.

En outre, aucune nomination n'a eu lieu jusqu'à présent, générant une attente importante au niveau des élites coutumières du village[16].

En l'absence d'administrateur délégué à Pokola, le comité de village répond directement de ses actions devant le sous préfet. Le comité de village est constitué d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire général et de membres. Il travaille avec des chefs de blocs, chargés de suivre chacun des « blocs » de quartiers à Pokola (sur 11 blocs : recensement administratif, gestion des conflits coutumiers et légaux mineurs), en lien avec le Conseil des Sages (représentants de communautés ethno-géographiques).

---

[14] Dans le cas d'une activité agricole, des indemnités pour la destruction des cultures sont prévues par la loi, tandis que dans le cas d'un bâtiment, il est nécessaire d'attendre les 5 années de mise en valeur avant de statuer sur la mise en propriété définitive.

[15] D'après le Préfet de la Sangha, la fin de la période de moratoire (2004-2006) verra le titre foncier définitivement entériné et le permis d'occuper le sol disparaître.

[16] Plus de 150 personnes se sont portées volontaires pour occuper le poste d'administrateur maire.

Nous avons observé, via les enquêtes et les discussions avec plusieurs personnes, un certain nombre de dysfonctionnements concernant les attributions du comité de village :

Ainsi les titres fonciers et les permis d'occuper le sol ne sont-ils normalement attribués que via la sous-préfecture et le cadastre (signature et tampon sur un document officiel faisant foi) ; le comité de village ne servant que d'intermédiaire et non de délégué dans la transmission des titres et permis, ces derniers devant servir de protection pour les propriétaires vis à vis de leur terre pour 5 années.

En ce qui concerne les titres fonciers, seule la CIB a pour le moment acheté de manière définitive des terrains – pour les bâtiments d'exploitation, de transformation et de base-vie des expatriés et nationaux – en faisant intervenir la sous préfecture, la cadastre et le service des Hypothèques. Le comité de village n'est consulté que pour les problèmes d'ordre coutumier (cas où des cultures agricoles sont détruites, avec une intervention également des services agricoles).

Les permis d'occuper le sol pour la construction d'habitations en zone urbaine sont en revanche de plus en plus vendus directement par le comité de village, sans contrôle systématique ou validation de la part de la sous préfecture. Les terrains sont ainsi vendus plusieurs fois de suite, engendrant des conflits entre les propriétaires qui ne souhaitent pas la plupart du temps faire appel à la justice, préférant se retirer et se voir offrir une autre parcelle de terrain.

Depuis quelques temps, le comité de village fait également pression sur un certain nombre d'agriculteurs pour leur vendre des parcelles destinées aux cultures agricoles, sans intervention de la sous préfecture ni du cadastre.

Des témoins ont également fait état de permis d'occuper le sol vierges avec tampon et signature du sous préfet et du cadastre au niveau du comité de village.

De même, un devis pour l'acquisition d'un titre foncier a été établi par le sous préfet sans concours du cadastre pour l'achat d'un terrain à vocation agricole, avec un prix fixé à 50 FCFA / m^2.[17]

Le comité de village à travers son président a imputé cet état de fait à la malhonnêteté de certains des membres du comité. Il a assuré agir en bonne intelligence avec la sous préfecture et le cadastre sur les attributions foncières.

Il n'a pas été possible d'obtenir auprès du comité de village ni règlement intérieur ni statuts fixant les règles et attributions du comité.

Le conseil départemental, la sous préfecture et la préfecture ont fustigé le comportement du comité de village, assurant que le passage de Pokola en communauté urbaine devrait permettre de régler les dysfonctionnements actuels. Par ailleurs un certain nombre de particuliers et le Conseil départemental de la Sangha ont porté plainte auprès de la justice contre le comité de village pour malversation financière. Les jugements sont en cours.

Kabo en tant que village, relève directement de la sous préfecture (pas d'administrateur délégué non plus) à travers un comité de village. Il n'y a pas eu de critiques ni de plaintes sur ce village de quelque côté que ce soit concernant les relations entre les structures administratives et l'attribution des rôles et responsabilités.

Les villages des terres Kabounga, étant quant à eux très enclavés (deux jours de voyage depuis Impfondo, la préfecture de tutelle) ne reçoivent que rarement les visites des tutelles (principalement

[17] Soit 50% moins cher que le montant minimum exigé par les titres fonciers (100 FCFA).

lors d'élections). Ils sont administrés par des présidents de comités de villages (« Précos ») qui concentrent pouvoir administratif et coutumier.

Les chantiers forestiers ne dépendent que de la CIB, la Préfecture n'intervenant que pour les questions de sécurité et d'ordre public.

2. Foncier coutumier

2.1. Dynamique foncière ancienne (cas des premiers propriétaires fonciers coutumiers)

Le territoire de la Sangha a été traversé par des vagues de migration successives, les plus récentes concernant les ethnies Yassoua (début XX° siècle), Ngondi (début XX° siècle), et Mbongili (début XX° siècle). Ces trois ethnies sont respectivement parties vers le Nord Congo (Yassoua et Ngondi) et vers Ouesso (Mbongili) depuis les années 20, laissant les Sangha Sangha définir leurs règles coutumières d'occupation du sol : droits d'accès et d'usages en fonction du lignage et du clan.

Ces derniers, après avoir revendiqué plus spécifiquement les terres à proximité des cours d'eau, de par leur vocation de pêcheur, ont progressivement réclamé l'ensemble des terres, avec l'apparition de l'agriculture.

Les chefs de terre coutumiers Sangha – Sangha, présents notamment à Kabo et Pokola sont également présidents et membres des comités de village. Ils concentrent ainsi le pouvoir coutumier et administratif.

Parallèlement, les semi-nomades, appelés communément pygmées sont également présents depuis de nombreuses années sur le territoire de la Sangha, à une date d'ailleurs antérieure à l'installation des Sangha-Sangha.

Ils ont leur propre système foncier organisé par clans, avec des droits d'accès et d'usage basés avant tout sur les activités de cueillette de produits forestiers et de chasse et pêche traditionnelle.

Ces deux groupes ethno-géographiques ne se concertent jamais sur la gestion du foncier coutumier, les Sangha Sangha considérant les pygmées comme leurs « petits » et ne reconnaissant pas leurs territoires fonciers.

Les pygmées plient quand à eux régulièrement devant les expropriations foncières dont ils sont victimes, même s'ils continuent à se livrer à leurs activités d'extractivisme traditionnel.

2.2. Dynamique foncière actuelle (historique depuis les années 80)

Avec le développement de la CIB et une demande croissante en travailleurs (2000 travailleurs en 2005), de nombreux migrants originaires d'autres régions du Congo et même de pays de la Sous-Région, voire plus lointains encore ont commencé à s'installer à Pokola, et dans une moindre mesure à Kabo, depuis les années 80.

Ce sont principalement des populations issues de groupes ethno-géographiques du Sud Congo (Pool et plateau), de l'Ouest et du Centre (Cuvette ouest et cuvette centrale), ainsi que des rwandais et des « congolais démocratiques » (RDC) qui ont commencé à venir en masse depuis cette période pour profiter du boom économique de la zone, et pour certains d'entre eux, exercer le métier d'agriculteur comme 1ère ou 2ème activité.

Ce phénomène s'est encore accentué avec le développement de Pokola, suite à l'appui de la CIB en matière d'éducation, de santé et de construction d'infrastructures depuis le milieu des années 90.

Pokola est ainsi passé de 500 habitants il y a 30 ans à un peu plus de 14 000 en 2005, tandis que Kabo compte actuellement plus de 2 500 habitants.

D'autres migrants de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Tchad, Mali) et du Cameroun sont venus à leur tour pour mettre en place des commerces avec l'augmentation de la population et des besoins.

2.3. Diagnostic de Pokola

Comme indiqué dans la méthodologie, nous avons interrogé 150 personnes sur Pokola, avec des questions relatives aux dynamiques et conflits fonciers en cours depuis l'arrivée de ces personnes.

2.3.1. Origine des agriculteurs

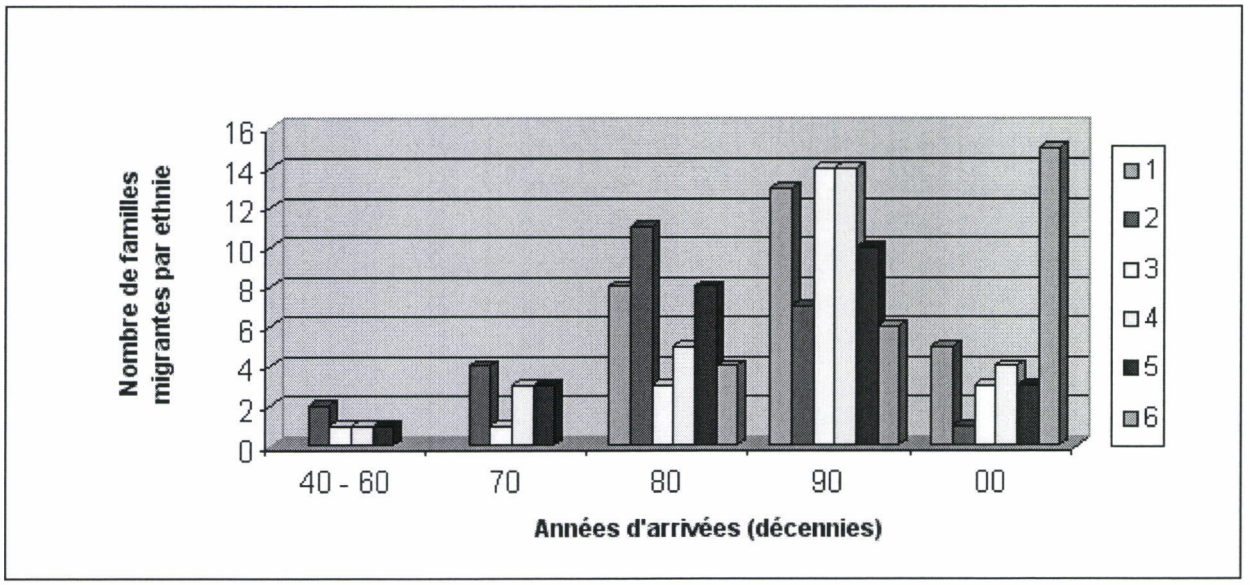

Note : les numéros 1 à 6 correspondent au code ethno-géographique des familles concernées.

Graphique 1 : Migrations sur Pokola entre 1940 et 2005 par groupes ethno-géographiques

Les « arrivées » des années 40 à 60 sont souvent autant de naissances ou de migrations exceptionnelles (Exploitations forestières nationales présentes à ce moment).

Les migrations des années 70 correspondent à l'implantation de la CIB et les premières demandes de travailleurs.

Durant ces deux périodes, parmi l'échantillon retenu, n'ont été concernés que les pygmées (migrations dans le Territoire Nord), les habitants du Pool/Plateau et des deux cuvettes. Ce furent parmi ces derniers qu'arrivèrent à Pokola les premiers véritables agriculteurs, les populations du Nord, et plus spécifiquement de Pokola étant plus traditionnellement des chasseurs, des cueilleurs et des pêcheurs.

Les années 80 (et plus particulièrement la deuxième moitié) marquent la première grande vague de migration – qui correspond sur l'échantillon à 26% des arrivées sur Pokola. Nous assistons à l'arrivée de migrants venus du Nord, principalement venus pour travailler au niveau de la CIB et qui choisissent de tester eux aussi des cultures agricoles, à l'image des migrants précédents. De nombreux pygmées se rapprochent de Pokola, eux aussi attirés par les perspectives de travail à la CIB

(construction de la première scierie à Pokola en 1986). D'autres migrants congolais viennent aussi renforcer cette vague de migrations, suivis par les migrants rwandais et RDC de la première génération, venus spécifiquement pour profiter de la poche économique de Pokola pour gagner de l'argent en exportant eux aussi les pratiques agricoles de leurs pays respectifs.

Les années 90 voient une deuxième vague de migration équivalente à 43% des arrivées, se déplacer à Pokola. Les migrants du Pool/plateau, des cuvettes ouest et centrale et du Nord Congo sont majoritaires au sein de cette vague et représentent même de 40 à 60% du total des arrivées depuis 1940. Les raisons, outre l'extension de la CIB sont également consécutives aux troubles armés dans les autres parties du Congo, Pokola et les autres villages de la forêt ne subissant pas les contrecoups des affrontements entre rebelles et forces de l'ordre.

Les années 2000 (2000-2005) représentent 21% des migrations constatées pour les 150 personnes interrogées. Elles correspondent à une nette demande de la CIB en ouvriers mais surtout confirment l'attraction de Pokola au niveau des migrants de la sous région comme les rwandais, qui représentent à eux seuls 15 arrivées à cette période soit 10% des arrivées totales sur 65 ans[18] !

2.3.2. Modalités d'obtention des terres

Tableau 3 : Modalités d'obtention des terres à Pokola

	Défriche	Don	Achat	Location	Emprunt	TOTAL
1	9	13	5			27
2	22	2	1			25
3	7	7	7	2		23
4	14	9	5			28
5	15	6	4	2		27
6	4	9	6	6	3	28
TOTAL	71	46	28	10	3	**158**
%	**45**	**29**	**18**	**6**	**2**	100

Note : le total représente 158 réponses pour 150 enquêtés car certaines réponses étaient multiples.

Comme le montre le tableau 3, 45% des enquêtés ont obtenu leur terre de culture en choisissant un terrain en forêt et en le défrichant sans rien demander à personne. Notons pour ce mode d'acquisition des terres, les 22 semi-nomades qui représentent **88%** des enquêtés de ce groupe ethno-géographique. Les populations issues de la Cuvette Ouest sont elles aussi majoritaires pour cette pratique (50%), ainsi que ceux issus de la cuvette centrale (55%). La défriche ou « droit de la première hache » représente seulement 30% du groupe 3, 33% du groupe 1 et 14% du groupe 6.

Le groupe 1 (autochtones du nord Congo) procède plus largement au don de terres (**48%**) , ce qui est normal étant donné qu'ils se considèrent – du moins pour les Sangha Sangha – comme les propriétaires fonciers coutumiers du sol. L'achat ne concerne que **18%** de ces personnes, cela étant dû à la pression foncière de plus en plus forte sur le sol, à la monétarisation de plus en plus importante liée au foncier et au fait que de grandes étendues de terres ont désormais été conquises par les migrants des autres régions congolaises.

Le groupe 2 (pygmées), en dehors de la défriche pure et simple n'a procédé à l'achat que pour 1 membre et au don pour 2 membres.

[18] Il convient toutefois de manier ces chiffres avec précautions, la majorité des rwandais ne restant à Pokola que quelques années, le temps d'amasser un capital devant leur permettre de poursuivre leurs migrations vers le nord.

Le groupe 3 (régions du pool et du plateau) achète, défriche ou se fait donner des terrains respectivement à 30% des enquêtés. La location ne concerne que 10% du groupe (2 personnes).

Les groupes 4 (cuvette ouest) et 5 (cuvette centrale) présentent de nombreuses similitudes : l'achat concerne respectivement 18 et 15% d'entre eux, la défriche sans autorisation préalable 50 et 55%, et le don 21 et 33%. Le groupe 5 loue également des terres pour 7% des enquêtés.

Le groupe 6 (migrants sous régionaux – principalement rwandais) achète et loue respectivement pour 21% des enquêtés, soit 42% en tout. Il défriche sans autorisation – à ses risques et périls – à 14% et se fait donner des parcelles de terre à 32%. Il s'agit dans ce cas de petites parcelles au milieu de terres agricoles assez vastes, le maraîcher devant tout de même donner une partie de sa récolte de temps en temps au paysan qui lui permet de s'installer chez lui.

Historiquement, les années 40-60 constituent (fait corroboré par les entretiens avec les sages du village) le point culminant du pouvoir coutumier des propriétaires Sangha-Sangha : ces derniers pouvaient à leur guise décider de donner ou vendre des parties de terre, 20% des terres seulement étant défrichées durant cette période.

Au cours des années 70 et avec l'installation de la CIB et de Pokola, la vente et le don vont diminuer pour ne plus représenter respectivement que 20% des cas, les 80% restants des migrants choisissant purement et simplement de défricher les terres sans aucune autorisation.

Les années 80 voient se confirmer cette tendance, avec cependant le phénomène de don qui augmente jusqu'à atteindre 33% et qui concerne surtout les arrivants du groupe 1. La location fait également son apparition, preuve que le foncier commence à se monétiser de plus en plus.

Les années 90 ressemblent aux années 80, avec une augmentation de l'achat des terres et la persistance de la location (monétisation du foncier de plus en plus accrue).

Les années 2000 voient l'achat et la location encore augmenter pour atteindre au total 45% des transmissions de terre, la défriche sans autorisation diminuant pour atteindre 15% (de moins en moins de terres disponibles). Le prêt fait également son apparition mais représente encore un total trop marginal pour que nous puissions en tirer quelque conclusion que ce soit.

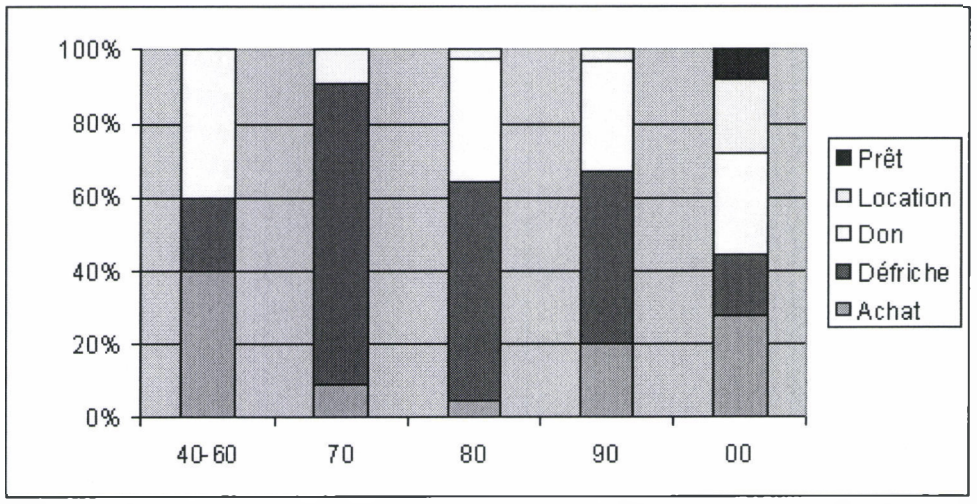

Graphique 2 : Mode d'obtention des terres en fonction de la date d'arrivée sur Pokola

Le mode d'obtention des terres correspond également à un type de propriétaire qui est représenté dans le graphique suivant :

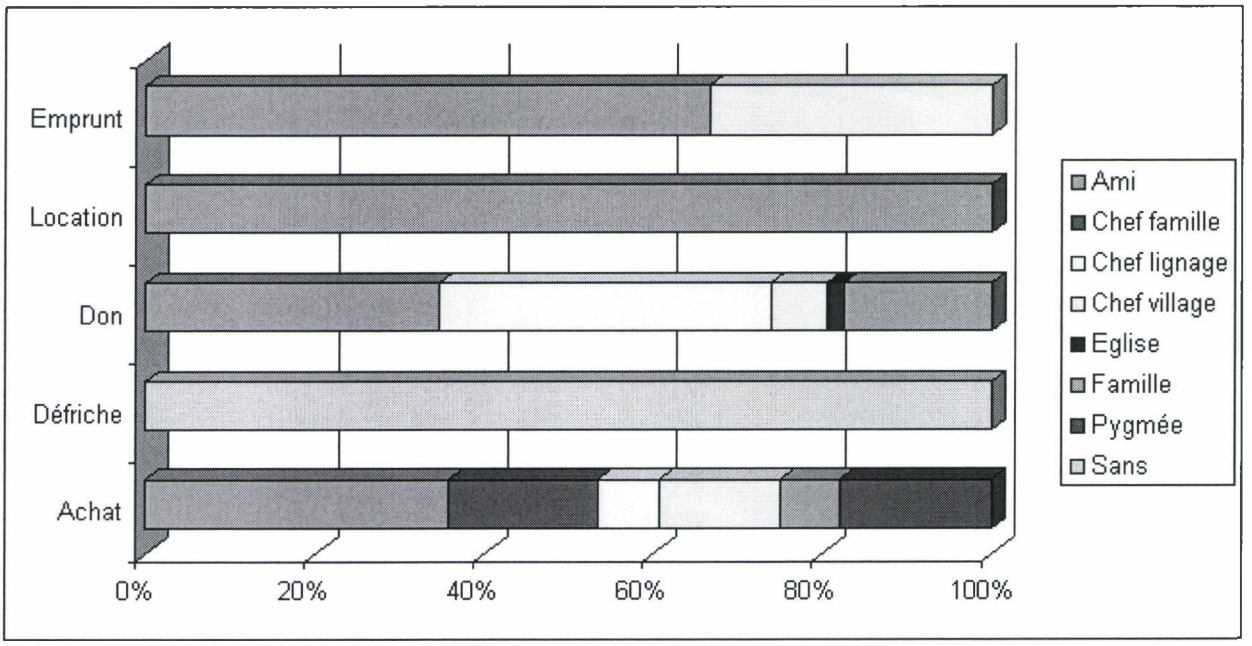

Graphique 3 : Typologie des propriétaires / transmission de terres agricoles

Le défrichage libre s'effectue évidemment toujours sans qu'aucun propriétaire coutumier ne soit sollicité. Tout au plus est-il averti. La location des terres s'effectue toujours auprès de voisins ou « amis ».

La location est d'une durée variable, qui dépend à la fois de l'ethnie du demandeur et du type de cultures pratiquées : un rwandais cultivant des produits maraîchers se verra octroyer une parcelle de 0,1 à 0,5 ha en moyenne pour 4-6 mois, à raison de 10 000 à 30 000 FCFA la parcelle, tandis qu'un congolais d'origine pourra louer une surface 2 à 3 fois plus grande, pour une durée de 1 à 3 ans et pour le même tarif.

Ce tarif a tendance à diminuer au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Pokola, mais dépend aussi de la fertilité de la terre.

L'emprunt concerne seulement 3 personnes, aussi les résultats ci-dessus ne sont-ils pas significatifs.
Le don est effectué majoritairement par des amis/voisins (35%) et le chef de lignage (40%).
L'achat est le type de cession qui présente le plus de types de précédents propriétaires : pour majorité il concerne les amis/voisins (37%), amis aussi le chef de famille (18%) ou les pygmées (20%). Le chef de village est concerné par 15% des ventes de terres, et la famille et le chef de lignage sont minoritaires.

Ces résultats concourent à montrer une profonde restructuration des dynamiques foncières à Pokola. Le système d'accès et d'usages liés aux chefs de lignages et de clans – qu'ils soient bantous ou pygmées – est de plus en plus perturbé devant l'afflux de migrants qui refusent de respecter ces pratiques traditionnelles. Le foncier devient de plus en plus un bien monétaire important, avec de nouveaux leaders émergents parmi les migrants des autres régions du Congo comme le montrent les schémas et les tableaux suivants :

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

2.3.3. Superficie des terres à vocation agricole

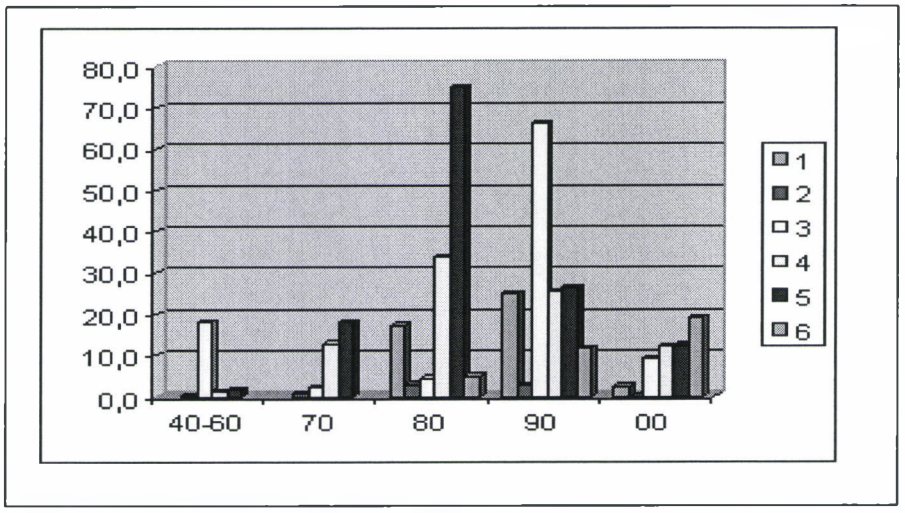

Graphique 4 : Superficies totales par dates arrivée migrants et par groupe ethnique

Tableau 4 : Superficies totales par dates d'arrivée des migrants et par groupes ethno-géographiques

Années / code ethno-géographique	1	2	3	4	5	6	TOTAL
40-60		0,4	17,9	1,3	1,7		21,2
70		0,7	2,2	12,7	17,9		33,4
80	17,2	3,0	4,5	33,7	74,9	5,0	138,4
90	24,7	2,7	66,1	25,4	26,2	11,5	156,6
00	2,5	0,1	9,2	12,1	12,3	18,8	55,1
TOTAL	44,5	6,8	99,9	85,2	132,9	35,4	404,6

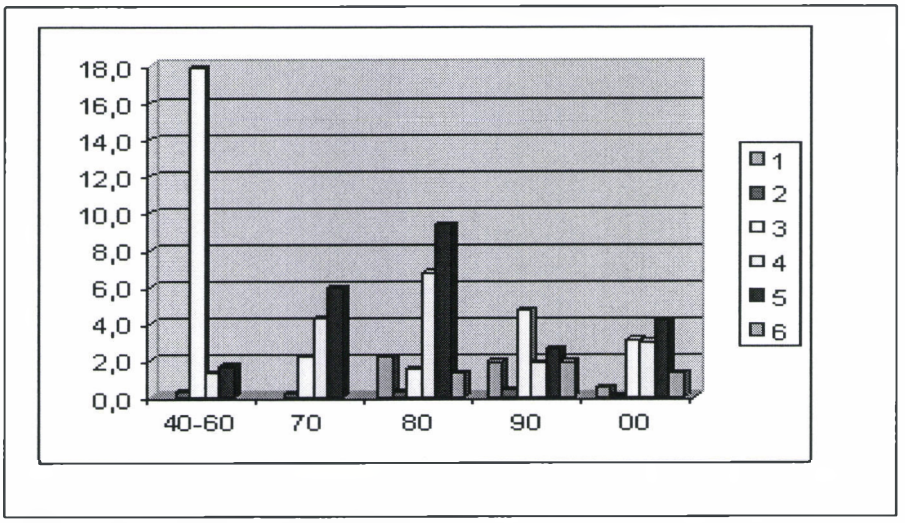

Graphique 5 : Superficies moyennes par dates arrivées migrants et par groupe ethnique

Tableau 5 : Superficies moyennes par dates d'arrivée des migrants et par groupes ethno-géographiques

Années / code ethno-géographique	1	2	3	4	5	6	TOTAL
40-60		0,3	17,9	1,3	1,7		5,3
70		0,2	2,2	4,2	6,0		3,0
80	2,2	0,3	1,5	6,7	9,4	1,3	3,5
90	1,9	0,4	4,7	1,8	2,6	1,9	2,4
00	0,5	0,1	3,1	3,0	4,1	1,3	1,8
TOTAL	1,7	0,3	4,5	3,2	5,3	1,4	2,7

Les tableaux et graphiques présentés ci-dessus prennent en compte l'ensemble des terres à vocation agricole des personnes enquêtées. Elles incluent donc champs de culture (CC), champs mixtes (CM), jachères (JA) ou forêts (F).

Nous n'analyserons pas les années 40-60, le peu d'individus concernés (5) par cette période rendant difficile une interprétation fiable des résultats (un enquêté appartenant au groupe 3 totalise 17,9 ha de terres agricoles, soit 80% de la surface totale agricole parmi les enquêtés).

Les années 70 montrent clairement l'empreinte au niveau agricole des migrants de la cuvette ouest et centrale : ils pèsent 90% de la surface agricole (45% chacun), avec des moyennes respectives de 4,2 et 6,0 ha par cultivateur pour un total respectif de 12,7 et 17,9 ha.

Les années 80 voient cette domination relative perdurer, avec des moyennes relatives de 6,7 et 9,4 ha pour un total de 33,7 et 74,9 ha. Les populations de la Sangha et de la Likouala font à leur tour leur apparition avec une moyenne de 2,2 ha et une surface totale de 17,2 ha. Les premiers rwandais arrivent à Pokola : ils totalisent 5 ha pour une superficie moyenne de 1,3 ha par personne.

Lors des années 90, le groupe 3 va à son tour coloniser une grande partie de l'espace, avec une superficie totale de 66,1 ha pour une moyenne de 4,7 ha par individu. Les groupes 1, 4 et 5 suivent juste derrière. Les rwandais sont un peu plus nombreux durant cette décennie, avec une surface cultivée de 11,5 ha pour une moyenne de 1,9 ha par individu.

Les années 2000 voient la colonisation des terres diminuer chez les populations des groupes 3,4, et 5 tandis que la colonisation des terres par les rwandais augmente, avec 18,8 ha de surface totale, pour 1,3 ha en moyenne par cultivateur.

La carte **n°5** montre la taille des champs de culture cultivés durant l'année 2005, les champs les plus importants au niveau de la superficie se situant tous à plus de 3 km de Pokola, et toujours le long des axes routiers principaux ou secondaires. Les champs les plus petits appartiennent soit au groupe 2 (éloignement croissant en distance vis à vis de Pokola) soit au groupe 6 (grand nombre de champs à proximité immédiate de Pokola).

2.3.4. Conflits fonciers

Avec cette pression foncière croissante et l'accroissement très important de la population à Pokola ces dernières années, il était à craindre une augmentation du nombre de conflits sur la zone. Hors, à l'exception des migrants sous-régionaux – plus spécifiquement les rwandais – il n'en est rien, comme nous le montrent le tableau et le graphique 6, les conflits fonciers étant en outre réglés assez rapidement en fonction de leur origine[19].

Le nombre de personnes des groupes 1 à 5 ayant déclaré souffrir de conflits fonciers est égal à 22, soit **17%** des personnes interrogées (hors groupe 6).

En revanche, à l'intérieur du groupe 6, 13 personnes ont déclaré souffrir ou avoir souffert de conflits

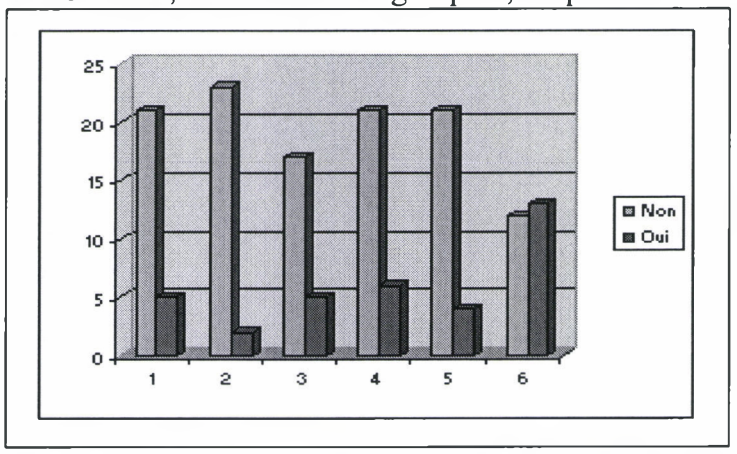

Graphique 6 : Conflits fonciers par code ethno-géographique

Tableau 6 : Conflits fonciers / code ethno-géographique

Conflits / CE	1	2	3	4	5	6
Non	21	23	17	21	21	12
Oui	5	2	5	6	4	13

Il convient encore une fois d'être très prudent avec les chiffres présentés ci-dessus, des entretiens informels avec les populations locales ayant montré que la société de Pokola interagissait selon des logiques et des stratégies de ***dominants*** et de ***dominés***.

Les rwandais appartiennent clairement à la 2e catégorie : conscients de leur statut de réfugié précaire, de l'inquiétude des autochtones[20] vis à vis de leurs regroupements, et des relations privilégiées de certains de ces derniers avec les autorités, ils préfèrent céder plutôt que de susciter des conflits.

Cependant, certains de ces maraîchers, qui prennent peu à peu conscience de leur force et de leur importance[21] à Pokola, commencent à revendiquer de plus en plus des droits fonciers pour pouvoir cultiver sur une plus longue période (voir points précédents).

Les populations Sangha – Sangha du groupe 1, qui voient leur pouvoir coutumier diminuer de plus en plus sont de plus en plus fatalistes devant cet état de fait. Ils sont conscients de la force et du nombre

[19] Ils comprennent les litiges coutumiers entre terres agricoles mitoyennes, l'ordre de préséance lorsque deux agriculteurs se rencontrent sur une même ligne lors du défrichage des leurs parcelles, les locations et prêts dont la durée change, et les expropriations dues aux titres fonciers CIB (routes) et à l'extension urbaine de Pokola.

[20] Peur un peu floue de voir les rwandais envahir les terres agricoles et de les voir revendiquer définitivement les meilleures terres.

[21] Sur l'ensemble des maraîchers, seuls 3 sont congolais.

des migrants sous-régionaux qui sont à la fois reconnus socialement et économiquement dans le village.

Les pygmées subissent des exactions de la part des populations bantoues en permanence et se résignent à la perte de leurs terres. De plus, ils n'envisagent pas l'agriculture comme une activité à long terme et n'attachent pas une grande importance à la perte de leurs cultures.

La carte **n°6** fait la distinction entre les champs qui ont connu des conflits fonciers : les champs concernés se situent principalement à proximité directe de Pokola (moins de 2 km) et concernent des champs qui jouxtent directement les pistes.

2.3.5. Transmission des terres

L'héritage des terres reflète également le sentiment d'appartenance de la terre vis à vis du groupe ethno-géographique considéré (tableau et graphique 7).

Pour 64% des interrogés, la terre doit revenir aux enfants après le décès du chef de famille. D'autres modes de transmission au sein de la famille coexistent également : ainsi, le conjoint hérite t'il dans 10% des cas, et la famille, dans 15%.

L'héritage provenant d'amis reste largement sous représenté (2 / 174), ainsi que la vente (4 / 174).

Parmi les rwandais, notons la part importante de ceux qui souhaitent léguer leur terre à leurs enfants, ce qui signifie 3 choses :

- ils sont sortis (ou souhaitent sortir) de la précarité foncière vis à vis de leurs terres agricoles ;
- ils souhaitent devenir des habitants de Pokola pour une longue période et même s'y installer ;
- ils n'ont pas peur de déclarer ouvertement leur statut de nouveau membre de la communauté ;
- la terre a pour eux une importance vitale.

Cependant, il reste encore 40% d'entre eux qui ne se font aucune illusion sur la possibilité un jour d'accéder à la propriété foncière au niveau coutumier.

Le fait d'avoir un parent de la famille proche qui travaille à la CIB (père, mère, conjoint, ou enfant) a également une influence sur les terres agricoles.

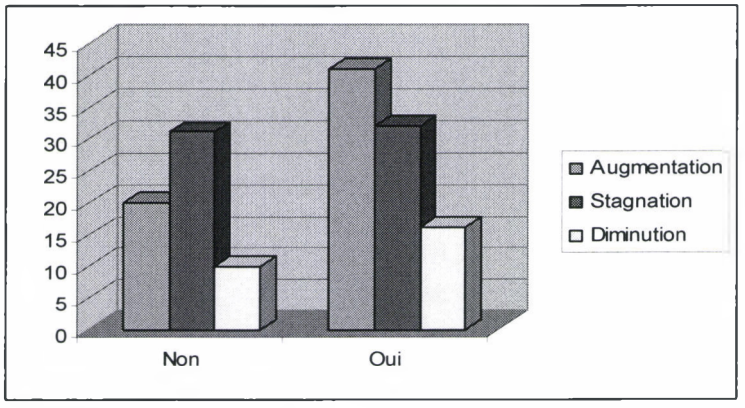

Graphique 7 : Evolution des terres / parents CIB

41 personnes ayant un parent CIB ont ainsi vu leur surface agricole augmenter, soit **67%** (27% de l'échantillon total).

Tableau 7 : Typologie des héritiers / code ethno-géographique

Héritiers / CE	1	2	3	4	5	6	TOTAL
Enfants	23	17	18	20	21	12	111
Conjoint	3	6	2	3	3	2	19
Famille	3	7	3	8	4		25
Ami				1		1	2
Vente	1	1	1		1		4
NSP	1		2			10	13
TOTAL	31	31	26	32	29	25	**174**

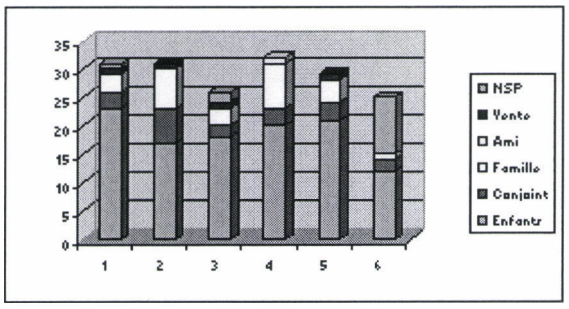

CE : code ethno-géographique ; NSP : ne se prononcent pas

Graphique 8 : Typologie des héritiers / code ethno-géographique

2.3.6. Evolution des surfaces cultivées

Enfin, pour clore ce sous chapitre sur Pokola, intéressons nous à l'évolution des superficies cultivées par groupe ethno-géographique depuis leur installation sur place.

Comme nous le montre le graphique 8, les superficies cultivées ont plus augmenté pour les groupes 3, 4 et 6. Les groupes 1 et 5 sont quasiment identiques, avec un ratio A / I équivalent et une perte de terres identique à celles des autres groupes, hormis le groupe 6 (diminution très faible).

Le groupe 2 présente la colonne en A la plus faible, et la colonne en I la plus forte, preuve supplémentaire de la perception très secondaire des cultures agricoles par les pygmées.

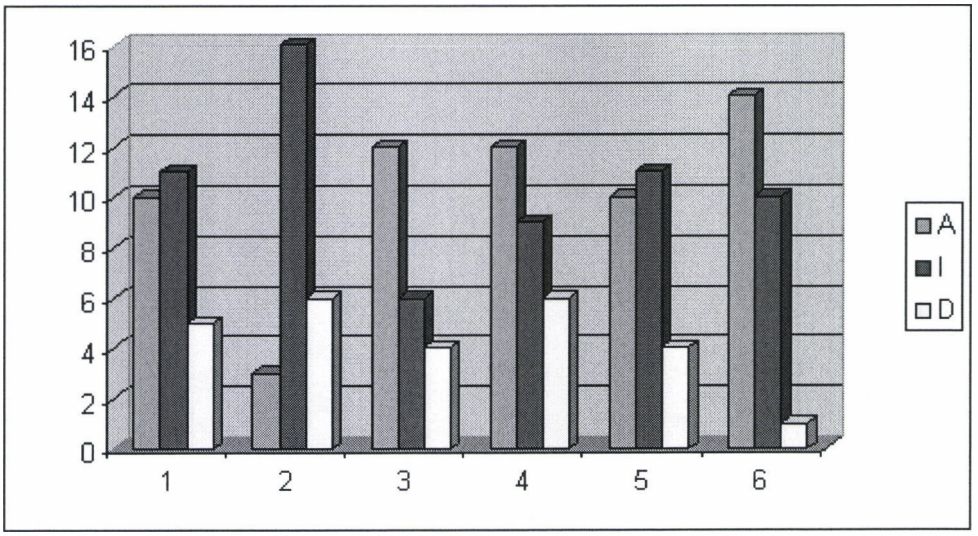

A = Augmenté ; I = Inchangé ; D = Diminué

Graphique 9 ; Evolution des superficies cultivées / CE depuis leur installation à Pokola

La carte **n°7** présente un certain nombre de « blocs » de champs ayant connu la même évolution.

- Les augmentations de champs se retrouvent surtout au sud-est et au nord-est de Pokola, à proximité immédiate des pistes principales permanentes. Ils concernent également un bloc de champs à proximité immédiate de Pokola, à l'ouest de l'aéroport (principalement des rwandais).
- Les diminutions de champs ont principalement eu lieu au nord (plus de 5 km) et à l'ouest (moins de 1 km), notamment à proximité des cours d'eau où la pression foncière est forte pour s'approprier les meilleures terres.

2.4 Diagnostic de Kabo

La situation est beaucoup moins complexe au niveau de Kabo, étant donné que 4 groupes sur 6 seulement sont concernés par ce diagnostic foncier, avec en outre comme nous le verrons plus loin une désaffection vis à vis des activités agricoles qui va en s'accroissant. L'échantillon d'enquêtés compte 36 personnes.

2.4.1. Origine des agriculteurs

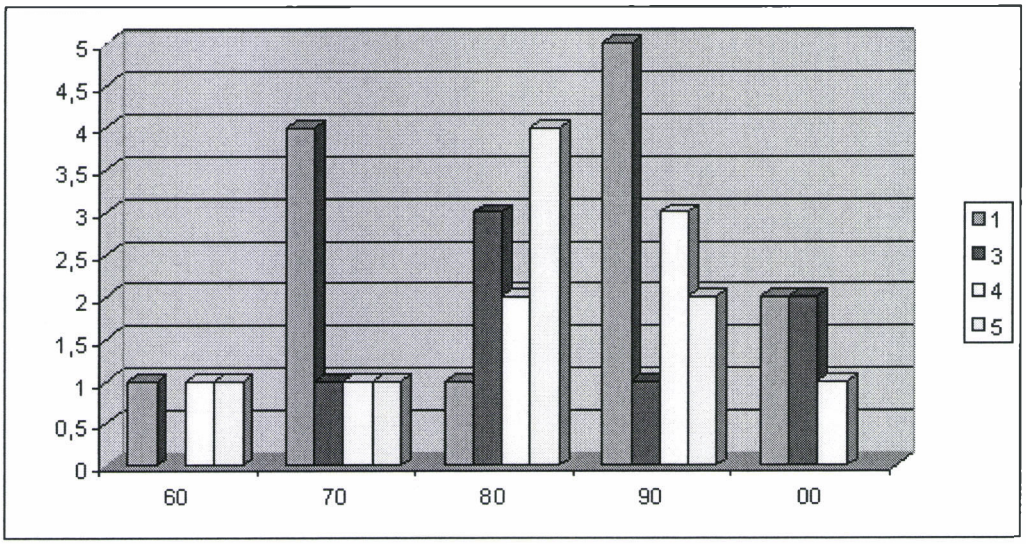

Graphique 10 : Migrations sur Kabo / code ethno-géographique

En dehors d'une migration de populations issues du Nord Congo durant les années 70, les phases de migration principales ont eu lieu à Kabo pendant les années 80 (principalement des populations des groupes 3, 4 et 5) et les années 90 (groupes 1, 4 et 5 principalement).

2.4.2. Modalités d'obtention des terres

Tableau 8 : Modalités d'obtention des terres à Kabo

	Défriche	Achat	Don	Emprunt	TOTAL
1	8	2	3		13
3	4	3		1	8
4	4	3	3		10
5	6	1	1		8
TOTAL	22	9	7	1	**39**
%	**56**	**23**	**18**	**3**	100

Les groupes 1 et 5 ont surtout obtenu leurs terres par simple défriche sans autorisation particulière. Le groupe 3 a obtenu ses terres soit via l'achat (**45%**), soit la défriche simple (**50%**). Le groupe 4 a obtenu ses terres avec des fréquences respectives de **33%** via l'achat, la défriche, ou le don.
Le prêt est minoritaire chez le groupe 3 et absent dans les autres groupes.

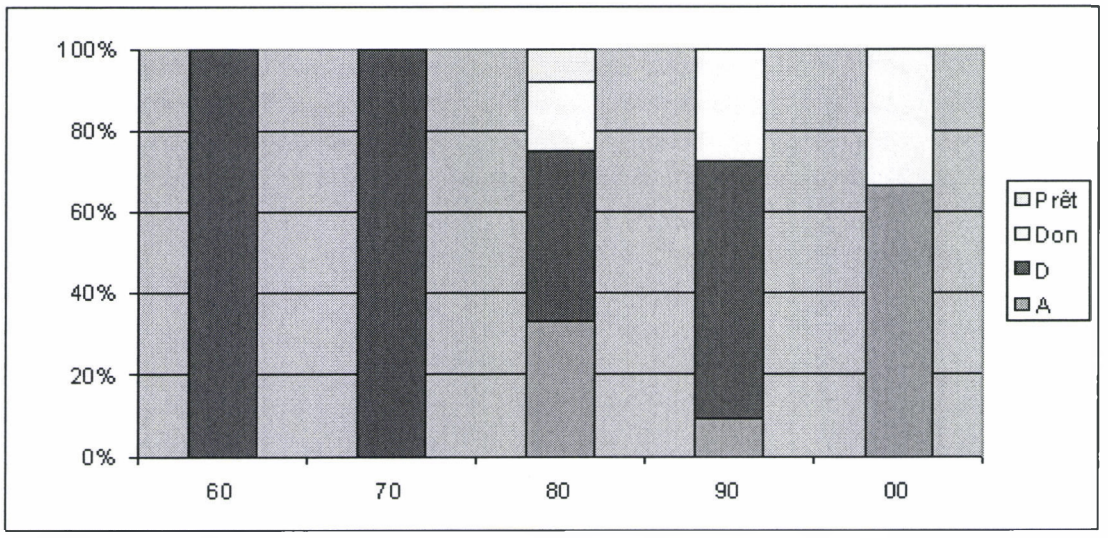

D = défriche ; A = Achat

Graphique 11 : Modalités d'obtention des terres à Kabo / date d'arrivée

Les populations arrivées sur Kabo durant les années 60 à 70 ont obtenu leurs terres par simple défriche. Durant les années 80, Les obtentions de terres se sont faites par défriche (40%), achat (35%), don (15%) ou prêt (10%). Durant les années 90, la défriche a de nouveau été majoritaire avec 65% des cas, les autres enquêtés obtenant la terre soit via un don, soit un achat. Enfin, les arrivées lors des années 2000 n'acquérront leurs terres que par l'achat (65%) ou le don (35%).

L'apparition et l'augmentation des modalités de don ou d'achat traduisent une disponibilité moins grande de la terre depuis les années 80. A partir des années 2000, le recul progressif des paysans sur Kabo avec un rétrécissement des superficies cultivées explique également cet état de fait.

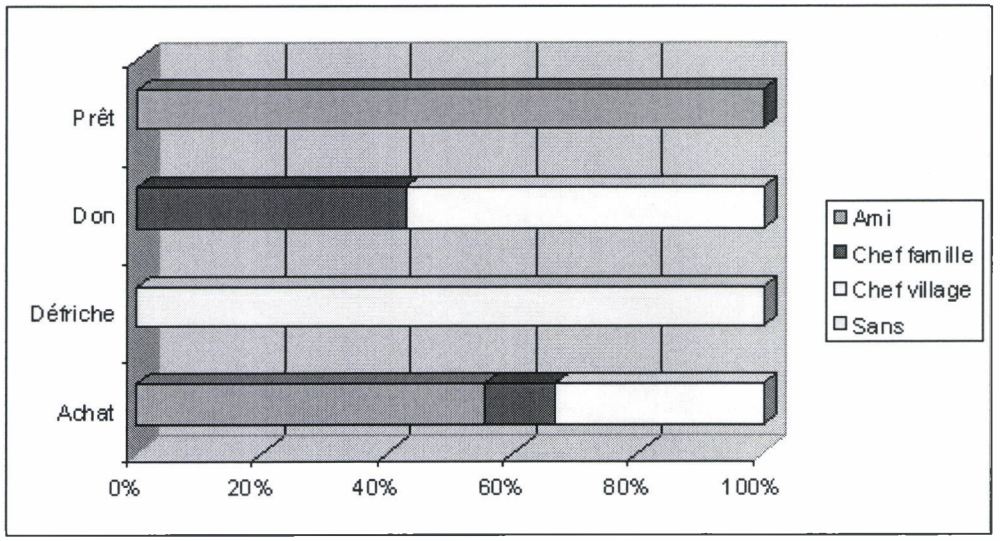

Graphique 12 : Typologie des propriétaires / transmission des terres agricoles

Le chef de village – et à travers lui les propriétaires fonciers coutumiers – est beaucoup plus présent qu'à Pokola : il est à l'origine de **60%** des dons et **35%** des ventes de terres. Les chefs de famille pratiquent aussi beaucoup le don (**40%**), et de simples voisins ou amis la vente de terres (**50%**).

2.4.3. Superficie des terres à vocation agricole

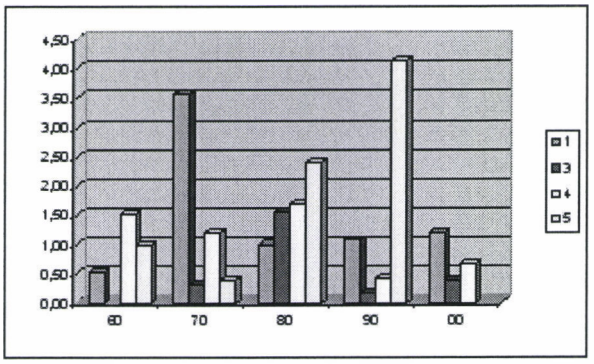

Graphique 13 : Superficies totales / dates arrivée migrants par code ethnique

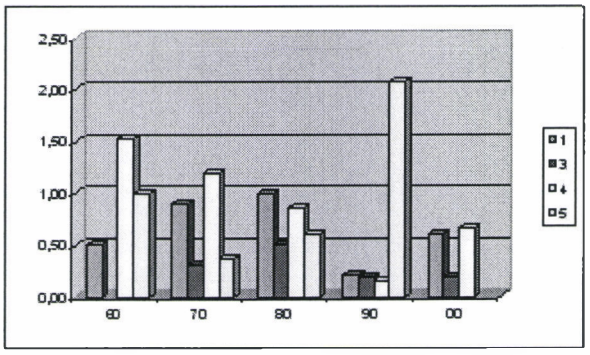

Graphique 14 : Superficies moyennes / dates arrivée migrants par code ethnique

Tableau 9 : Superficies totales / dates arrivée migrants par code ethno-géographique

	1	3	4	5	TOTAL
60	0,51		1,53	0,99	3,04
70	3,56	0,31	1,19	0,37	5,43
80	1,00	1,54	1,70	2,40	6,64
90	1,07	0,18	0,42	4,15	5,83
00	1,21	0,39	0,67		2,26
TOTAL	7,35	2,42	5,51	7,92	23,20

Tableau 10 : Superficies moyennes / dates arrivée migrants par code ethno-géographique

	1	3	4	5	MOYENNE
60	0,51		1,53	0,99	1,01
70	0,89	0,31	1,19	0,37	0,78
80	1,00	0,51	0,85	0,60	0,66
90	0,21	0,18	0,14	2,08	0,53
00	0,60	0,19	0,67		0,45
MOYENNE	0,57	0,35	0,69	0,99	**0,64**

L'échantillon enquêté sur Kabo n'occupe que 23,20 ha au total, soit 0,64 ha en moyenne par personne interrogée. Nous sommes très loin des superficies de Pokola avec 400 ha pour 150 personnes, soit 2,7 ha par agriculteur interrogé. Le différentiel Pokola / Kabo est par conséquent, en comparant les superficies moyennes, de 4/1. Les superficies moyennes sont plus importantes dans le groupe 5 (environ 1ha), les groupes 4 (0,69) et 1 (0,57) venant ensuite. A Pokola, seul le groupe 2 (semi-nomades) est plus petit (0,3ha).

2.4.4. Conflits fonciers

Tableau 11 : Conflits fonciers / code ethno-géographique

CONFLITS / CE	1	3	4	5
Non	10	5	7	8
Oui	3	2	1	

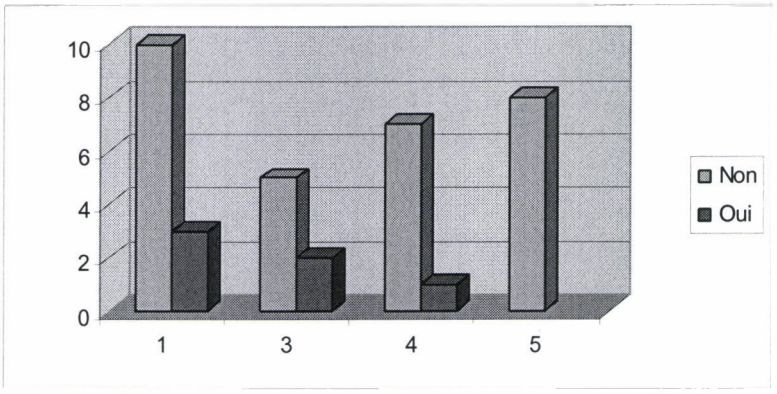

Graphique 15 : Conflits fonciers / code ethno-géographique

Moins de 20% de conflits fonciers entre agriculteurs ont été relevés, soit un pourcentage très proche de celui de Pokola pour les groupes 1 à 5.

2.4.5. Transmission des terres

Intéressons nous maintenant à l'évolution des terres en fonction de la présence / absence d'un parent proche travaillant à la CIB.

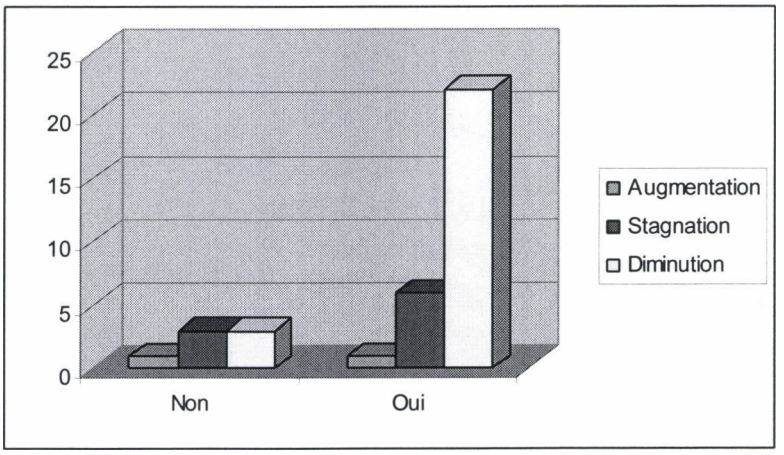

Graphique 16 : Evolution des terres / parents CIB

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

Il est intéressant de noter que les résultats sont exactement inverses à ceux de Pokola : à savoir que les diminutions de terre sont particulièrement importantes pour les familles ayant un parent qui travaille à la CIB. Elles concernent **88%** de cette catégorie et **61%** de l'effectif total.

Tableau 12 : Typologie des héritiers des terres / code ethno-géographique

	1	3	4	5	TOTAL
Ami	1	1			2
Conjoint	1	2	2	2	7
Enfants	6	2	1	3	12
Famille	2		2	2	6
Natifs	3	4	5	3	15
TOTAL	13	9	10	10	42

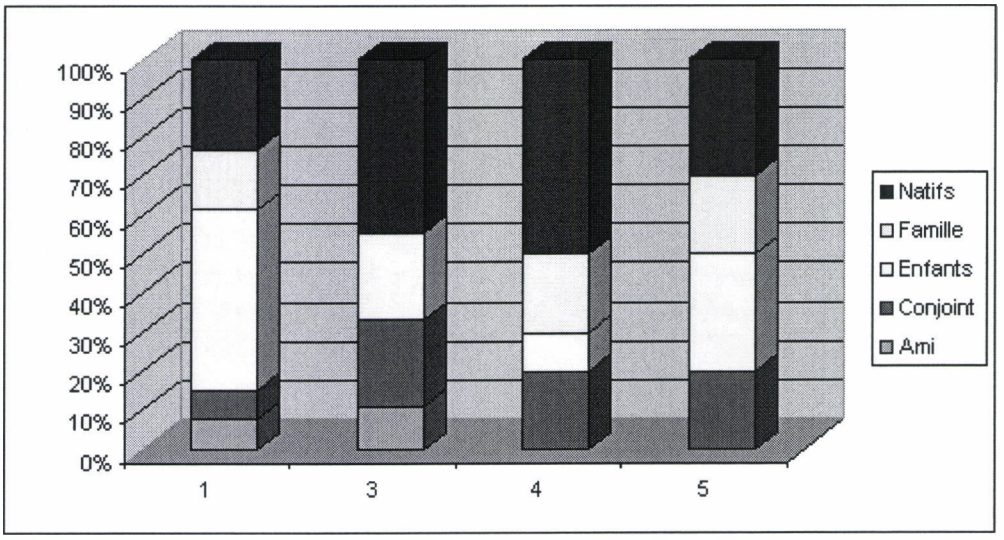

Graphique 17 : Typologie des héritiers des terres / code ethno-géographique

Pour 35% des interrogés, la terre doit revenir aux « natifs », c'est-à-dire les populations du groupe 1 de l'ethnie Sangha – Sangha. Ce pourcentage monte même presque à 50% pour le groupe 4. Les enfants ne totalisent que 30% des possibilités, les conjoints et la famille 15% chacun. Notons tout de même le fort pourcentage des enfants pour le groupe 1 à 50%.

Le groupe 1 détient donc clairement les clés du foncier coutumier, avec un chef de village beaucoup plus respecté et écouté qu'à Pokola.

2.4.6. Evolution des surfaces cultivées

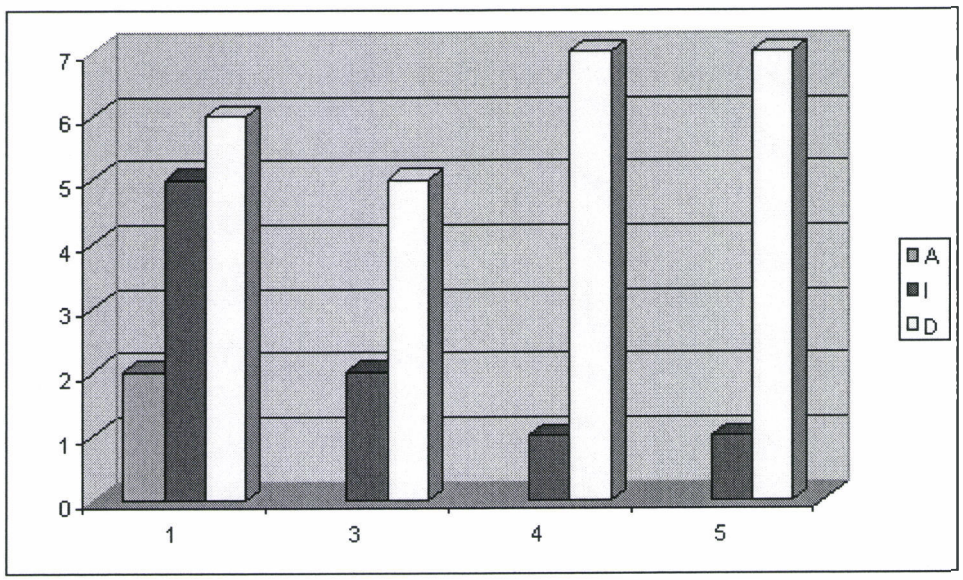

A : Augmenté ; I : Inchangé ; D : Diminué

Graphique 18 : Evolution des surfaces cultivées / code ethno-géographique depuis l'installation à Kabo

Enfin, l'évolution des surfaces cultivées montre nettement une diminution des superficies cultivées pour tous les groupes, avec des pics importants pour les groupes 4 et 5. Seules 2 personnes du groupe 1 (soit **5%** des interrogés au total) ont vu leur superficie augmenter. Cette diminution des superficies touche surtout les personnes et les groupes situés à moins de 3 Km du village mais elle n'épargne pas non plus les autres.

3. Quel lien entre le foncier légal et le foncier coutumier ?

3.1. Pratiques actuelles

Comme nous avons pu le voir précédemment, le foncier légal inclue deux types de propriétés :

- le titre foncier, à valeur définitive, qui est évalué à 100 FCFA / m^2 pour des activités agricoles.
- le permis d'occuper le sol, à valeur temporaire de 5 ans, qui varie entre 20 000 et 50 000 FCFA pour un terrain pouvant atteindre 5 ha.

A Pokola, les seuls titres fonciers vendus concernent la CIB pour sa base-vie, ses bureaux, et ses unités de transformation.

Les structures administratives ont un bureau mis à disposition (construit par la CIB).

Les populations locales n'ont pas encore acheté de titre foncier, que ce soit d'ailleurs pour leurs activités agricoles ou leur habitation (tarif plus élevé que pour les activités agricoles), estimant que la dépense est hors de portée de leurs moyens.

Quelques agriculteurs ont acquis par contre un permis d'occuper le sol – parfois arrivé à expiration en 2005 – mais n'ont pas systématiquement fait appel aux services du cadastre pour cela[22].

D'autres ont choisi de se rapprocher des propriétaires coutumiers[23] et ont versé une somme symbolique pour occuper le terrain. Cette approche est beaucoup plus développée à Kabo qu'à Pokola où le comité de village n'est plus considéré comme une structure « fiable » pour protéger les agriculteurs.

A Pokola, des papiers ont été signés par le président du comité de village et quelques sages – ce document n'ayant évidemment aucune valeur juridique légale – reconnaissant à un cultivateur le droit d'occuper un sol. Le problème est que les signataires reviennent sur leur parole quelques années plus tard et exigent un nouveau paiement de la part du « locataire ».

Avec la perspective de voir Pokola devenir de manière effective une Commune, ce type de pressions a tendance à se multiplier, le comité de village n'hésitant pas à demander des prix de plus en plus élevés, qui atteignent parfois 200 000 FCFA par ha !

Evidemment, tout le monde ne peut pas résister à cette pression, d'où des abandons de terres et des déplacements toujours plus loin de Pokola, notamment au niveau des pygmées ou de certains rwandais. Seuls les migrants nationaux arrivés durant les années 70 à 90 résistent à cette pression, ayant pris à leur niveau une place coutumière importante au village, de par leur agriculture moyenne et leurs moyens financiers plus développés.

A Kabo, il y a moins de pression pour la vente ou la location de terre pour la simple et bonne raison que beaucoup trop de cultivateurs abandonnent leurs champs ou ne considèrent plus l'agriculture comme une activité sûre depuis 2003-2004. Les agriculteurs qui sont restés ont tous abandonné leurs jachères qui sont situées à plus de 2 km de Kabo et ne comptent plus de champs supérieurs à 1ha en général.

---

[22] La sous préfecture a délivré un certain nombre de permis (3 sur les enquêtes réalisées à Pokola), avec son seul tampon et sa seule signature, sans qu'il n'y ait de délimitation claire du terrain.

[23] Les propriétaires coutumiers incluent des sages qui siègent dans des comités informels plus ou moins moribonds, et le comité de village (les présidents sont des natifs à Kabo comme à Pokola).

Cependant, les propriétaires coutumiers sont plus consultés qu'à Pokola, la vente de terres étant beaucoup moins chère et correspondant plus à un don coutumier traditionnel (moins de 20 000 pour un champ).

A Pokola, 3 cultivateurs parmi ceux qui ont les champs les plus évolués en terme de variété de cultures et de technicité ont commencé à se renseigner sur les modalités d'attribution de titres fonciers. La sous préfecture de Mokéko de son côté est prête à diminuer le prix de vente des terrain de 100 à 50 FCFA/m^2.

Cela reste bien entendu hors de portée des agriculteurs traditionnels, car même ainsi le prix par ha atteint 500 000 FCFA, soit 750 Euros.

Au niveau de la sous préfecture, de la préfecture et du cadastre, l'accent a été porté sur l'importance de la conscientisation des populations sur la nécessité d'acheter un titre foncier. Ils sont cependant bien conscients qu'un agriculteur traditionnel ne pourra pas le faire pour un simple champ de manioc. Evidemment, pour un verger ou des cultures maraîchères permanentes, c'est une toute autre histoire.

Ces trois structures ont toutes condamné le comité de village de Pokola pour ses dérapages au niveau de la vente de terres pour les maisons d'habitations et espèrent que l'arrivée d'un maire permettra de résoudre ce problème. Ils ont également condamné l'attitude du comité au niveau des terres agricoles tout en reconnaissant qu'aucune structure officiellement déclarée par l'Etat n'avait pour le moment été installée sur place pour régler ce problème, la loi sur les titres fonciers étant en outre très récente.

Ils espèrent que l'installation de la commune sera l'occasion de fixer une fois pour toutes les règles foncières légales en tenant compte des occupations traditionnelles, à condition qu'elles s'acquittent de leurs taxes.

Cette situation, avec le développement de Pokola et l'apparition de taxes importantes liées notamment au marché et aux boutiques, génère également quelques conflits au niveau déconcentré et décentralisé, les modalités d'intervention de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Sangha n'étant pas clarifiées en ce qui concerne les communes de moyen exercice[24].

3.2. Perspectives futures

La nomination d'un maire à Pokola est donc à la fois attendue par les autorités de tutelle, les populations, et la CIB. La question est cependant de savoir quand cette nomination aura lieu, et est ce qu'elle sera effectivement accompagnée de moyens financiers permettant à la commune de Pokola de gérer un certain nombre de questions liées à l'environnement, la santé ou l'éducation.

Dans tous les cas de figure, l'émergence de Pokola en commune met en avant un cas d'espèce intéressant : l'articulation entre une structure décentralisée, des pouvoirs coutumiers et une exploitation forestière sur le même espace.

Kabo de son côté va se développer encore avec l'arrivée de nouveaux travailleurs CIB provoquée par l'installation d'une scierie, mais il n'est pas prévu pour le moment de changement de régime pour ce village, qui restera sous la responsabilité directe de la sous préfecture.

---

[24] Rappelons que le décret spécifiant l'érection de Pokola en communauté urbaine de moyen exercice est bien sorti mais qu'aucune loi et encore moins de textes d'application ne précisent les liens avec les organismes de tutelle. En ce qui concerne les interventions du Conseil départemental, les lois précisant son existence et son fonctionnement interne existent mais aucun texte d'application n'est sorti à ce jour.

DEUXIEME PARTIE - ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE ET DES BESOINS EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES DU PROJET : DIAGNOSTIC DES SYSTEMES AGRAIRES

1. Caractérisation générale des pratiques agricoles sur les sites UFA de la CIB

1.1. Caractéristiques générales

Plusieurs études se sont penchées sur les pratiques agricoles des populations résidant dans les UFA de la CIB. Nous pouvons citer entre autres :

- les études d'impact sociales du cabinet JMN Consultant pour chacune des UFA de la CIB (2004-2005) ;
- l'étude préparatoire au volet socio-économique des plans d'aménagement des UFA par Jean-Michel Pierre (2004) ;
- la problématique de l'agriculture itinérante sur abattis-brûlis autour du village de Pokola par Danae Maniatis (2004) ;
- l'étude des différentes pratiques culturales au Congo : cultures traditionnelles sur brûlis et cultures maraîchères par Agnès Michaud (2002).

Toutes les données développées tout au long des chapitres 1.1 à 1.5 de cette partie se réfèrent par conséquent à la plupart des analyses développées dans ces rapports, mises à jour et vérifiées par une observation et des entretiens par l'équipe FFEM / agroforesterie.

La caractéristique principale de l'agriculture dans les villages situés au sein des UFA de la CIB repose sur le système traditionnel de défriche brûlis. Il consiste à défricher des parcelles de forêt ou de jachère plus ou moins ligneuse, à laisser sécher les résidus sur le sol puis à y mettre le feu afin de les transformer en cendres. Ces cendres avec l'arrivée des pluies vont contribuer à rehausser temporairement la fertilité du sol[25] et permettre une agriculture pionnière durant 1 ou 2 ans en fonction des spéculations.

Ces dernières comprennent principalement le manioc, associé avec les bananiers plantain et doux et le maïs. Les cultures secondaires comprennent le taro, les patates douces et la canne à sucre.

Le système de défriche brûlis, longtemps conspué et décrié par les scientifiques du monde entier, est un des systèmes agricoles traditionnels le plus utilisé sous les Tropiques. Il se caractérise par :

- des cultures extensives sans ajout d'intrants organiques ou minéraux (sauf les cendres) ;
- une pression foncière absente ou très limitée, qui permet une disponibilité en terres permanente ;
- des jachères qui permettent de reconstituer la fertilité du sol avant une nouvelle mise en culture par abattis-brûlis ;
- peu de maîtrise technique nécessaire en dehors du respect des périodes de défrichage et de plantation ;
- l'utilisation de cultures assez rustiques, mais qui donnent de bons résultats lors des deux premières années de plantation / semis ;
- peu d'outils utilisés pour les différentes opérations culturales : hache, houe, machette et brouette ;
- peu de maladies sur les plantes à partir du moment où les temps de cultures sont courts et les temps de mise en repos du sol longs.

[25] Sol, qui en zone forestière équatoriale présente une fertilité relativement faible : les éléments nutritifs, apportés essentiellement par la litière, se trouvent dans les 20 premiers centimètres de sol (horizons organo-minérals).

Ce système est parfaitement adapté aux zones humides où la végétation se reconstitue rapidement, et où le foncier ne constitue pas une contrainte en terme de disponibilité et d'accès à la terre.
Dans ce système, les périodes de défriche-brûlis s'étalent de décembre à mars et de juillet à août. Le semis ou plantation s'effectue de fin mars à fin mai et de septembre à octobre. Les entretiens ont lieu respectivement 1-2 mois et 5-6 mois après la mise en terre. La récolte s'effectue en fonction de la spéculation.

Ce système n'est plus adapté à partir du moment où la pression foncière génère un raccourcissement du temps de jachère et/ou un accroissement du temps de culture, ce qui induit les effets suivants :

- perte de rendements et apparition de maladies comme le pourridié et la mosaïque sur le manioc ;
- diminution des surfaces de cultures ;
- diminution de la fertilité des sols qui finissent par s'épuiser ;
- conflits fonciers pour l'appropriation de la terre ;
- déforestation accentuée.

En fonction des zones étudiées, les systèmes de culture dans les UFA CIB sont en train d'évoluer progressivement – plus ou moins rapidement – vers ce système dégradé.

Les arbres fruitiers se trouvent soit sur les mêmes parcelles que les champs de manioc-maïs-bananes, soit sur des zones différentes. Nous avons également quelques cas de vergers ; auquel cas, la parcelle n'est plus systématiquement brûlée et le cultivateur s'efforce d'établir et de maintenir un réseau de plantes de couvertures comme les patates douces pour empêcher les adventices de revenir.

Les arbres fruitiers incluent les espèces suivantes : avocatiers, papayers (plantées ou à l'état sauvage), manguiers, safoutiers, orangers, citronniers, mandariniers, ananas.

Les cultures maraîchères sont situées en général à proximité des habitations mais pas dans tous les cas. Elles sont généralement situées à proximité d'un cours d'eau. La plupart des maraîchers sont des rwandais qui effectuent leurs cultures sur des planches de 5 à 10 m de long sur environ 1 m de large. L'épaisseur est variable mais n'excède pas 20 cm. Le substrat utilisé pour la planche comprend de la terre mélangée à de l'humus.

Le compost n'est pas systématiquement utilisé, étant donné notamment l'absence de gros élevage. Certains maraîchers utilisent toutefois les déchets de cuisine mélangés avec de la terre et des débris végétaux. Le paillis est peu utilisé et avec une densité insuffisante pour produire de véritables effets bénéfiques.

Différentes techniques de semis et d'entretien sont mises en place, avec un passage en pépinière pour certaines graines avant plantation. Des tests de germination sont également effectués.

La surface utilisée pour le maraîchage est plus retreinte que pour l'agriculture de défriche brûlis : elle n'excède pas 25 m^2 pour chaque spéculation. Toutefois, une parcelle composée de plusieurs cultures maraîchères peut atteindre 1ha.

1.2. Zone de Pokola

La zone communautaire située autour du village de Pokola est frappée de plein fouet par cette pression sur la terre avec toutes les conséquences décrites ci-dessus. Les terres situées à proximité immédiate (moins de 1 km) sont les plus touchées, avec une pression foncière agricole et urbaine très importante.

De par son histoire (village de chasseurs – pêcheurs) et la nécessité pour la CIB de construire un grand nombre de logements pour les travailleurs, l'espace d'habitation familial apparaît anormalement retreint pour un village en zone forestière : les habitations sont toutes serrées les unes contre les autres, avec une pression humaine très forte. Il n'y a pas de jardins de case à proprement parler au niveau des quartiers centraux, et même dans les quartiers périphériques, ces derniers se limitent à quelques plants de bananiers et des cultures secondaires.

Les villages des pygmées sont proches des habitations bantoues et de la CIB, de par le salariat d'un nombre croissant de semi-nomades au sein de la compagnie forestière. Ces semi-nomades sont pour partie dits en voie de sédentarisation, étant donné que le village où ils habitent constitue de plus en plus leur résidence permanente[26]. Ils ne disposent pas de jardins de case et même leurs champs de culture – quand ils existent – sont extrêmement sommaires (voir plus loin).

Les migrants congolais et sous-régionaux choisissent un site dans un quartier de Pokola en fonction de la disponibilité en logements et de leurs moyens financiers : un logement loué au « centre ville » avec électricité et fontaine d'eau à proximité peut atteindre un loyer mensuel de 30 000 FCFA pour les plus belles cases.

Les logements attribués par la CIB aux travailleurs sont gratuits, ainsi que leur accès à l'eau et à l'électricité. Cependant, seulement 600 travailleurs sont actuellement logés de cette manière, près du double attendant une habitation.

La surface agricole reste importante pour les terres situées à plus de 2 km de Pokola : la répartition est cependant très inégalitaire, les migrants congolais des années 70 à 90 s'étant pour une large part taillé la part du lion, aux dépens des natifs bantous et pygmées et des migrants sous régionaux.

L'arrivée de ces migrants a également induit la mise en place d'une agriculture plus élaborée, avec l'apparition / développement de vergers (safoutiers, avocatiers, papayers), de cultures secondaires (taro, patate douce, canne à sucre) et de cultures maraîchères (légumes feuilles et légumes fruits : piment, aubergine, gombo, tomate, courge, oseille, amarante pour ne citer que les plus répandus).

Ces cultures plus exigeantes restent cependant confinées sur de petits espaces, pour des raisons que nous verrons plus bas.

Les seules cultures qui ne se pratiquent pas systématiquement sur des zones de défriche sont le maraîchage et les fruitiers.

D'une manière générale, les superficies cultivées les plus importantes incluent le manioc amer (nécessité rouissage pour le consommer), les bananiers et le maïs.

[26] Les congés des semi nomades à la CIB sont souvent négociés en fonction d'activités sociales importantes pour ce groupe ethnique, comme le ramassage des chenilles de sapelli ou les activités de pêche.

1.3. Zone de Kabo

Kabo compte actuellement 5 fois moins d'habitants que Pokola, ce qui devrait avoir pour corrélation des espaces de culture plus étendus avec une meilleure gestion de la fertilité et donc de meilleurs rendements.

Il n'en est rien, et hormis quelques agriculteurs spécialisés qui vendent leurs produits sur le marché local, Kabo est aujourd'hui complètement dépendant des importations du Cameroun, de Pokola, et des autres chantiers forestiers comme Ndoki I et II.

L'espace autour des maisons est plus important qu'à Pokola, mais les jardins de case sont tout de même absents, sauf pour certaines habitations un peu décalées vis à vis du centre du village.

Les surfaces agricoles sont anormalement petites, avec des temps de jachère très courts (de 1 à 2 ans pour certains champs), et sont pour la majorité situées à proximité immédiate du village (moins de 1 km à l'est et au sud-est de Kabo).

Cet état de fait s'explique d'après les agriculteurs par l'irruption massive des éléphants dans les champs depuis 2003, la dégradation des cultures – et notamment des fruitiers et des cannes à sucre – et l'absence de protection et d'indemnisation de la part des autorités administratives, ainsi que l'attitude très rigide de la part du WCS[27] et l'absence de réaction de l'administration devant ce problème.

Le résultat est qu'il n'existe aucun verger à Kabo et presque plus de fruitiers ni de cannes à sucre, en dehors de champs très proches de la base vie et de la scierie CIB (les éléphants ne s'approchaient pas encore de ces endroits au moment des enquêtes en août – septembre 2005).

Il n'existe pas non plus de maraîchage à Kabo, la plupart des migrants sous régionaux présents sur place préférant s'adonner au commerce.

1.4. Campements forestiers

Ces campements, situés en pleine forêt, accueillent à la fois le travailleur CIB et sa famille. La plupart des unités familiales choisissent de défricher et de cultiver sur plusieurs champs avec des superficies très importantes (plus qu'à Pokola). En raison de la présence d'animaux sauvages, les cultures à goût sucré sont presque totalement proscrites. On trouve du manioc, du maïs et quelques bananiers, ces cultures étant soit consommées sur place soit vendues à Pokola ou à Kabo.

Suite à une construction des habitations trop serrée, il n'existe pas non plus de jardins de case pour les agents CIB et leurs familles. En revanche, les pygmées et les bantous installés à proximité dans des habitations traditionnelles ont développé un jardin de case plus important qu'à Pokola, avec des bananiers et quelques cultures secondaires comme des taros ou des légumes feuille.

[27] Le WCS estime que l'éléphant étant sur son territoire et constituant une espèce intégralement protégée, il revient alors aux agriculteurs de s'adapter à sa présence et non l'inverse. Le WCS a effectué un certain nombre de tests pour faire fuir les pachydermes mais sans succès jusqu'alors (crottes + piments brûlés, alertes sonores, etc.).

1.5. Villages des Terres Kabounga

La particularité de ces villages – situés dans l'UFA Toukoulaka – est de concentrer un grand nombre de populations le long des routes, en fonction de la disposition des villages. Il existe à la fois des villages pygmées et bantous. Si les premiers ne s'adonnent pas à l'agriculture, en revanche les seconds disposent de surfaces étendues, avec une disponibilité en terres importante qui leur permet de conserver des temps de jachère élevées et une bonne production agricole.

Les produits cultivés incluent bien sûr le manioc et le maïs en grande quantité mais aussi le taro, l'igname, et les arbres fruitiers comme le papayer, l'avocatier, l'arbre à pain, le safoutier ou les agrumes. Ces derniers se retrouvent le plus souvent dans les jardins de case – très riches et très développés en terme de variété d'espèces et de rendement – et dans de vastes palmeraies - bananeraies.

On trouve également la trace de vieilles cacaoyères, laissées à l'abandon depuis le désengagement de l'Etat sur le suivi et l'appui à la production et à la commercialisation.

2. Typologie agricole et écologique en fonction des zones et des groupes ethno-géographiques (étude échantillonnage)

2.1. Zone de Pokola

Nous avons différencié à Pokola 4 types de champs, que l'on peut retrouver sur la carte **n°1** et le graphique ci-dessous :

- les champs de culture ou CC, avec 100% de la surface destinée aux plantations ;
- les jachères ou JA, avec 100% de la surface ayant déjà connu une plantation et actuellement au repos ;
- les forêts secondaires ou F, avec 100% de la surface ne présentant aucun signe de plantations ;
- les champs mixtes ou CM, avec des parties de CC, JA et F.

2.1.1. Typologie des espaces ruraux par groupe ethno-géographique

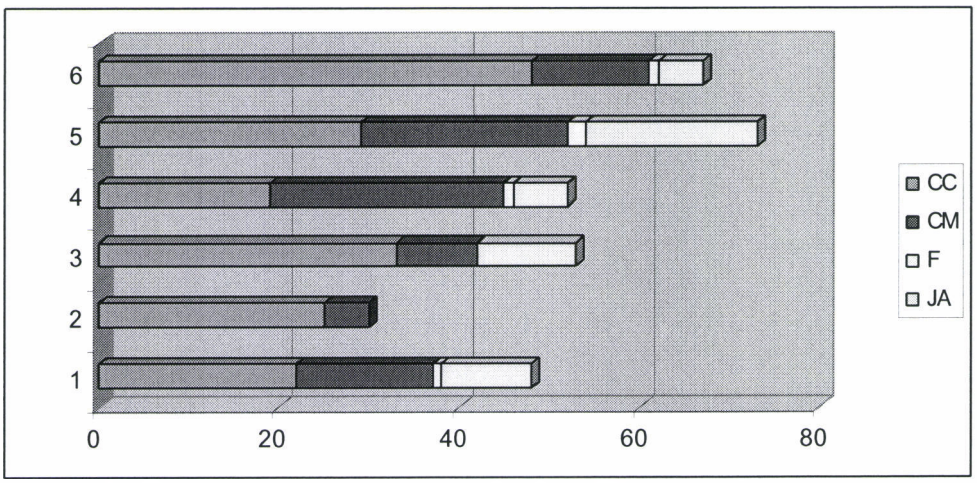

Graphique 19 : Typologie des espaces ruraux à vocation culturale par groupe ethno-géographique

Tableau 13 : Typologie des espaces ruraux à vocation culturale (nombre de champs) par groupe ethno-géographique

	1	2	3	4	5	6	Total
CC	22	25	33	19	29	48	176
CM	15	5	9	26	23	13	91
F	1			1	2	1	5
JA	10		11	6	19	5	51
Total	48	30	53	52	73	67	323

Les champs de cultures sont majoritaires sur l'ensemble de l'échantillon, totalisant 176 champs sur 323 parcelles soit **54%** des parcelles. Ils sont particulièrement représentés au sein du groupe 2 (83%), du groupe 6 (72%), et du groupe 3 (62%). Le groupe 1 en compte 46%, suivi du groupe 5 (40%) et enfin du groupe 4 (37%).

Une des particularités du groupe 2 est également de ne comporter aucune jachère. Ces dernières ne représentent d'ailleurs pour les 5 autres groupes que **16%** des parcelles.

Les champs mixtes représentent **28%** des parcelles au total et sont particulièrement représentés au sein du groupe 4 (50%), du groupe 5 (32%) et du groupe 1 (31%). La partie cultivée varie en superficie mais est généralement équivalente aux 2/3 de la terre.

Les forêts secondaires sont minoritaires et ne représentent que 2% des parcelles : elles sont absentes dans les groupes 2[28] et 3.

2.1.2. Superficies par types de parcelles et par groupe ethnique

Il est également intéressant de s'intéresser aux superficies des catégories de parcelles en fonction des codes ethno-géographiques : le graphique suivant en donne un aperçu.

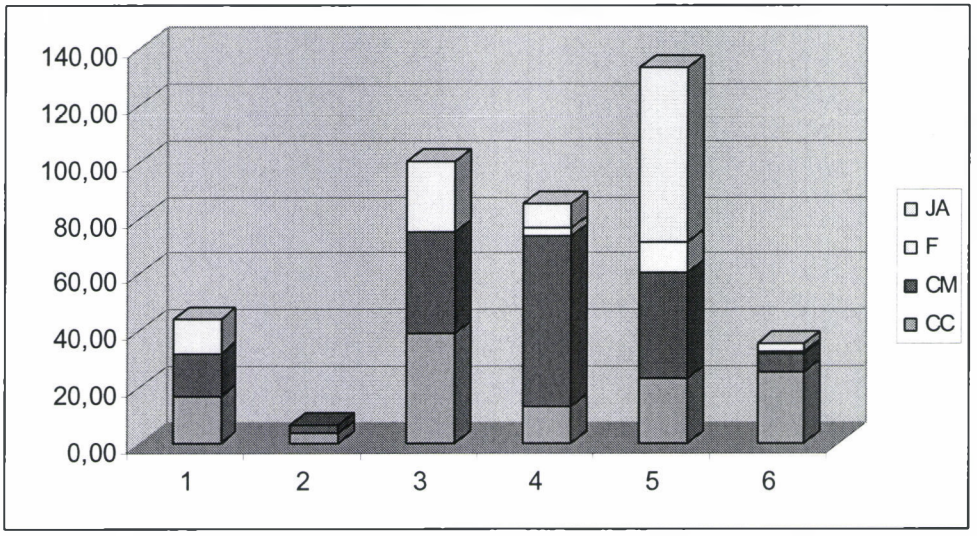

Graphique 20 : Superficies totales par types de parcelles à vocation agricoles et par code ethno-géographique

Les parcelles les plus petites (moins de 7 ha) concernent principalement le groupe 2 avec les pygmées (soit 0.23 ha / champ en moyenne). Les groupe 6 et 1 ont également peu d'espace pour cultiver, avec des surfaces respectives 35 et 45 ha, soit respectivement 0.67 et 0.73 ha / champ.

Le groupe 3 possède des champs de culture, des champs mixtes et des jachères avec des superficies respectives de 39, 36 et 25 ha. Si nous dressons l'analyse par individu, nous pouvons nous rendre compte que les champs des personnes enquêtées de ce groupe sont éclatés sur la carte, ce qui explique en partie cette gestion du sol.

A l'inverse, les champs des groupes 4 et 5 se retrouvent plus souvent aux mêmes endroits (pour un individu donné), surtout en ce qui concerne le groupe 4. Ce dernier privilégie plus le champ mixte qui ne lui permet de rester toujours au même endroit durant l'année.

Le groupe 5 possède la plus grande surface de jachères, avec une part également non négligeable de champs mixtes et quelques champs de culture. Il s'agit du groupe totalisant la plus grande superficie de terres à vocations agricoles avec 132 ha, soit **33%** de la surface totale, comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant. Le groupe 3 occupe **25%** de la surface, suivi du groupe 4 (**21%**).

Les migrants sous-régionaux occupent en conséquence **79%** de la surface agricole potentielle, les trois derniers groupes n'occupant que **21%** des surfaces restantes.

[28] Rappelons que cette enquête concerne les terres à vocation agricole autour de Pokola ; il est évident que la plupart des pygmées ont d'autres terres à l'intérieur de la forêt où ils chassent, pêchent ou cultivent.

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQU
Baillarguet

Tableau 14 : Superficies totales par types de parcelles à vocation agricole

	1	2	3	4	5	6	Total
CC	16,57	4,15	39,13	13,35	23,54	25,44	122,18
CM	15,50	2,67	36,09	60,49	37,42	6,62	158,79
F				2,97	10,41	0,26	13,64
JA	12,38		24,66	8,23	61,57	3,06	109,89
Total	44,45	6,81	99,88	85,04	132,93	35,38	**404,50**

Au niveau des superficies moyennes, le groupe 3 arrive en tête pour les champs de culture (1,19 ha) et les champs mixtes (4,01 ha). Tandis que le groupe 5 occupe des superficies respectives de 5,20 ha et 3,24 ha au niveau des forêts et des jachères.

Les pygmées (groupe 2) et les rwandais (groupe 6) occupent les surfaces moyennes les plus restreintes.

Globalement, le groupe 3 occupe une surface moyenne de 1,88 ha, suivi du groupe 5 (1,82 ha) et du groupe 4 (1,64 ha). Suit le groupe 1 (0,93 ha), le groupe 6 (0,53 ha) et enfin le groupe 2 (0,23 ha).

Les cartes n° **8**, **9** et **10** montrent respectivement la répartition des champs de culture (CC), des champs mixtes (CM) et des jachères (JA) par rapport à la superficie.

Tableau 15 : Superficies moyennes par types de parcelles à vocation agricole

	1	2	3	4	5	6	Moyenne
CC	0,75	0,17	1,19	0,70	0,81	0,54	0,70
CM	1,03	0,53	4,01	2,33	1,63	0,47	1,73
F				2,97	5,20	0,26	3,41
JA	1,13		2,24	1,37	3,24	0,61	2,11
Moyenne	0,93	0,23	1,88	1,64	1,82	0,53	**1,25**

D'après les enquêtes de Danae Maniatis[29], le nombre de personnes s'adonnant à l'agriculture est équivalent à **60%** des populations résidant à Pokola. Si l'on prend comme moyenne 4 enfants/autres membres par famille, plus les deux parents, cela représente 6 personnes[30], soit pour 14 000 habitants, **8 400 personnes** et **1 400 familles** vivant en partie de l'agriculture.

Par conséquent, l'échantillon effectué représente environ **11%** de la population de Pokola. En spéculant sur les superficies occupées et en partant du principe que le **%** de populations issus des groupes ethno-géographiques prédéfinis ainsi que la superficie moyenne par champ et par ethnie se vérifie avec une marge d'erreur de 10%, alors la superficie à vocation agricole totale à Pokola est équivalente à environ **3750 ha**[31].

Si l'on ne considère que les champs effectivement cultivés (avec comme postulat 1/3 des champs mixtes mis en culture sur une période donnée), la superficie cultivée est égale dans l'échantillon à 230 ha environ, soit **2150 ha** de champs cultivés effectivement par an.

En théorie, cela signifie que chaque habitant de Pokola peut consommer localement les produits issus de **0.15 ha** de cultures.

[29] Danae Maniatis : Problématique de l'agriculture itinérante sur défriche brûlis autour du village de Pokola
[30] Enquêtes personnelles
[31] Estimation à vérifier sur les images satellites.

2.1.3. Durée des jachères par groupe ethno-géographique

Le graphique suivant montre les durées de jachères moyennes sur les parcelles de jachères pures et les champs mixtes (**126 parcelles**) :

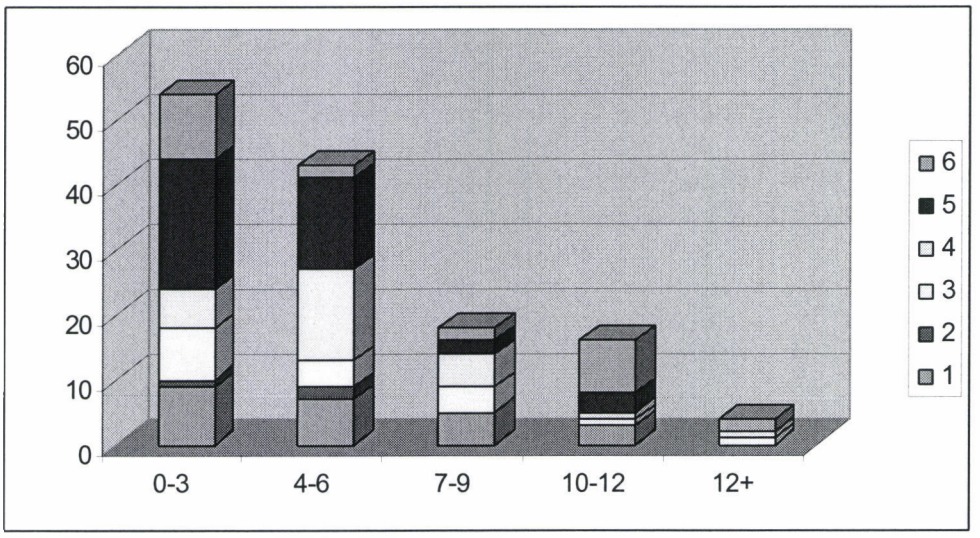

Graphique 21 : Durée des jachères par groupe ethno-géographique

Sans surprise, les jachères de 0-3 ans sont les plus nombreuses, représentant 40% des jachères rencontrées sur le terrain. Le groupe 5 compte le plus de jachères de ce type, suivi des groupes 1 et 6. Elles sont plus fréquentes à proximité immédiate de Pokola (moins de 2 km) mais se retrouvent aussi sur des champs distants de 6 km et plus.

Les jachères de 4-6 ans sont également très répandues, représentant 32% de l'ensemble des jachères rencontrées. Elles se retrouvent surtout chez les groupes 4 et 5. Elles sont surtout fréquentes sur les champs situés au delà de 2 km de Pokola.

Les jachères de 7-9 ans sont déjà beaucoup plus rares et ne représentent que 16% de l'ensemble des jachères rencontrées. Elles se retrouvent surtout dans les groupes 1,3 et 4.

Les jachères de 10 à 12 ans représentent 15% de l'échantillon et concernent surtout le groupe 6. Cela s'explique par le fait que les autres groupes préfèrent laisser les migrants du groupe 6 couper une partie de leurs jachères et cultiver pendant 3-6 mois avant de leur reprendre la terre pour planter le manioc, les bananes et les maïs, sans avoir à défricher ni à abattre des arbres. Ces deux dernières catégories sont systématiquement à plus de 2, voire 3 km de Pokola.

Les jachères de plus de 12 ans sont extrêmement rares et ne concernent que 7% de l'échantillon.

Les forêts – non représentées ci dessus – se retrouvent au niveau de 22 parcelles (intégrales ou parties de jachères ou de champs mixtes).

Notons tout de même que ces % ne reflètent pas la superficie de ces jachères âgées et de ces forêts qui sont souvent très étendues. Elles ne concernent par contre qu'un nombre réduit de propriétaires (moins de 20 personnes au total, soit **13%** de l'échantillon.

La carte n°**11** montre la répartition des champs par durée de jachère.

Le total des champs de culture étudiés pour les graphiques à venir exclue les zones de jachères et de forêt. Il compte au total **264 champs**.

2.1.4. Cultures et associations de cultures agricoles

Le graphique suivant montre la présence d'un certain nombre de cultures pour chacun des groupes ethno-géographiques interrogés au sein de l'échantillon choisi : il montre clairement la part de chacune des cultures, avec cependant une limite dans l'analyse : la densité de plantation n'a pas été prise en compte.

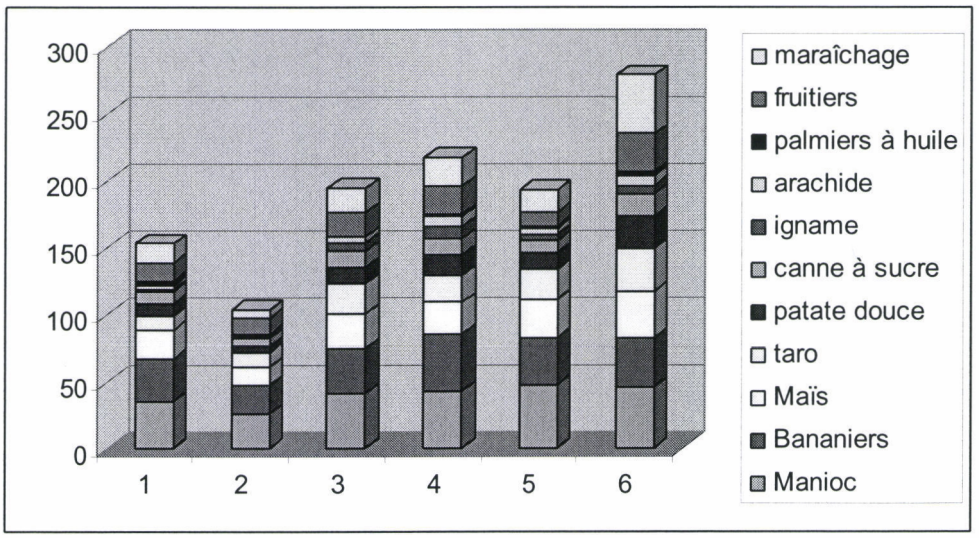

Graphique 22 : Cultures pratiquées par les différents groupes ethno-géographiques

Trois cultures émergent de ce graphique, et ce quelque soit le groupe ethno-géographique considéré : il s'agit dans l'ordre d'importance du **manioc**, des **bananiers** et du **maïs**, majoritaires dans les groupes 1-5 et fortement représentés pour le groupe 6 (respectivement **91, 75 et 57%** des champs concernés sur l'ensemble de l'échantillon). Produits d'autoconsommation et de vente, ils constituent le fondement alimentaire de base des populations de Pokola.

Suivent ensuite trois cultures secondaires : toujours dans l'ordre de priorité le **taro**, les **patates douces**, et la **canne à sucre** (**45, 29 et 26%**). Produits d'autoconsommation principalement, ils servent de compléments alimentaires mais peuvent également se vendre.

Suivent ensuite l'igname et l'arachide. Plus rares, ils ne concernent que 10% des champs.

Le palmier à huile ne se trouve que dans 12 champs, soit 5% de l'échantillon.

Les **fruitiers** et le **maraîchage** pèsent pour leur part **39** et **46%** sur l'ensemble de l'échantillon.

Les fruitiers se retrouvent dans tous les groupes ethno-géographiques, les papayers et l'ananas étant les plus répandus. Les avocatiers, les safoutiers et surtout les agrumes sont plus rares et se retrouvent surtout au sein des groupes 3,4 et 5. Les vergers de plus de 15 plants (bananiers et ananas non compris) sont très rares et ne concernent qu'une dizaine de personnes.

Le maraîchage est présent sur presque la moitié des champs de culture, en général sur des terrains plus humides et ombragés avec une fertilité plus grande. Les densités sont en général faibles et les variétés se limitent souvent à l'amarante, l'oseille, le gombo et l'aubergine.

Les agriculteurs du groupe 6 – plus de 90% sont des rwandais – cultivent entre 5 et 8 plantes maraîchères sur de petites superficies mais en mode intensif. Les cultures concernées incluent l'oseille, l'amarante, le gombo, l'aubergine, la tomate, la ciboule, le chou, la salade, le poivron, le piment, …

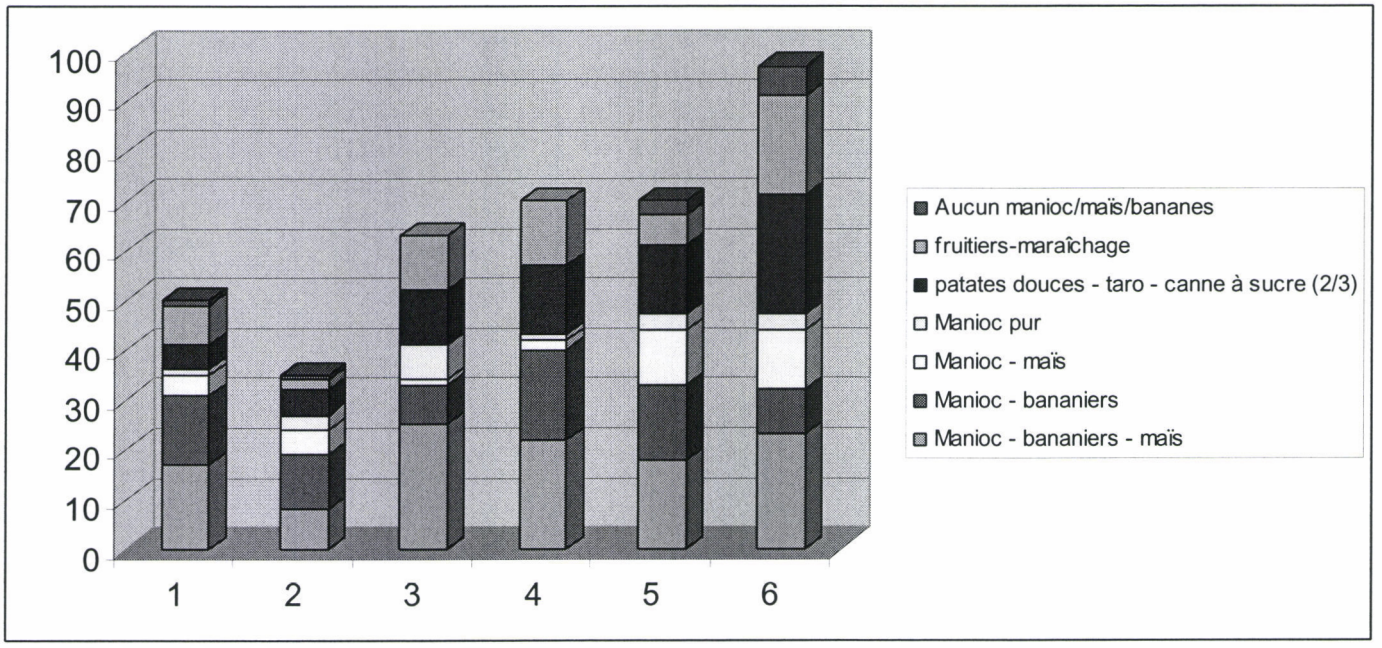

Graphique 23 : Associations de culture à Pokola

L'association de cultures la plus répandue est le système manioc – bananes – maïs, pour **43%** des champs visités (113/264). L'association manioc – bananes en compte **28%**, le manioc – maïs **13%**, et le manioc pur **7%**. Cependant, les cycles de culture étant différents (manioc : 12-24 mois, maïs : 3-6 mois, bananes : 6 – 12 mois), nous pouvons considérer qu'au moment de la visite terrain, le maïs avait déjà été récolté et les déchets complètement dégradés[32]. Les bananes font également toujours leur apparition dans les champs de manioc – en général en début de cycle – puis disparaissent au fur et à mesure que la matière organique décroît.

Par voie de conséquence, nous pouvons considérer que **91%** des champs cultivés au moins ont connu ou connaissent actuellement une association manioc – bananes – maïs depuis les 2 dernières années.

Seulement 11 champs, soit **4%** de l'échantillon ne présentent aucun signe des trois cultures (groupe 6 principalement : maraîchage) et **5%** sont des bananeraies pures.

L'association d'au moins 2/3 des cultures secondaires que sont le taro, la patate douce et la canne à sucre représentent **28%** des champs cultivés.

L'association fruitiers et maraîchage (sur un même champ mais dans des zones séparées) concerne 60 champs, soit **23%**. Il est particulièrement représenté dans le groupe 6 avec 20 champs concernés.

La carte n°**12** montre la répartition des champs CC et CM incluant les cultures du manioc, du maïs et des bananiers.

Les cartes n°**13** et **14** montrent respectivement la répartition des champs CC et CM avec des arbres fruitiers ou du maraîchage.

[32] Cette hypothèse a été corroborée lors des enquêtes villageoises

2.1.5. Problèmes majeurs rencontrés par les agriculteurs

L'ensemble des agriculteurs enquêtés connaît un certain nombre de problèmes qui ont été relevés et priorisés. Le graphique suivant donne une idée des problèmes rencontrés chez les enquêtés :

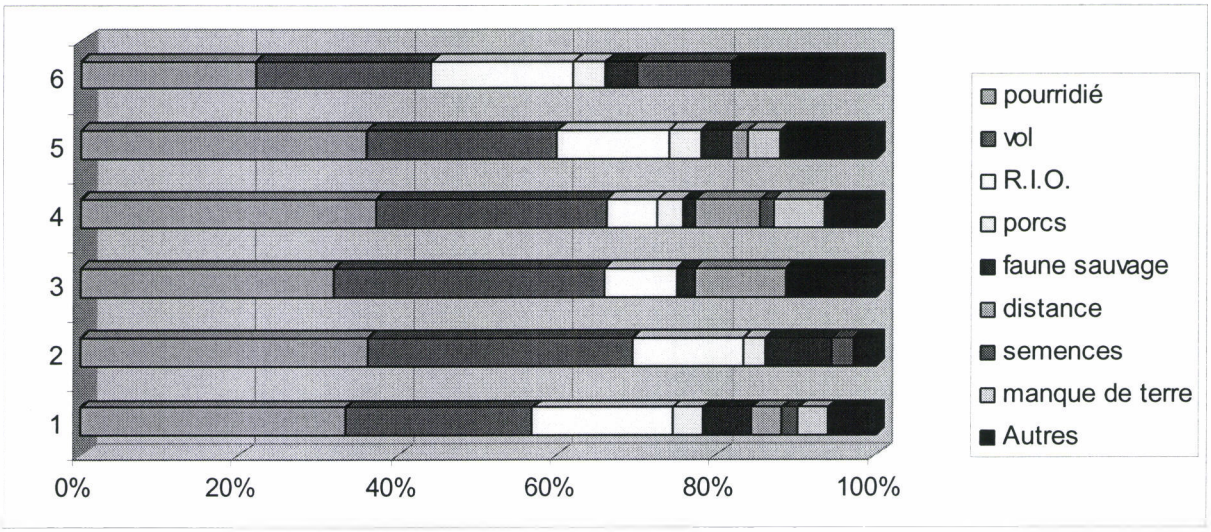

R.I.O. = Rongeurs, insectes, oiseaux

Graphique 24 : Problèmes agricoles les plus rencontrés par ethnie

Le problème majeur à Pokola concerne une maladie des tubercules de manioc appelé **pourridié**. Due à un champignon (***Armillaria heimii***), elle agresse tout particulièrement les tubercules qui poussent dans des sols dégradés ou à moindre fertilité. Elle concerne de 20 (groupe 6) à 38% (groupe 4) des enquêtés.

Le 2^{e} problème en ordre d'importance concerne le **vol** des produits. Il oscille entre 20 et 35% des enquêtés. Il a surtout lieu dans les champs les plus éloignés de Pokola et sur les fruitiers ou tubercules de manioc doux. Les principaux incriminés sont les pygmées et les migrants de la RDC (source : enquêtes).

Le 3^{e} problème en ordre d'importance rassemble les dégâts causés par les rongeurs, les insectes et les oiseaux (**R.I.O.**). Ensuite viennent les dégâts des porcs et les problèmes de distance entre Pokola et les champs.

Tous les autres problèmes sont mineurs et n'apparaissent que sur des cas isolés.

Les cartes n°**15**, **16**, **17** et **18** montrent respectivement la répartition des champs pour les problèmes suivants :

Carte n°**15** : Problème du pourridié ;
Carte n°**16** : Problème du vol ;
Carte n°**17** : Problème de rongeurs ;
Carte n°**18** : Problème de distance.

2.1.6. Caractérisation de la main d'œuvre agricole

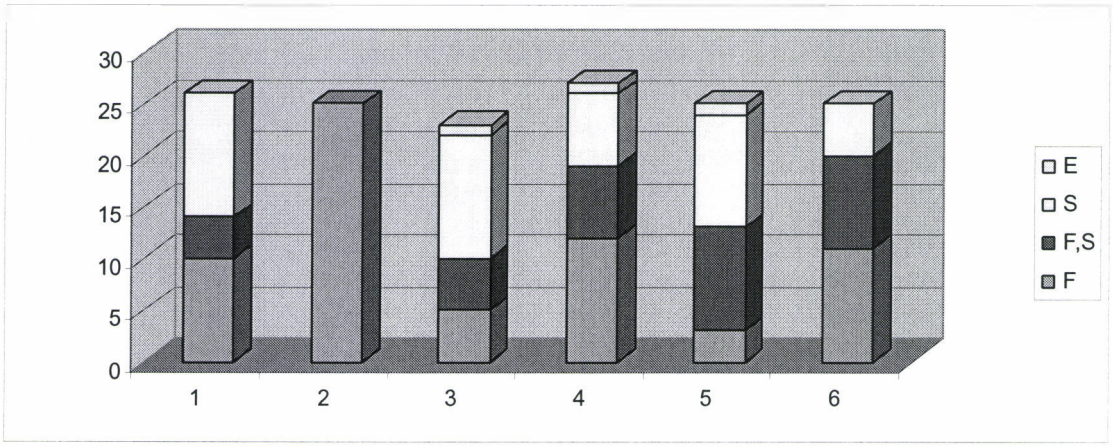

E : Entraide ; S : Salarié ; F : Familial

Graphique 25 : Main d'œuvre / code ethno-géographique

Pour exécuter les travaux des champs relatifs au défrichage, à l'abattage et à l'entretien, les différents groupes choisissent souvent entre une main d'œuvre familiale ou salariée, voire les deux. L'entraide est quasi inexistante et ne concerne que les groupes 3, 4 et 5 (3/151).

Le groupe 2 n'utilise que la main d'œuvre familiale pour travailler dans ses propres champs, mais en revanche travaille le plus souvent dans les champs des groupes 1, 3, 4, et 5 au détriment de ses propres champs.

Les autres groupes utilisent souvent de la main d'œuvre salariée, surtout quand la famille – et notamment les jeunes – refusent de les aider dans leurs champs (groupe 3 et 5 en particulier).

En dehors des pygmées, les autres mains d'œuvre disponibles concernent les migrants RDC qui louent leur force de travail, principalement pour les opérations de défrichage et d'abattage.

Les tarifs pour le salariat agricole sont les suivants :

- Abattage : location tronçonneuse = 10 000 FCFA/jour ;
- Défrichage : forfait chez les RDC = 100 000 FCFA/ha ;
- Défrichage : 500 – 1000 FCFA/jour chez les pygmées ;
- Transport produit : 500 FCFA/jour chez les pygmées

La carte n°**19** montre la répartition des champs par type de main d'œuvre.

2.1.7. Conservation des arbres dans les parcelles agricoles

Tableau 16 : Conservation des arbres / groupe ethno-géographique

	1	2	3	4	5	6	Total
Non	4	6	6	4	4	6	30
Oui	22	19	16	23	21	19	120
Total	26	25	22	27	25	25	150

La plupart des enquêtés ont déclaré conserver des arbres sur leurs parcelles, aussi nous attendions nous à en voir un grand nombre sur les champs agricoles. Dans la réalité, nous avons bien vu des arbres, mais avec une densité extrêmement faible (moins de 10 par ha), le plus souvent calcinés par le feu ou bien limités à quelques fruitiers.

La carte n°**20** montre la répartition des champs caractérisée par la conservation des arbres.

Voyons les ***raisons*** de cette conservation.

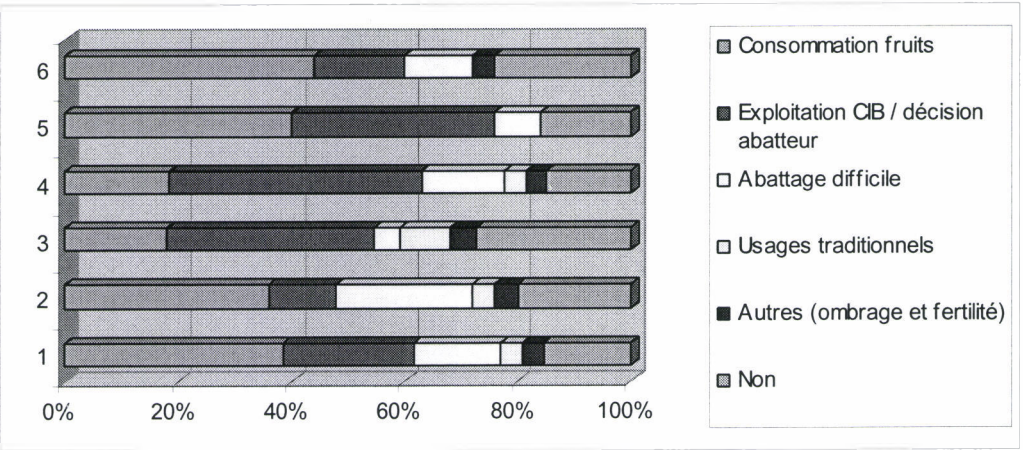

Graphique 26 : Raisons de la conservation des arbres sur les parcelles agricoles

Comme le montre ce graphique, les deux raisons principales de conservation d'un arbre sont ses fruits ou la décision de l'abatteur dont les services sont loués par les agriculteurs. Ces derniers sont souvent des agents CIB disposant d'une tronçonneuse qui estiment qu'il est nécessaire de garder sur le terrain les arbres à vocation économique.

Une autre raison importante fait mention d'un abattage difficile, principalement pour les paysans qui ne louent pas les services d'une tronçonneuse.

Une grande partie des enquêtés dit ne pas conserver les arbres sur le terrain afin de pouvoir cultiver sans aucune entrave physique et maximiser la surface cultivable pour des spéculations comme le manioc.

Les usages traditionnels (chenilles, construction de cases, bois de feu et autres) sont très peu représentés, d'une part parce que les arbres sont désormais de plus en plus petits à proximité de Pokola, et d'autre part en raison de la fourniture de déchets de bois par la CIB aux charbonniers, ce qui permet aux populations de Pokola de ne pas avoir besoin de couper du bois pour chauffer les aliments.

Enfin, l'ombrage et la fertilité ne sont que très peu cités par les enquêtés.

La carte n°**21** montre la répartition des champs selon les différentes raisons de conservation des arbres.

2.2. Zone de Kabo

Si à Pokola il fut relativement facile de sélectionner et de réaliser des études de terrain et des enquêtes sur l'échantillon de 150 personnes sélectionnées[33], il n'en fut pas de même à Kabo où l'équipe s'est heurtée à un certain nombre de problèmes :

- Assimilation de l'équipe du FFEM à une équipe du PROGEPPP et refus des agriculteurs de répondre aux questions les premiers jours ;
- Lassitude des populations devant le problème des dégradations des champs par les éléphants et réclamant des actes et non « une étude de plus » ;

Il fallut l'intervention du comité de village et des syndicats de la CIB pour pouvoir identifier des volontaires parmi la population. Même après cela, il fut très difficile de trouver des agriculteurs étant donné la désaffection d'un grand nombre d'entre eux depuis 2003-04.

Finalement, 40 furent sélectionnés et 36 d'entre eux acceptèrent de partir avec l'équipe sur les champs de culture proches du village, mais refusèrent de se rendre dans les jachères devant les menaces potentielles de la faune sauvage et notamment des éléphants.

Ces jachères sont désormais considérées comme des terres abandonnées tant que les éléphants continueront à venir roder autour de Kabo.

2.2.1. Typologie des espaces ruraux par groupe ethno-géographique

Les tableaux et graphiques qui suivent présentent les nombres et les types de champs ainsi que les superficies des cultures (déjà présentées dans le premier chapitre) à Kabo.

Tableau 17 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par superficie

	1	3	4	5	Total
Superficie CC	7,05	1,88	3,14	5,52	17,59
Superficie CM	0,31	0,54	2,38	2,41	5,64
Total Superficies	7,36	2,42	5,51	7,93	**23,23**

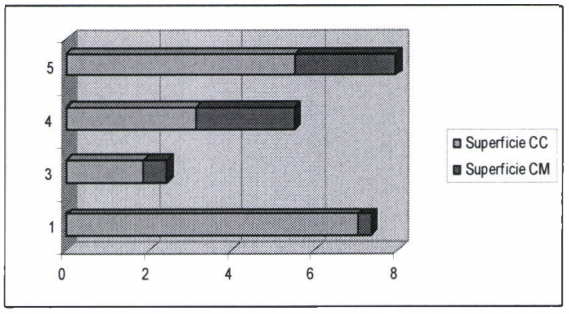

Graphique 27 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par superficie

[33] Dès le mois de septembre, l'équipe FFEM a même été obligée de freiner certains villageois qui exigeaient de faire partie des populations sélectionnées.

Tableau 18 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par nombre

	1	3	4	5	Total
Nombre CC	18	9	6	6	39
Nombre CM	2	1	4	4	11
Total Champs	20	10	10	10	**50**

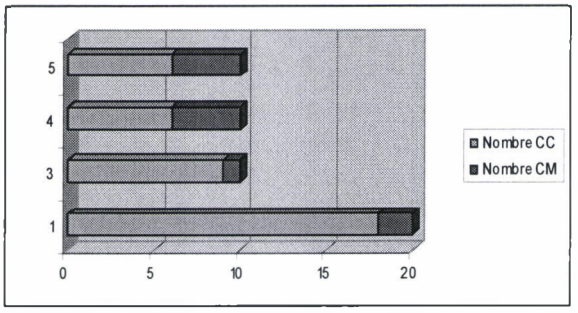

Graphique 28 : Champs cultivés à Kabo – Typologie par nombre

2.2.2. Superficies par types de parcelles et par groupe ethnique

Tableau 19 : Superficie moyenne des champs cultivés à Kabo

	1	3	4	5	Moyenne
CC	0,39	0,21	0,52	0,92	0,45
CM	0,16	0,54	0,59	0,60	0,51
Moyenne	0,37	0,24	0,55	0,79	0,46

En dehors des champs de culture du groupe 5, la superficie moyenne par champ et par individu ne dépasse pas **0,9 ha** et est comprise entre 0,16 ha (CM groupe 1) et 0,60 ha (CM groupe 5). La moyenne globale est de **0,46 ha.**

Si nous comparons par rapport à Pokola (**1,25 ha**), la superficie moyenne tous types confondus est **3** fois moins élevée à Kabo. Même en ne considérant que les CC ou les CM, le différentiel reste respectivement fixé à 1,5 et 3,4.

Suite aux difficultés sur le terrain pour trouver des agriculteurs des groupes 3,4 et 5, nous estimons en outre que pas plus d'une **dizaine** de personnes par groupe ne pratique en réalité l'agriculture.

Le groupe 1 par contre, compte encore au minimum une **trentaine** d'agriculteurs d'après les enquêtes sur le terrain.

Cela ne représente au final que **60** agriculteurs. Pour ces derniers, on peut estimer que la superficie totale ***cultivée*** n'excède pas **50 ha** hors jachères[34].

A partir de là, le calcul est simple : pour 2500 habitants (estimation à revoir à la hausse dans les mois à venir), chaque habitant peut consommer les produits locaux provenant de **0.02 ha**, soit **7.5** fois moins qu'à Pokola.

Quand aux jachères inclues dans les champs mixtes ou à proximité directe de Kabo, elles dépassent rarement **5 années** (observation directe) ou constituent des zones de forêts secondaires sur sols hydromorphes (cas des zones au nord de Kabo).

[34] Estimation à vérifier ultérieurement sur image satellite

2.2.3. Cultures et associations de cultures agricoles

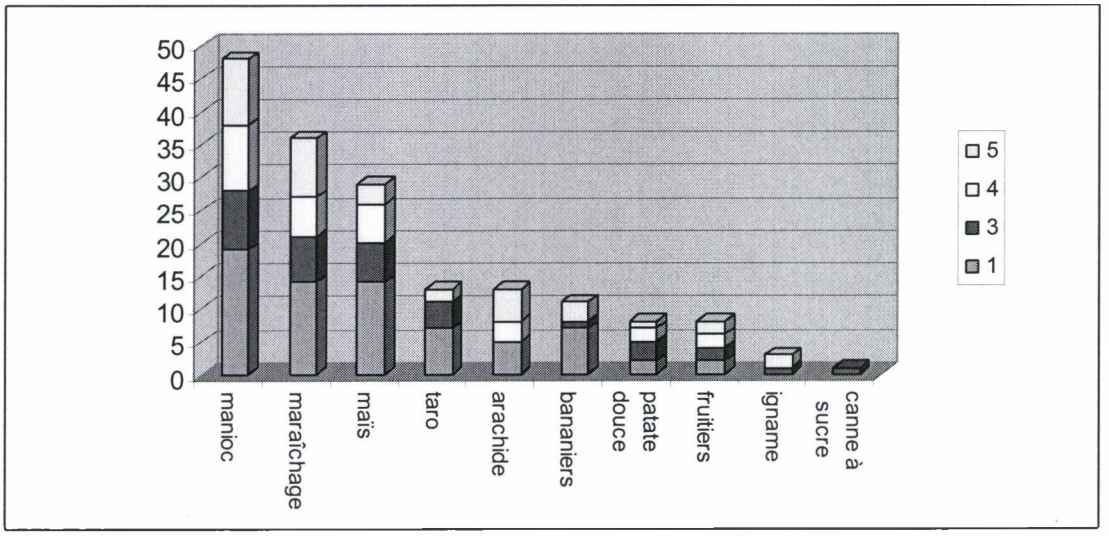

Graphique 29 : Cultures pratiquées à Kabo

Comme à Pokola, la première culture pratiquée est le manioc, principalement au sein du groupe 1. Le deuxième type de culture le plus rencontré est le maraîchage, principalement de légumes feuilles comme l'oseille ou l'amarante, avec une densité de plantation moins importante qu'à Pokola. La troisième culture est le maïs, qui est planté en association avec le manioc comme à Pokola.

Viennent ensuite les cultures secondaires comme le taro, les arachides, les bananiers, les patates douces ou les fruitiers. Ces spéculations sont cependant plus rares et très peu denses. La seule plantation de bananes rencontrée se trouve à proximité immédiate de la CIB et du WCS, les autres ne concernent que quelques plants éparpillés dans les champs (moins de 10 pieds par ha). Les fruitiers sont encore plus rares et se limitent le plus souvent aux papayers.

Les ignames et les cannes à sucre sont très rares.

2.2.4. Problèmes majeurs rencontrés par les agriculteurs

Les problèmes les plus rencontrés lors des cultures sont explicités dans le graphique suivant :

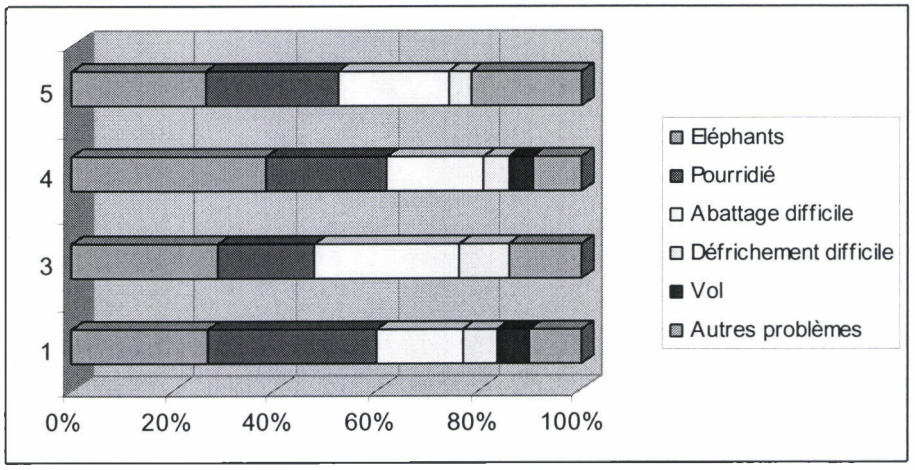

Graphique 30 : Problèmes les plus fréquents rencontrés à Kabo

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

Les dégâts des éléphants arrivent en tête des problèmes majeurs sur les cultures agricoles à Kabo : ils représentent 80% des enquêtés, soit 28/36 personnes.

Le pourridié arrive en seconde position, avec 70% des personnes interrogées, puis arrive l'abattage jugé difficile (55%).

Suivent ensuite le défrichement (16%) et le vol (8%). Les autres problèmes sont variés et induisent le manque de semences résistantes aux maladies, les attaques des oiseaux et des insectes, etc.

Au niveau de la localisation des champs, nous constatons que tous se trouvent dans un rayon de 3 km maximum au Nord de Kabo, et à moins de 2 km à l'est et au sud est. Tous les autres champs qui se situent à plus de 3 km ont été abandonnés depuis les années 2003 à cause des dégâts des éléphants.

Lors des déplacements sur le terrain, il convient de préciser que l'équipe FFEM n'a pas constaté de dégâts importants sur les champs de culture à Kabo. En revanche, nous avons constaté la présence de :

- jachères abandonnées à l'est et au sud est, à environ 2 km du village (cf. ci-dessus) ;
- des traces de passages d'éléphants dans plus de 75% des parcelles agricoles visitées (crottes, traces de pas, trouées dans la végétation, etc.) ;
- aucun verger ni champ de bananiers (excepté un à proximité de la CIB), les seuls spécimens ne constituant que des exceptions dans des champs presque seulement constitués de manioc, taro, maïs et de cultures maraîchères.

Cette forte présence de cultures maraîchères s'explique par le fait qu'aucun rwandais pratiquant le maraîchage ne vit à Kabo. Il en existait par le passé mais des problèmes de litige avec les natifs et l'arrivée des éléphants les ont découragé et ils ont tous migré à Pokola.

2.2.5. Caractérisation de la main d'œuvre agricole

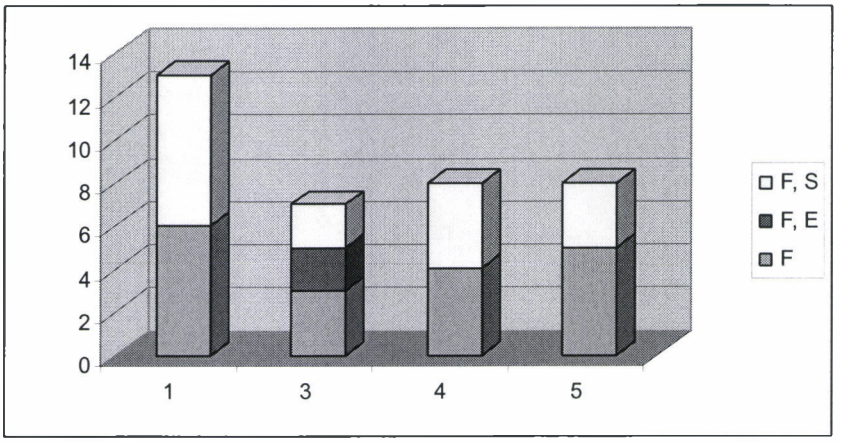

Graphique 31 : Type de main d'œuvre / code ethno-géographique

La main d'œuvre est principalement constituée par la famille proche (groupes 1, 4, 5), avec des salariés qui viennent de temps en temps en renfort pour les défrichages et abattages. L'entraide est très rare et ne concerne que le groupe 3.

2.2.6. Conservation des arbres dans les parcelles agricoles

Tableau 20 : Conservation des arbres / code ethno-géographique

	1	3	4	5	Total
Non	5	1	3	2	11
Oui	8	6	5	6	25
Total	13	7	8	8	**36**

Comme à Pokola, une majorité d'enquêtés disent conserver les arbres (70%), particulièrement dans le groupe 3 et 5. Voyons maintenant les raisons de ces conservations :

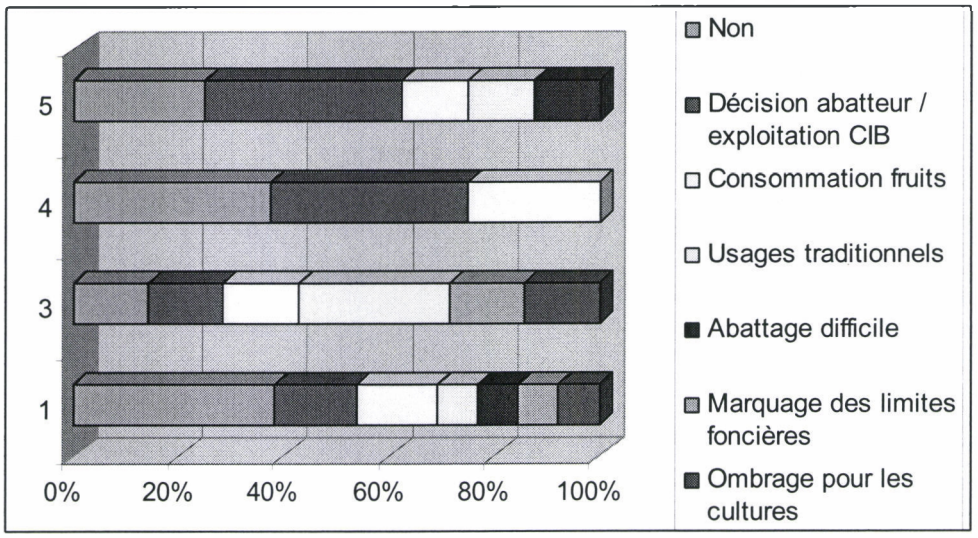

Graphique 32 : Raisons de la conservation des arbres à Kabo

Les raisons sont beaucoup plus variées et dispersées qu'à Pokola. La première relève de la décision de la tierce personne qui abat les arbres sur la parcelle et qui décide de garder les arbres à vocation économique.

La consommation des fruits vient en 2e position, même si les habitants ne sont désormais pas sûrs de pouvoir les récolter avant les éléphants.

Quelques usages traditionnels sont cités, comme la fabrication de pirogues ou l'utilisation de l'écorce comme élément médical.

Enfin, le marquage des limites foncières et l'ombrage pour les cultures sont également cités.

Cependant, il convient d'être très prudent car contrairement à Pokola, la taille de l'échantillon ne permet pas dans le cas de réponses différentes de tirer des conclusions claires sur les motifs et les réactions des populations locales.

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

3. Production agricole sur le site de Pokola

3.1. Généralités

Comme le souligne Jean-Michel Pierre dans son étude préparatoire[35], « la demande en produits agricoles étant plus importante que l'offre, une course à la production s'engage, avec une diminution des temps de jachère et une augmentation des cycles de production... ce type de système de production, qui tend à se développer fortement pour répondre aux besoins des flux migratoires et de l'activité de la CIB, engendre une réduction, voire dans certaines zones une disparition de la jachère, qui témoigne de la rapide évolution du système cultural traditionnel ».

D'une manière générale, un certain nombre de facteurs contribue à freiner fortement la production agricole de Pokola et de Kabo :

- le milieu forestier, avec sa faune sauvage et ses parasites divers dus aux conditions climatiques et à la proximité d'une végétation luxuriante ;
- peu de véritables agriculteurs, malgré l'arrivée récente de migrants nationaux du Sud Congo et de rwandais depuis la fin des années 70 ;
- le fait que l'agriculture reste majoritairement très secondaire pour les populations locales en terme d'activités rémunératrices[36] ;
- le peu de temps consacré aux entretiens des champs ;
- un système de cultures extensif, à productivité faible ;
- une pression foncière en augmentation, avec une diminution de la durée des jachères ;
- une faible technicité couplée avec des moyens financiers généralement limités ;
- aucun engrais ni produit phytosanitaire rajouté – à l'exception des rwandais sur leurs cultures maraîchères – nivelant la production vers le bas ;
- un enclavement encore très conséquent pour les villages forestiers à plus forte production vivrière ;
- une importation subventionnée de produits agricoles camerounais ;
- l'absence jusqu'à présent de toute structure d'appui à l'organisation et au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des cultivateurs[37] ;
- la quasi absence de toute organisation collective au niveau des agriculteurs (sauf les églises et sectes, et le groupement des maraîchers pour la vente des produits) ;
- l'absence d'organismes de crédit rural.

Sur Pokola, la production est donc avant tout destinée à l'autoconsommation, seuls quelques individus isolés ayant choisi de vendre une partie des récoltes. Parmi ceux-ci, quelques uns vendent plus de 75% de leurs productions et gagnent plus de 1 Million de FCFA par an, mais ces cas restent isolés, comme nous allons le voir plus loin.

Au niveau de Kabo, il est extrêmement rare de voir des produits vendus sur place, les agriculteurs peinant à assurer déjà leur propre autoconsommation. Il n'a pas été possible de voir et de peser suffisamment de produits agricoles à Kabo au niveau des paysans eux-mêmes. La conclusion que nous avons pu en tirer est que la production locale est extrêmement faible, est autoconsommée à **95%**[38] et ne suffit pas à nourrir les familles des paysans. Les tubercules de manioc et de taro produits sont en outre beaucoup plus petits que ceux de Pokola et très souvent attaqués par les parasites.

---

[35] PROGEPP, Etude préparatoire au volet socio-économique des plans d'aménagement de la CIB, par Jean-Michel PIERRE, octobre 2004

[36] Source : enquêtes et analyse études précédentes

[37] En dehors de quelques appuis du PROGEPP sur le maraîchage – sans réel succès à ce jour

[38] Des produits sont parfois vendus en cas de besoin d'argent pressant.

En revanche, les villages et les chantiers forestiers ont une production agricole plus forte en raison des points suivants :

- disponibilité en terres fertiles ;
- jachères suffisamment longues pour assurer la restauration de la fertilité (12- 15 ans) ;
- éclatement géographique de la population (cas des Terres Kabounga).

Le problème majeur est l'enclavement et les difficultés à acheminer les productions agricoles vers les gros centres de populations que sont Pokola et Kabo.

Jusqu'à présent, les chantiers forestiers de Ndoki I et II s'en sortent le mieux grâce aux déplacements fréquents des véhicules CIB entre les différents sites.

Un privé, subventionné en partie par la CIB, a également accru depuis peu ses déplacements entre les villages des Terres Kabounga et Pokola, les produits transportés incluant notamment de la viande d'élevage, du manioc et des bananes.

Tableau 21 : Produits des Terres Kabounga transportés à Pokola (juin – octobre 2005) :

Produit / unité	bidon	animal	corbeille	cuvette	lot	malette	marmite	panier	paquet	régime	sac
Banane										1453	22
Cabri		17									
Canard		26									
Canne à sucre									4		
Chenille											65
Citron			8								34
Coco											23
Cola			1								
Escargot											40
Foufou			6					15			195
Huile de palme	10										
Maïs											1
Manioc tubercule			174					110			647
Miel	7										
Mouton		72									
Noix de coco											7
Noix de palme			1								44
Orange			52								115
Pamplemousse											1
Poisson				19	461	81		22			
Porc		8									
Poulet		297									
Safou			596								47

3.2. Estimation de la production agricole locale vendue à Pokola

Une évaluation scientifique de la production agricole d'une catégorie de paysans s'effectue normalement sur une année de culture – voire deux – en fonction du cycle cultural des spéculations considérées. Il peut à la limite être effectué sur une saison de récolte, avec des approximations dans les calculs.

Or, la période très courte dévolue aux analyses terrain et l'ensemble des critères à évaluer ainsi que la nécessité d'avoir en face de soi des paysans volontaires immédiatement et en permanence pour nous laisser peser les produits sortants du champ ne nous ont pas permis de réaliser cette étude. Nous verrons en revanche plus loin les résultats des études effectuées sur la vente et la consommation des produits agricoles à Pokola et à Kabo.

Cette étude reste donc à effectuer et sera nécessaire pour comparer les rendements entre les systèmes expérimentaux que nous allons mettre en place et les champs traditionnels des paysans.

L'étude qui a été réalisée sur cette partie repose en partie sur les enquêtes et mesures de produits auprès des paysans (présenté ci-dessous) et sur des mesures effectuées au champ sur les densités de plantation (en cours, résultats partiels pour Pokola dans les annexes).

L'enquête d'autoconsommation / vente a concerné sur Pokola l'échantillon des 150 agriculteurs déjà présenté précédemment.

Tableau 22 : Répartition des agriculteurs / autoconsommation et vente des produits

	1	2	3	4	5	6	Total
Autoconsommation 100%	10	23	11	12	13	6	75
Autoconso / vente	16	2	11	15	12	19	75
Total	26	25	22	27	25	25	**150**
% autoconsommateurs purs	**62**	**8**	**50**	**56**	**48**	**76**	**50**

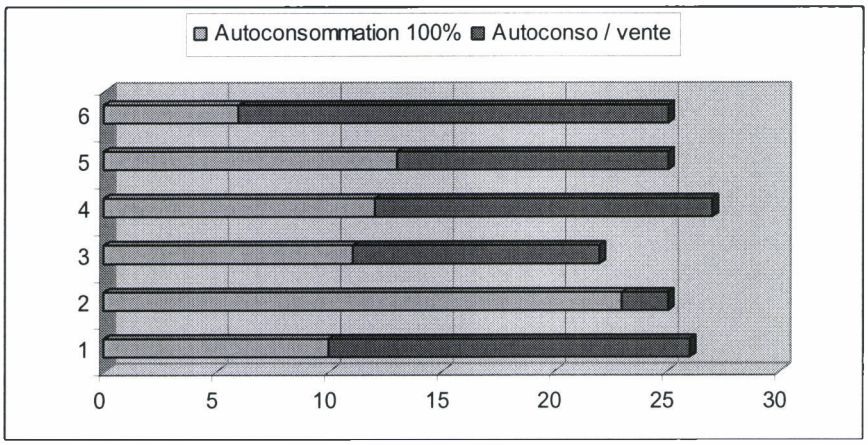

Graphique 33 : Répartition des agriculteurs / autoconsommation et vente des produits

Exactement **50%** des agriculteurs échantillonnés ont déclaré ne pas vendre leurs produits, qui sont dès lors destinés à l'autoconsommation pour leur famille et eux-mêmes.

Ce pourcentage est de **92%** pour les pygmées (groupe 2) et **24%** pour les rwandais (groupe 6).

La précarité au niveau foncier de la situation de ces derniers ainsi que leur méfiance vis à vis des structures administratives laisse à penser cependant que ce pourcentage ne correspond pas à la réalité[39]. En outre, les produits maraîchers produits en grosse quantité – ce qui est le cas du groupe 6 – sont logiquement presque totalement promis à la vente.

Les autres groupes ont un pourcentage qui varie entre **48** et **62%** d'autoconsommation.

[39] Ainsi que de l'ensemble de leurs déclarations sur leurs revenus.

Le tableau suivant dresse les moyennes de vente des agriculteurs ayant déclaré spontanément un revenu lors des enquêtes (50% des enquêtés) :

Tableau 23 : Moyenne des ventes des produits agricoles locaux par spéculation et par groupe ethno-géographique (en FCFA/an)

	1	2	3	4	5	6
Manioc tubercule	178 320	91 000	272 818	434 714	267 167	76 676
Manioc mounguélé	83 750	0	222 455	142 114	86 667	16 111
Manioc foufou	127 067	0	282 909	125 714	284 218	40 684
Maïs grain	61 597	50 250	92 545	74 833	26 000	48 921
Maïs alcool	153 750	0	5 455	10 000	15 000	0
Bananes plantain / douces	37 250	7 500	115 636	164 117	32 358	32 921
Taros	137 000		10 833	57 500	98 400	48 575
Patates douces	39 750		36 000		120 000	129 000
Canne à sucre			44 000			50 000
Fruitiers	0	0	24 818	108 167	7 500	5 222
Arachide						45 000
Maraîchage	165 000		73 000	435 000	32 750	925 152
Autres	313	0	0	0	0	0
Total	983 796	148 750	1 180 470	1 552 160	970 060	1 418 263

Pour chaque produit, la quantité mise en vente a également été donnée, soit par unité de production (fruits), soit par unité de transport ou de vente (brouette, corbeille).

Si l'on considère le revenu moyen toutes catégories de produits confondus, le groupe 4 arrive en tête avec 1,5 Millions de FCFA/an, suivi du groupe 6 avec 1,4 Millions.

Suivent les groupes 3 (1,2 Millions), 1 (0,98 Millions) et 5 (0,97 Millions). Le groupe 2 arrive bon dernier avec moins de 150 000 FCFA/an.

Tableau 24 : Part en % des spéculations vendues par groupe ethno-géographique

	1	2	3	4	5	6
Manioc	40	61	66	45	66	9
Maïs	22	34	8	5	4	3
Bananes	4	5	10	11	3	2
Cultures vivrières secondaires	18	0	8	4	23	19
Fruitiers	0	0	2	7	1	0
Maraîchage	17	0	6	28	3	65
Total	100	100	100	100	100	100

Sans surprise, le manioc et ses dérivés représentent la part la plus importante des revenus agricoles pour les groupes 1 à 5. Les groupes 3 et 5 en tirent chacun 66% de leurs revenus, suivis par le groupe 2 (61), le groupe 4 (45) et le groupe 1 (40). Le groupe 6 ferme la marche avec 9% seulement des revenus, le manioc leur servant surtout d'aliment de base.

Le maïs représente 34% des revenus pour les pygmées (maïs seul) et 22% pour le groupe 1 (maïs et alcool local). Les autres groupes n'en tirent qu'un revenu assez faible (moins de 10%).

La part de revenus des bananes est faible, entre 2 et 11% L'intérêt de cette spéculation tient dans le peu d'efforts à fournir pour sa plantation, son entretien et sa vente.

Les cultures vivrières secondaires (principalement taro, patate douce et canne à sucre) sont surtout vendues par le groupe 5 (23%), le groupe 6 (18%) et le groupe 1 (18%). Ce dernier groupe choisit souvent une ou deux spéculations qu'il plante de façon importante dans certaines parties de son champ. Les deux autres groupes en plantent eux 3 ou 4 différentes.

Les fruitiers représentent un revenu extrêmement faible (groupes 3 à 5) ou nul (groupes 1, 2 et 6). Les principaux vergers plantés n'ont pas encore donné beaucoup de fruits (moins de 5 ans de plantations).

Enfin le maraîchage est évidemment la spéculation qui rapporte le plus au groupe 6 avec 65% des revenus, à travers à chaque fois 4-6 produits en moyenne. Le groupe 4 s'en sort également bien avec 28% des revenus (moins de variétés de produits).

Le poids représentatif en **kg** du manioc et des bananes est représenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Poids en kg du manioc (pur et transformé) et des régimes de bananes

	1	2	3	4	5	6
Manioc tubercule	3 923	2 002	6 002	9 564	5 878	1 687
Manioc mounguélé	586	0	1 557	995	607	113
Manioc foufou	508	0	1 132	503	1 137	163
Bananes plantain / douces	410	83	1 272	1 805	356	362

Les autres produits n'ont pu être pesés avec un échantillonnage suffisant pour permettre une analyse suffisamment fine des quantités produites et vendues. L'étude est actuellement en cours.

Les graphiques suivants montrent la difficulté à établir une moyenne de % d'autoconsommation et de vente par agriculteur et par spéculation en ce qui concerne le manioc.

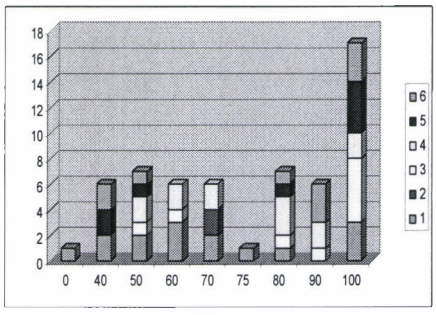

Graphique 34 : Manioc tubercule

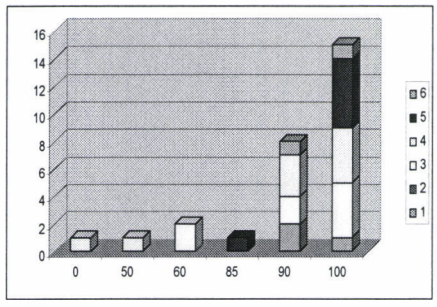

Graphique 35 : Mounguélé

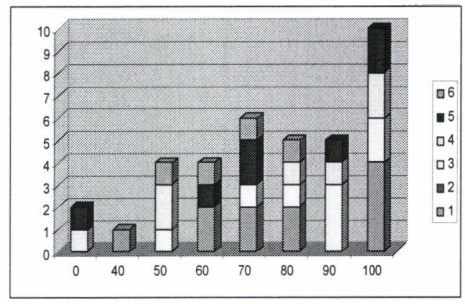

Graphique 36 : Foufou

Graphique 34 : % de vente/agriculteur rapporté à son groupe ethno-géographique : manioc tubercule
Graphique 35 : % de vente/agriculteur rapporté à son groupe ethno-géographique : mounguélé[40]
Graphique 36 : % de vente/agriculteur rapporté à son groupe ethno-géographique : foufou

Le groupe 4 vend proportionnellement le plus de manioc tubercules, avec presque 10 tonnes par an. Les groupes 6 et 2 en vendent moins de 2 tonnes par an.

Le groupe 3 est en tête pour la vente de pains de manioc, avec plus de 1,5 tonnes/an. Le foufou est surtout vendu par les groupes 3 et 5, à raison de 1,1 tonnes/an.

Les bananes sont surtout vendues par les groupes 3 et 4, avec respectivement 1,2 et 1,8 tonnes par an.

Les autres spéculations les plus majoritairement vendues comprennent (entre 80 et 100%) le maïs (transformé en alcool de maïs dans 75% des cas), les produits maraîchers pour le groupe 6 (plus de 75% de ventes), et les fruitiers en général (plus de 60% vendus).

En ce qui concerne la maraîchage, le groupe 4 en vend une quantité importante (plus de 400 000 FCFA/an), juste derrière le groupe 6 (925 000 FCFA/an).

[40] Pain de manioc

TROISIEME PARTIE – ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE ET DES BESOINS EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES DU PROJET : ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES ET NUTRITIONNELS

1. Caractérisation générale des activités socio-économiques à Pokola et Kabo

L'activité socio-économique la plus recherchée à Pokola et à Kabo reste l'emploi à la CIB, notamment pour les jeunes, qui ne souhaitent pas suivre leurs parents dans les activités traditionnelles liées à l'agriculture, l'élevage ou les activités d'extractivisme des ressources naturelles (chasse, pêche, cueillette,…).

Un travailleur CIB parmi les plus petites catégories gagne en moyenne (salaire + prime) 100 000 FCFA[41] par mois. Cela représente à l'année 1 200 000 FCFA bruts, soit à peu près autant que les agriculteurs les plus évolués.

Les activités de chasse et de pêche à Pokola et à Kabo permettent de gagner des sommes variables, comprises en général entre 250 000 et 1 Million de FCFA/an[42].

Hormis le commerce, les autres activités considérées comme étant lucratives – mais difficiles – concernent la fabrication de briques et de charbon à Pokola. Dans le premier cas, les revenus mensuels s'étalent entre 100 000 et 800 000/mois[43] en fonction de la grosseur de l'entreprise, le nombre et la qualité des fours, etc. La CIB fournit les déchets de bois, met à disposition le terrain et achète chaque brique à 70 FCFA.

Le charbon peut rapporter entre 100 000 et 1,3 Millions/mois[44]. Très lucratif, il fait l'objet d'une concurrence acharnée surtout parmi les migrants sous régionaux. Là aussi il bénéficie des déchets de bois de la CIB, ce qui induit une pression nulle sur les arbres en forêt de la part des habitants de Pokola.

Dans l'optique d'une co-génération à Pokola, le problème se pose de savoir si suffisamment de déchets de bois seront encore disponibles pour permettre d'alimenter les sites ruraux en charbon de bois. La CIB à travers la cellule d'aménagement réfléchit actuellement aux différents scénarios possibles.

2. Consommation de produits agricoles sur Pokola et Kabo

Le schéma suivant permet de se faire une idée des transferts de produits agricoles et alimentaires entre les différentes zones géographiques du Nord du Congo. Les zones ou les villages sont représentés par des ronds et les flux par des flèches. Plus grosse est la flèche, plus important est le flux. Les villages ou zones en vert sont des gros importateurs actuels ou potentiels (vert foncé) de produits agricoles. Les villages en jaune vif produisent un peu mais sont dépendants des importations camerounaises. Les villages en jaune clair sont fortement dépendants des produits agricoles importés. Les zones en gris sont complètement dépendantes de l'importation des produits agricoles.

Le Cameroun reste ainsi le principal importateur de produits agricoles et de zébus en direction de Pokola et de Kabo. Via Pokola, une part importante de ces importations part directement sur

[41] Le salaire minimum à la CIB est égal à 35 000 FCFA / mois avec des primes qui démarrent à 30 000 FCFA, soit 65 000 FCFA brut / mois.
[42] Source : JMN Consultant et enquêtes personnelles
[43] Source : Enquêtes personnelles
[44] Source : Enquêtes personnelles

Brazzaville ou Ouesso où la demande est très forte (oignons, régimes de bananes, foufou,...). Kabo reçoit également beaucoup de produits de Pokola et un peu de Ndoki I et II.

Pokola de son côté commence à recevoir des produits des villages des Terres Kabounga, ces villages situés au nord est de Pokola dans l'UFA de Loundoungou (Motaba) restant pour le moment inaccessibles mais disposant d'une production agricole très importante.

Schéma 1 : Flux de produits agricoles et d'élevage au sein des concessions CIB

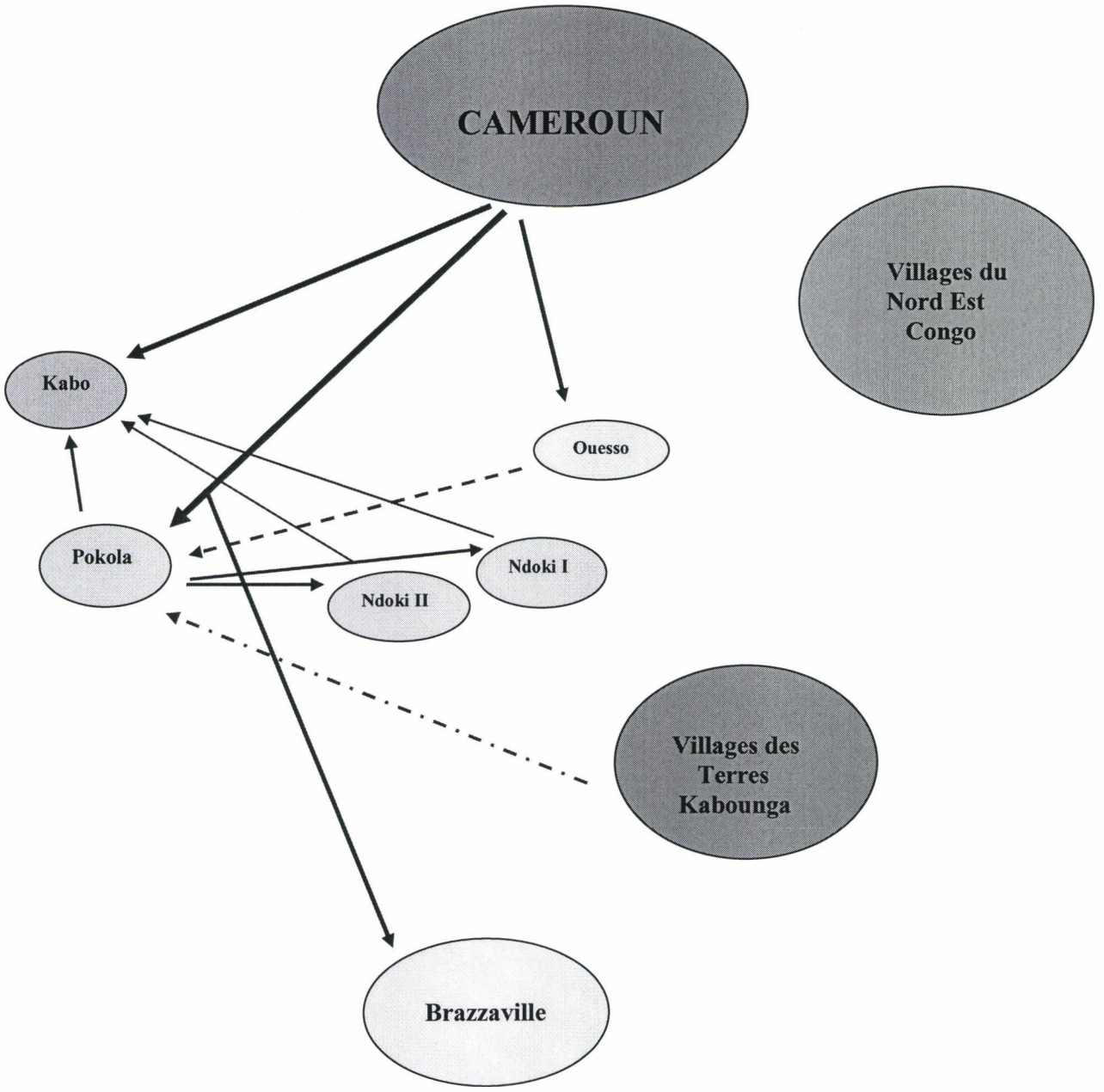

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

2.1. Consommation de produits agricoles à Kabo

L'équipe des enquêteurs a interrogé 30 personnes sur Kabo, à raison de 5 personnes par groupe ethno-géographique et répartis dans les 3 quartiers de Kabo.

La majorité des familles (80%) font 2 repas par jour car elles ont les moyens financiers pour acheter de la nourriture.

Les dépenses moyennes mensuelles d'achat de produits vivriers végétaux sont de 34.000 CFA/mois/famille soit 5.650 CFA/mois/personne. La dépense moyenne par personne diminue avec la taille de la famille.

Sur la base de l'enquête, on peut estimer que l'achat de produits vivriers végétaux représente un chiffre d'affaire d'au moins 170 millions de CFA/an à Kabo.

Le premier produit acheté par les ménages est le Manioc (97%) principalement sous forme de foufou (90% des familles). Les produits achetés avec un ordre d'importance de 2 à 5 sont beaucoup plus variés :

Tableau 26 : Fréquence du type de produit acheté selon son ordre d'importance et fréquence totale des 5 premiers produits achetés à Kabo

1er produit		2ème produit		3ème produit		4ème produit		5ème produit	
type	%	type	%	type	%	type	%	type	%
Manioc foufou	90	Manioc Pain	30	Koko	20	Amarante	23	Amarante	13
Manioc pain	3	Riz	27	Noix de palme	13	Pâte d'arachide	17	Koko	13
Manioc riz foufou	3	Banane plantain	10	Amarante	10	Koko	10	Manioc feuilles	13
Riz	3	Noix de palme	10	Oseille	10	Oseille	10	Manioc pain	10
		Koko	7	Manioc pain	10	Gombo	7	Pâte d'arachide	10
Total	100	Total	83	Total	63	Total	67	Total	60

Le manioc tubercule sous forme de foufou ou de pain représente plus de la moitié des sommes dépensées. Ensuite viennent par ordre d'importance décroissante le riz, la banane plantain, le koko[45], les noix de palme, … mais avec des pourcentages nettement plus faibles.

[45] Produit de cueillette non cultivé : ***Gnetum africanum***

Tableau 27 : Pourcentage de la somme des achats

Type de produit	% de la somme des achats
Manioc foufou + pain	53
Riz	10
Banane plantain	7
Koko	6
Noix de palme	5
Amarante	4
Haricots	3
Pâte d'arachide	3
Oseille	2

En très grande majorité, les produits sont achetés localement, mais ont très souvent une origine exogène à Kabo, soit ils ont été importés du Cameroun (Manioc foufou, riz) soit ils viennent d'autres localités de la région, principalement Pokola, N'Doki2 et Ouesso pour les noix de palme.

70% des enquêtés déclarent avoir dû changer leurs habitudes alimentaire entre 2000 et 2004 à cause de la rareté ou/et de la cherté de certains produits. En particulier, ils consommeraient actuellement plus de manioc foufou et moins de légumes, de bananes, de taro, ... qu'auparavant. Cette insuffisance de produits viendrait des éléphants qui détruisent les cultures.

Les acheteurs se fournissent auprès de multiples fournisseurs selon la disponibilité et le prix des produits. En général, ils achètent souvent mais en petites quantités.

Le manioc représente le principal produit vivrier acheté.

Les vendeurs de produits vivriers

Les boutiques vendent essentiellement du foufou, quelquefois de l'ail et des oignons. Elles sont tenues par des hommes qui sont à plus de 80% étrangers (Camerounais, Rwandais, Tchadiens) et locataires de leur boutique. Ils s'approvisionnent soit au Cameroun soit à Pokola.

Les vendeurs traditionnels (marché, étal devant la maison) sont des femmes qui vendent des légumes et fruits (gombo, piment, tomate, aubergine). Les produits viennent pour moitié de Kabo, et pour l'autre moitié de Pokola ou de N'Doki2, et plus rarement du Cameroun, de Ouesso et de Brazzaville.

Les vendeurs ambulants sont à 70% permanents. Ils vendent surtout des pains de manioc qui proviennent de Pokola et de N'Doki 1 et 2. Les temporaires proposent des oranges qui viennent de la Haute Sangha.

2.2. Consommation de produits agricoles à Pokola

L'équipe des enquêteurs a interrogé 72 chefs de famille pris au hasard sur Pokola, répartis dans les 6 groupes ethno-géographiques et les 4 quartiers, à raison de 12 personnes par groupe ethno-géographique.

Les familles font 2 repas par jour (68%) et même 3 pour les plus aisés (26%), soit 94% des personnes qui mangent 2 à 3 fois dans la journée.

Un chef de famille dépense en moyenne entre 21 923 (groupe 2) et 38 642 FCFA par mois pour nourrir sa famille, soit entre 3 500 et 6 500 FCFA / membre de la famille / mois. Comme à Kabo, la dépense moyenne diminue avec la taille de la famille.

Sur la base de l'enquête, on peut estimer que l'achat de produits vivriers végétaux représente un chiffre d'affaire d'au moins 900 millions de CFA / an à Pokola, soit 5,3 fois plus qu'à Kabo.

Le premier produit acheté par les ménages est le Manioc foufou (78%).Les produits achetés avec un ordre d'importance de 2 à 5 sont très variés (plus qu'à Kabo).

Tableau 28 : Fréquence du type de produit acheté selon son ordre d'importance et fréquence totale des 5 premiers produits achetés à Pokola

1er produit		2ème produit		3ème produit		4ème produit		5ème produit	
type	%	type	%	type	%	type	%	type	%
Manioc foufou	78	Banane plantain	25	Taro	19	Taro	14	Patate douce	12
Coco	7	Manioc pain	23	Banane plantain	11	Riz	14	Riz	11
Haricot	4	Coco	11	Amarante	11	Amarante	10	Manioc feuilles	7
Riz	3	Manioc foufou	8	Riz	8	Patate douce	8	Taro	7
		Riz	7	Noix de palme	7	Pâte arachide	8	Coco	7
		Epinard	5	Manioc pain	5	Coco	5	Amarante	5
		Oseille	4	Haricot	5	Banane	4	Haricot	5
		Taro	3	Patate douce	5	Tomate	4	Noix de palme	5
		Manioc feuilles	3	Oseille	5			Banane	4
Total	92	Total	89	Total	76	Total	73	Total	60

Le manioc sous forme de foufou ou de pain représente un peu plus du tiers des sommes dépensées. Les bananes plantain suivent avec 11%, puis viennent le riz, le taro, les feuilles de koko et des produits maraîchers comme l'amarante (feuilles), le gombo, et l'oseille. La patate douce et la noix de palme viennent ensuite par ordre décroissant.

Tableau 29 : Pourcentage de la somme des achats

Type de produit	% de la somme des achats
Manioc foufou + pain	35
Banane plantain	11
Riz	6
Taro	3
koko	2
Amarante	1
Gombo	1
Oseille	1
Tomate	1
Patate douce	1
Noix de palme	1

Une grande partie des produits sont achetés sur le marché local de Pokola : ils sont produits et vendus sur place. Il s'agit des pains de manioc, des bananes plantain, du taro, des patates douces, des feuilles de koko[46], et des produits maraîchers.

Les noix et l'huile de palme viennent de Ouesso tandis que le foufou et le riz sont importés du Cameroun.

40% des enquêtés ont changé de régime alimentaire lors des 5 dernières années / lors de leur arrivée à Pokola à cause de la diminution (bananes) ou de l'abondance relative de certains produits (produits maraîchers). Ils souhaiteraient consommer plus de produits maraîchers, notamment les tomates, et aussi plus de fruits. Les bananes et les pommes de terre sont par ailleurs citées par plus de 75% des personnes comme hautement désirées.

Comme à Kabo, les acheteurs se fournissent auprès de multiples fournisseurs selon la disponibilité et le prix des produits. En général, ils achètent souvent mais en petites quantités.

Le manioc représente le principal produit vivrier acheté, mais de façon moins importante qu'à Kabo.

Les vendeurs de produits vivriers

Les entrepôts vendent du foufou, des haricots et de l'arachide. Les acheteurs sont généralement les détaillants de Pokola qui vont ensuite revendre à de plus petites quantités mais avec une plus value plus importante. Les entrepôts sont tenus par des tchadiens ou des camerounais qui sont locataires à 90%. Tous les produits sont importés et proviennent du Cameroun.

Les boutiques vendent essentiellement du foufou et des haricots, avec des produits secondaires très diversifiés. Elles sont tenues par des hommes qui sont à majorité rwandaise et propriétaires de leur boutique. Ils s'approvisionnent principalement au Cameroun, laissant aux autres vendeurs le soin de s'occuper des produits locaux.

Les vendeurs sur table du grand marché de Pokola sont majoritairement congolais (45%) ou rwandais (33%). A 80% permanents, ils choisissent souvent de se spécialiser dans une ou deux cultures (notamment tomates ou noix de palme) mais vendent également quelques cultures secondaires. Les produits proviennent soit de Pokola (50%) soit du Cameroun ou de Ouesso (25%), beaucoup plus

[46] Produit de cueillette non cultivé : ***Gnetum africanum***

rarement des villages de la forêt. Les vendeurs sont à 75% locataires, notamment en ce qui concernent les rwandais. La plupart des vendeurs sur table *locataires* vendent 1 jour sur 2, en accord avec le propriétaire qui récupère sa table le 2^{e} jour.

Les vendeurs traditionnels sont des femmes congolaises qui vendent principalement des bananes plantain et des pains de manioc. Elles vendent également au cas par cas des légumes et fruits. Les produits viennent de Pokola pour la plus grande partie, et très rarement du Cameroun, de Ouesso et de Brazzaville.

Les vendeurs ambulants sont principalement congolais (95%) et permanents. Ils vendent surtout des tubercules et des pains de manioc locaux. Ils ont de temps en temps des fruits et des légumes en fonction de l'offre.

TABLEAU 30 : CONCLUSION SUR LES 3 PREMIERES PARTIES – ASPECTS POSITIFS ET NEGATIFS

+	THEMATIQUE	-
Conditions du milieu relativement favorables (climats, sols non dégradés, peu de pentes)	**GENERAL**	Agriculture très dépendante main œuvre insuffisante et versatile
Voies de communication bien entretenues entre zones de production agricole et à forte densité humaine...		... mais trop peu de camions de transport : enclavement subsiste entre grandes zones
		Interdiction campement intermédiaire dans champs = champs non améliorés et vol produits
		Transport à force humaine des champs au village au niveau local
Lois génériques...	**INSTITUTIONNEL**	... mais manque de textes d'application
Lois cadres sur Préfecture et Conseil Départemental (CD)...		... mais flou institutionnel entre tutelle Préfecture et appui CD : conflits
Existence tutelle / cadrage comité village...		... mais pas de cadre détaché ni administrateur délégué sur place
Présence Comité de Village (CV)...		... et disponibilité et présence rares
Décret érigeant Pokola en Commune moyen exercice sorti en mai 2005...		... mais dépassement prérogatives / CV sans réaction Sous Préfecture
		...pas de texte de loi sur missions et relations avec tutelle / Commune moyen exercice
Texte sur titre foncier : protection intégrale propriétaire...	**FONCIER LEGAL**	... mais ni communication ni test en milieu rural
		... et trop onéreux / paysan moyen
Titre intermédiaire moins onéreux : permis occuper sol...		... mais pas de reconnaissance permis occuper / tous
		... ni de règle claire sur tarification permis
Terres migrants congolais années 80-90 sécurisées coutumièrement...	**FONCIER COUTUMIER**	Conseils sages non influents pour règlement conflits
Peu de conflits fonciers		Mélange foncier coutumier et représentation légale dans CV : abus
		Non reconnaissance des territoires fonciers coutumiers
Marché solvable avec un pouvoir d'achat important (agents CIB)...	**SOCIO-ECO**	... mais irrégulier (2 fois / mois) : paye et quinzaine
Autres sources de revenus pour cultivateurs (emplois CIB, WCS, charbon,...)		
Revenus moyens à supérieurs pour un certain nombre d'agriculteurs...		... avec une proportion encore forte qui s'adonne à l'autoconsommation
		Concurrence des produits importés subventionnés
Grosse production de maïs...		... mais grains de maïs réservés à fabrication alcool artisanal au détriment élevages
Production : nombreuses spéculations...		... mais pas de gestion récoltes entre paysans : périodes pénuries et surproductions
Surfaces disponibles à Pokola (jachères longues et nombreuses)...	**AGRICULTURE**	... mais pas pour tout le monde : inégalités / origines géographiques
		Pas d'agriculture intensive type jardin de case

		Vol des récoltes
Grande variété des produits agricoles...		...mais en quantité insuffisante dû notamment à matériel végétal pas suffisamment adapté ou performant
		Répartition désordonnée champs et cultures
Agriculture améliorée des migrants Pool/Plateau/Cuvettes...		... mais technicité reste faible
Maraîchage fortement pratiqué...	**ASSISTANCE TECHNIQUE / TECHNICITE**	... mais technicité faible et insécurité foncière pour principaux maraîchers
Quelques expériences personnelles en matière de paillis et compost...		... mais sans itinéraire technique éprouvé
		Savoir faire agricole en général faible, variables / individus et groupes
Fonds développement CIB prévu / appui paysans...		... avec contexte PROGEPPP qui n'a pas donné les résultats escomptés
		Pas / peu intrants ou petits outillages
		Maladies des cultures et notamment de la principale culture vivrière (pourridié du manioc)
Attente et disponibilité d'une partie des paysans pour projet agroforestier...		... mais réticence plus grand nombre ou simplement attente appui financier ou matériel
Présence services phytosanitaires agricoles...		... mais pas d'ONG ni de programme d'appui au niveau organisationnel/agricole
Terres agricoles communes pour certaines églises et sectes (4-5)...	**ORGANISATION**	... mais pas d'organisation collective en matière de production agricole en général
Organisation des maraîchers entre eux pour vente des produits du marché...		... mais encore très embryonnaire
	ELEVAGE / FAUNE	Divagation animaux sauvages et domestiques (Kabo : éléphants)
		Peu d'élevage (production de protéines et de fumier faibles)

QUATRIEME PARTIE – ANALYSE DES POSSIBILITES D'INTENSIFICATION ET DE DIVERSIFICATION DES TECHNIQUES AGRICOLES ET AGROFORESTIERES

1. Typologie des appuis existants ou à venir

Plusieurs structures ou mécanismes d'appui ont été mis en place pour aider les populations locales :

- Le **PROGEPPP**, qui vise à appuyer et renforcer les petits élevages (porcs, cabris, poulets, canards, etc.) afin de diminuer la pression sur la faune sauvage, notamment sur Pokola et Kabo;
- Les **services phytosanitaires** dépendant du Ministère de l'Agriculture, qui vise à conseiller les cultivateurs sur leurs systèmes agraires, notamment en terme de protection des cultures, à contrôler les entrées / sorties de produits alimentaires, et plus spécifiquement à faire un suivi vétérinaire des importations de bœufs / zébus à Pokola et à Kabo ;
- Le Programme Micro-Réalisations de l'Union Européenne (**PMR**), qui s'est installé à Ouesso et qui a pour but d'appuyer la société civile dans la mise en place de projets de développement, notamment en matière de développement rural dans tout le Nord Congo ;
- La **CIB**, avec des appuis qui visent à renforcer la circulation des produits alimentaires dans les chantiers et les villages des UFA où elle intervient.

Le PROGEPPP, s'il a permis de tester la mise en place d'un certain nombre d'élevages, n'est pas suffisamment intervenu dans le suivi et le contrôle des éleveurs, d'où le très grand nombre d'élevages extensifs – notamment au niveau des porcs – qui posent de gros problèmes par leur divagation au niveau de l'agriculture vivrière et maraîchère. Les actions menées par ce même organisme visant à appuyer le maraîchage au niveau de Kabo n'ont pas donné de résultats significatifs (aucun système expérimental n'est présent actuellement, et encore moins diffusé) pour les mêmes raisons (absence d'assistance technique, l'appui se bornant à un financement pur et simple).

Les services phytosanitaires ne remplissent pas leur mission d'assistance technique, faute de moyens humains et matériels. Ils se bornent à assurer leur mission de contrôle et d'évaluation des dommages pour les cultures détruites (à la demande des propriétaires).

Le PMR vient de s'installer, aussi est-il nécessaire d'attendre un certain temps avant de tirer des conclusions sur ses actions.

La CIB appuie actuellement, via des subventions et des appuis logistiques et techniques, l'approvisionnement de ses chantiers forestiers et des villages inclus dans les UFA où elle intervient. Cet appui s'effectue à deux échelles :

- à l'échelle interrégionale, avec un soutien au transport, au stockage et au contrôle des prix de produits alimentaires provenant du Cameroun, notamment pour tout ce qui concerne les protéines animales (principalement zébus du Nord Cameroun via deux bouchers installés à Pokola et à Kabo,et de la viande surgelée) ;
- à l'échelle locale, avec un soutien au transport de produits issus des villages des Terres Kabounga (produits vivriers et viande d'élevage) vers Pokola.

Si ces deux initiatives contribuent à l'approvisionnement alimentaire de Pokola – et dans une moindre mesure de Kabo – le fait de subventionner largement les produits venant du Cameroun contribue à décourager les initiatives locales en matière d'agriculture, et à provoquer une augmentation des prix de la production locale.

En revanche, l'initiative locale nous parait intéressante et gagnerait à être renforcée encore plus, en favorisant les initiatives des commerçants locaux et en leur donnant la possibilité de mettre en place des transports de marchandises entre les différents villages des UFA.

La CIB projette également de mettre en place des fonds de développement locaux dans le cadre de l'appui communautaire défini dans les plans d'aménagement à venir. Cette initiative peut véritablement contribuer au développement des initiatives locales à partir du moment où les objectifs, le pilotage, le suivi et l'évaluation de ces actions sont effectifs.

La tâche est de toutes les façons immense. Il n'existe pas de structures déconcentrées ou décentralisées suffisamment présentes sur le terrain pour contribuer à la réussite de ce type de projets et la société civile est encore embryonnaire, ne présentant ni GIE, ni groupements, ni ONG véritables. Les seules organisations collectives qui existent se résument à quelques associations culturelles et à plusieurs églises ou sectes. Il sera donc très difficile d'appuyer autre chose que des initiatives familiales ou individuelles dans ce contexte.

2. Quelles hypothèses avec quels impacts possibles

2.1. Typologie des agriculteurs

Les chapitres précédents avec les conclusions résumées dans le tableau récapitulatif, ainsi que les observations directes sur le terrain nous ont amené à définir la typologie suivante en ce qui concerne les agriculteurs de Pokola et de Kabo :

Type 1 : ***Agriculteurs–cueilleurs*** – Semi-nomades (pygmées) en voie de sédentarisation (Pokola).
- agriculture traditionnelle d'autoconsommation reposant sur le défriche brûlis ;
- petites superficies cultivées (moins de 0,5 ha) ;
- deux cultures principales : manioc et bananes ;
- agriculture = activité secondaire vu comme un extractivisme de produits ;
- activités principales : chasse-pêche-cueillette et travail à la CIB ;
- foncier traditionnel non reconnu par les autres populations ;
- pas d'activités d'élevage ;
- fort % de main d'œuvre agricole pour les champs bantous dans cet échantillon ;
- pas de demandes de nouvelles cultures.

Type 2 : ***Agriculteurs secondaires*** – Groupes ethno-géographiques de la Sangha et de la Likouala ;
- agriculture traditionnelle principalement dévolue à l'autoconsommation reposant sur le défriche brûlis ;
- superficies moyennes de 0,7 à 2 ha en moyenne ;
- trois cultures principales : manioc – banane – maïs ;
- cultures secondaires : taro et patate douce ;
- quelques cultures maraîchères et papayers ;
- agriculture vue comme activité secondaire ;
- activités principales : pêche, chasse, travail CIB ;
- foncier traditionnel de moins en moins reconnu par les migrants congolais (pour les Sangha – Sangha) ;
- pas d'activités d'élevage ;
- pas de demandes de nouvelles cultures.

Type 3 : *Agriculteurs traditionnels typiques* – Groupes ethno-géographiques du pool / plateau et des cuvettes ouest et centrale ;

- agriculture traditionnelle avec part importante de vente (+ 30% des produits) et reposant sur le défriche brûlis ;
- superficies plus importantes dépassant 2,5 ha ;
- trois cultures principales : manioc – bananes – maïs ;
- cultures secondaires : taro, patates douces, canne à sucre ;
- cultures spécifiques en fonction des individus : maraîchage peu intensif et fruitiers divers ;
- agriculture vue comme activité principale ;
- autres activités principales : travail CIB et commerce ;
- foncier fondé sur le droit de la première hache qui se substitue au foncier traditionnel des types 1 et 2 (surtout à Pokola) ;
- activités d'élevage ;
- demandes de nouvelles cultures, notamment pour les fruitiers.

Type 4 : *Agriculteurs néo-ruraux* – Groupes ethno-géographiques du Pool / plateau et des cuvettes ouest et centrale (absents à Kabo);

- agriculture traditionnelle en voie d'amélioration avec part majoritaire de vente (+ 75% des produits) pouvant reposer sur le défriche brûlis mais aussi sur des techniques liées au paillage du sol ;
- superficies dépassant 2,5 ha ;
- cultures principales variables : recherche d'une spécialisation à vocation commerciale pure ;
- manioc – bananes – maïs cultures principales ou secondaires ;
- maraîchage peu intensif à intensif ;
- vergers fruitiers chez certains individus ;
- agriculture vue comme activité principale ;
- autres activités principales : travail CIB et commerce ;
- sécurité foncière en général très affirmée au niveau coutumier ;
- terres en majorité situées à 4-6 km de Pokola ;
- activités d'élevage et expérimentations de systèmes semi-intensifs ;
- fortes demandes d'assistance technique et de matériel végétal amélioré ;
- inputs financiers très importants ;
- vision à long terme de l'agriculture ;
- pas d'engrais pour le moment ;
- meilleure technicité main d'œuvre ;
- habitat secondaire souvent dans le champ de culture.

Type 5 : *Maraîchers* – Rwandais et quelques congolais du centre et du sud Congo (absents à Kabo) ;

- agriculture intensive sur petites surfaces avec systèmes de paillis et apport de matière organique et de produits phytosanitaires ;
- vente de plus de 85% des produits en général ;
- superficies en général très réduites (moins de 1 ha) ;
- cultures maraîchères principalement cultivées : légumes feuilles (oseille, amarante) et fruits (tomate, aubergine) ;
- manioc – bananes – maïs vues comme cultures secondaires ;
- fruitiers assez rares ;
- agriculture vue comme activité principale ;
- autres activités principales : commerce, charbonnerie ;
- insécurité foncière forte ;
- terres proches des habitations et des cours d'eau ;
- pas d'élevages ;

- fortes demandes d'assistance technique et de matériel végétal amélioré ;
- inputs financiers très importants ;
- bonne technicité main d'œuvre ;
- approvisionnement difficile en semences.

2.2. Choix des protocoles à mettre en place

La stratégie de mise en place de parcelles améliorées doit tenir compte des aspects suivants :

- demande principale visant à stabiliser les terres de cultures et améliorer les rendements et la gestion de la fertilité ;
- projet relativement court avec une fin programmée début 2008 ;

Cela signifie que toute nouvelle spéculation ou technique doit apporter la preuve de ses résultats et convaincre un certain nombre de paysans d'ici deux années.

Nous proposons par conséquent 3 systèmes d'expérimentation avec des processus différents :

Système 1 : Milieu contrôlé à 100%.

- parcelles « FFEM » pures (via la CIB ou l'UPARA par exemple) ;
- introduction de variétés améliorées de manioc, bananes, fruitiers, cultures maraîchères, haricots, arachide ;
- test de différentes espèces de légumineuses ou graminées herbacées (gestion fertilité du sol) sous forme de couverture vivante ou morte ;
- test de différentes associations de cultures (fruitiers – vivriers) en lien avec une bonne couverture du sol ;
- test ajout de compost ;
- éventuellement test d'espèces exotiques si elles ne sont pas invasives ;
- éventuellement test d'introduction de ligneux en lien avec les cultures soit en haies soit dispersés dans les champs avec l'inconvénient de ne pas pouvoir voir les résultats avant au moins 4-5 ans ;
- éventuellement test de systèmes agro-sylvo-pastoraux avec utilisation fumier bœufs (inconvénients : peu de bœufs) ;
- pas d'intervention des paysans.

Système 2 : Milieu contrôlé au niveau itinéraires techniques avec accueil paysans sélectionnés ;

- mêmes caractéristiques foncières ou techniques que pour le système 1 sauf au niveau des points ci-dessous ;
- pas de tests sur des espèces exotiques de paillis avant résultats système 1 ;
- test d'espèces présentes localement (*Panicum africanum*, *Chromoleana odorata*) avec des degrés d'intensité variables ;
- pas d'introduction de ligneux ;
- typologies concernées : principalement le groupe 5 (sécurisation foncière apportée par le projet) et les groupes 3 et 4.

Système 3 : Essais directs en milieu paysan ;

- essais directement dans les parcelles des paysans ;
- soit directement sur une partie de leur champ cultivé sur la base d'ajout de matériel végétal amélioré *dont on connaît le comportement à l'avance* : fruitiers et cultures maraîchères principalement ;
- soit dans des parcelles de jachères avec possibilités de travailler sur des enrichissements de jachères / jachères améliorées ou sur des systèmes de culture spécifiques (mélange vivriers fruitiers avec bonne gestion fertilité) ;
- typologies concernées : types 4, 5 pour débuter, et types 2, 3 après échanges observations entre paysans.

Chronologiquement, le système 1 devra avoir été installé avant que le 2 et le 3 ne démarrent. Cependant, il faudra veiller à agir rapidement dans les parcelles des paysans afin que l'intérêt de ces derniers ne retombe pas.

Ces interventions auront lieu à Pokola (systèmes 1,2 et 3), à Kabo si le problème hommes – éléphants évolue dans un sens positif (systèmes 1 et 2), et dans les villages de la forêt si les disponibilités en matériel végétal sont satisfaisantes (distribution de matériel végétal amélioré et tests système 3 dans un premier temps).

CONCLUSION GENERALE

Comme nous avons pu le voir précédemment, les propositions d'améliorations agroforestières énoncées s'inscrivent dans une perspective de **définition large** de **l'agroforesterie**.

Il nous apparaît primordial, vu le temps extrêmement court du projet, de favoriser **l'amélioration de systèmes existants** plutôt que l'introduction de nouveaux systèmes scientifiquement et agronomiquement éprouvés mais difficilement diffusables dans un contexte agricole peu évolué. Le système 1 pourra éventuellement accueillir de tels systèmes, mais seulement dans l'hypothèse d'une diffusion probable à long ou moyen terme.

Le fait que **l'UPARA** expérimente de son côté des essais agroforestiers à base de ligneux est une chance puisque les deux systèmes pourront être comparés à terme en matière de rentabilité écologique, économique et de diffusion en monde paysan.

De nombreuses **contraintes** nécessitent toutefois d'être levées sur les sites principaux de Pokola et de Kabo et il n'est pas exclu que le projet doive se reconcentrer sur des zones à plus fortes production et productivité agricoles si ces dernières subsistent.

La **contrainte majeure** à **Pokola** est l'impossibilité d'intensifier ses cultures et de gérer convenablement son système agricole si le paysan et sa famille doivent parcourir des km à pied pour rejoindre sa parcelle. Hors, les terres les plus adéquates se situent toutes à plus de 4 km du village. Elles sont moins sujettes aux attaques des élevages extensifs et traditionnels, couvrent des superficies plus importantes, ne sont pas menacées par l'extension de Pokola et de la CIB, etc.

Deux solutions complémentaires sont envisageables pour résoudre ce problème :

- organiser des **transports** le matin et le soir pour déposer les agriculteurs et assurer l'arrivée des produits sur Pokola[47] ;
- autoriser un **habitat permanent** ou **semi permanent** dans les champs principaux, en mettant en place un contrôle strict pour vérifier que le paysan n'en profite pas pour défricher en forêt ou ne transforme pas son campement en lieu de passage de braconniers.

Au niveau de **Kabo**, il est indispensable de régler le problème de **conflit homme / éléphant** avant d'envisager d'intervenir sur un programme agricole. A court terme, il n'est donc pas prévu d'effectuer de tests sur cette localité.

Les villages des terres **Kabounga** sont des zones à privilégier en ce qui concerne l'acheminement des produits agricoles sur Pokola et Kabo. Il faudra cependant faire attention aux risques de dégradation du couvert forestier suite à des demandes d'augmentation de la production agricole sur ces zones.

[47] En favorisant des heures et des lieux fixes

Le projet ne fonctionnera que si suffisamment de **matériel végétal amélioré** est **introduit** (1ère année) puis soit importé soit **produit** sur place à partir de la nouvelle pépinière prévue.

Enfin le projet ne donnera de bons résultats que si une **organisation collective** se met peu à peu en place, sachant que les premiers paysans relais sélectionnés en fonction de critères restant à définir (volontarisme, technicité agricole, sécurité foncière, positionnement institutionnel, etc.) serviront à partir **d'initiatives individuelles préalables** à former le monde paysan au niveau technique mais aussi **organisationnel** (formation de groupements ?).

Le **fonds de développement local** qui sera prochainement mis en place par la CIB pourrait participer à cet objectif de formation et contribuer au développement agricole de la zone concernée.

BIBLIOGRAPHIE

EDDERAI David (Dr) – CIRAD Emvt : Appui à la réflexion sur les stratégies de production de protéines animales alternatives à la viande de gibier sur les sites forestiers industriels de la CIB – Rapport de mission auprès du PROGEPPP, WCS Congo – avril 2004 ;

GREENPEACE : Rapport de mission – Visite dans les sites de la CIB au Congo Brazzaville, décembre 2004 – août 2005 ;

JMN Consultant : Etude socio-économique pour les plans d'aménagement des UFA Kabo, Pokola, Loundoungou et Toukoulaka – Tome III – Etude socio-économique de l'UFA Pokola (version provisoire) – juillet 2005 ;

JMN Consultant : Etude d'impact environnemental des UFA Pokola et Toukoulaka – Volet Environnement – Biodiversité (version provisoire) – juillet 2005 ;

JMN Consultant : Etude d'impact environnemental des UFA Kabo et Loundoungou – Tome I – Volet Environnement et Biodiversité – novembre 2004 ;

JMN Consultant : Etude d'impact environnemental de l'UFA Kabo – Tome II – Volet Social – novembre 2004 ;

LECLERC Christian : Un plan d'aménagement à l'échelle des groupes humains – Spécificités des communautés semi-nomades – octobre 2004 ;

MANIATIS Danae : Problématique de l'agriculture itinérante sur abattis-brûlis autour du village de Pokola (rapport de stage) – janvier 2004

MANIATIS Danae : Intensification of slash-and-burn agriculture in the village of Pokola (Republic of Congo) : Socio-economic context and environmental implications (rapport de stage) – janvier 2004 ;

MICHAUD Agnès : Etude des différentes pratiques culturales au Congo : Cultures traditionnelles sur brûlis et cultures maraîchères (rapport de stage) – juillet 2002 ;

MOUSSAKA Antoine : Etude démographique et socio-économique dans la zone périphérique au parc national Nouabele-Ndoki – novembre 2001 ;

PIERRE Jean-Michel : Etude préparatoire au volet socio-économique des plans d'aménagement des UFA Kabo, Pokola, Loundoungou, et Toukoulaka – octobre 2004 ;

SAMBA Joseph Léon et LESSEBE : Rapport d'évaluation de l'UPARA CIB de Pokola – février 2004;

TEXTES DE LOI sur la Décentralisation, le code forestier et le foncier

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

ANNEXES

Annexe I* : *Evaluation de la production agricole au champ – mesures partielles sur Pokola

Les mesures sur champs ont concerné 52 placettes avec une répartition par groupe ethno-géographique et par spéculation présentées ci-dessous :

GE	Nombre parcelles
1	6
2	6
3	9
4	10
5	9
6	12
Total	52

52 placettes ont été inventoriées, comprenant 23 cultures différentes comprenant des cultures vivrières, fruitières et maraîchères.

Les placettes ont été mesurées au topofil et ramenées à la surface du champ total mesuré par GPS.

La taille des placettes a été mesurée en fonction des types de spéculations : de $1m^2$ à 25 m^2 pour les cultures maraîchères, 25 m^2 pour les cultures vivrières (et l'ananas), et 125 m^2 pour les cultures fruitières (sauf l'ananas).

- Les cultures vivrières ont inclus le manioc, le taro, l'arachide, les ignames, les patates douces.
- Les cultures fruitières ont inclus les bananiers, l'ananas, les avocatiers, les safoutiers, les manguiers et les orangers.
- Les cultures maraîchères ont inclus les légumes fruits (aubergine, tomate) et feuilles (oseille, laitue, chou) ainsi que le piment, le gombo et la ciboule.
- Enfin, le palmier à huile, le kolatier et la canne à sucre sont venus compléter ces mesures.

Le manioc est planté à Pokola avec une densité moyenne de 10 000 plants / ha. Le nombre et le poids des tubercules ramenés au plant et au champs doit encore être calculé pour donner une idée de la production. Les groupes 1, 4 et 6 plantent avec une densité plus grande que les groupes 2 ,3 et 5.

Le maïs est semé avec une densité moyenne de 7 300 semis / ha. Les groupes 1 et 3 sèment plus densément et les groupes 4,5,6 moins densément.

Les bananiers sont plantés avec une densité à l'ha avoisinant les 800 pieds. Les bananiers présents dans les parcelles du groupe 3 sont beaucoup plus denses (presque 1 600 pieds / ha), tandis que les groupes 2 et 5 ont des densités plus faibles (moins de 600 pieds / ha).

Tableau : Principales spéculations avec % relevé / total des spéculations

	Manioc	Maïs	Bananiers	Taro	Patates douces	Canne à sucre
1	5	2	4	1		
2	6		1	2		
3	11	7	2	4	1	1
4	11	4	4	1		
5	12	5	5			2
6	8	5	2	4	5	1
Total	53	23	18	12	6	4
%	33%	14%	11%	7%	4%	2%

Manioc, maïs et bananiers représentent à eux 3 plus de 50% des mesures par spéculation. Ils sont en outre le plus souvent plantés sur les mêmes surfaces. Ainsi, le manioc, le maïs et les bananiers ont ils fait l'objet respectivement de 53, 23 et 18 mesures de densités sur le terrain.

Suivent le taro, les patates douces et la canne à sucre avec 12, 6 et 4 mesures. Pour ces cultures et pour les tableaux qui vont suivre, il sera nécessaire de poursuivre les mesures afin d'arriver à un échantillon suffisamment représentatif et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Tableau : Arbres fruitiers avec % relevé / total des spéculations

	Ananas	Safoutiers	Avocatiers	Manguiers	Orangers
1					
2		1	1	1	
3		1	1	1	1
4	2				
5	2	3	1	1	1
6	2			1	
Total	6	5	3	4	2
%	4%	3%	2%	2%	1%

Tableau : Cultures maraîchères avec % relevé / total des spéculations

	Aubergine	Piment	Ciboules	Gombo	Oseille	Laitue	Choux	Tomate
1		1						
2								
3								
4	1	1			1	1	1	
5								
6	3	2	3	3	2			2
Total	4	4	3	3	3	1	1	2
%	2%	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%

Tableau : Autres cultures avec % relevé / total des spéculations

	Arachide	Ignames	Kolatiers	Palmiers
1				
2				
3	1			
4				
5	1		1	1
6		1		
Total	2	1	1	1
%	1%	1%	1%	1%

Tableau : densité des plants / ha / groupe ethno-géographique

	Manioc	Maïs	Bananiers	Taro	Patates douces	Canne à sucre
1	12 800	10 200	978	4 800		
2	8 667		756	6 400		
3	8 400	9 143	1 578	6 400	26 400	1 600
4	11 673	5 400	689	2 800		
5	9 167	6 000	560			1 600
6	12 600	6 240	689	6 100	13 120	3 200
Moyenne	10 332	7 270	820	5 867	15 333	2 000

Graphique : Densité moyenne du manioc / ha et par groupe ethno-géographique

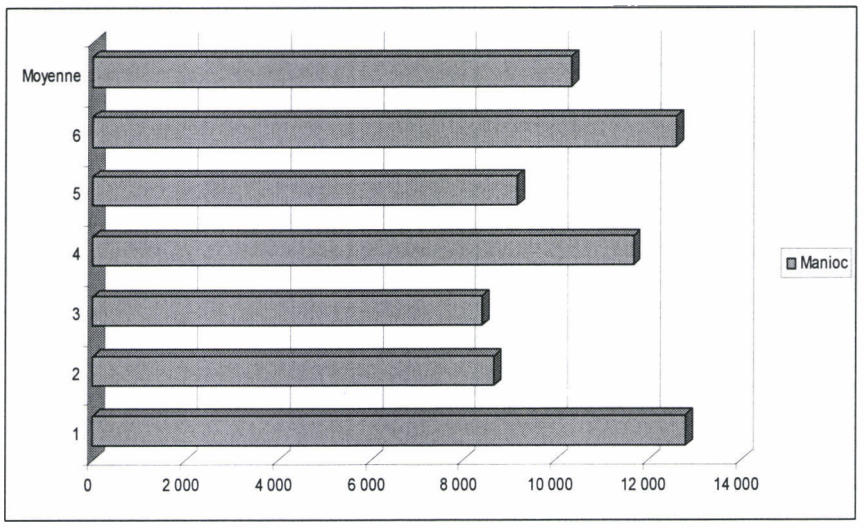

Graphique : Densité moyenne du maïs / ha et par groupe ethno-géographique

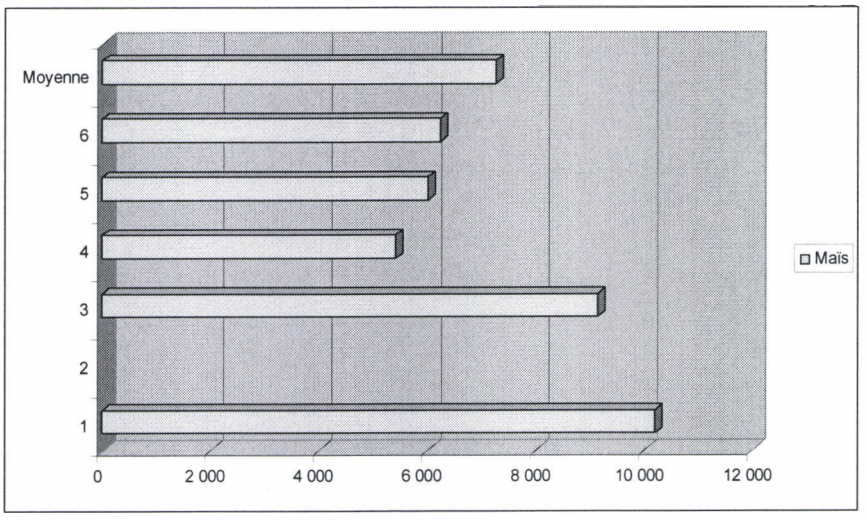

Graphique : Densité moyenne des bananiers / ha et par groupe ethno-géographique

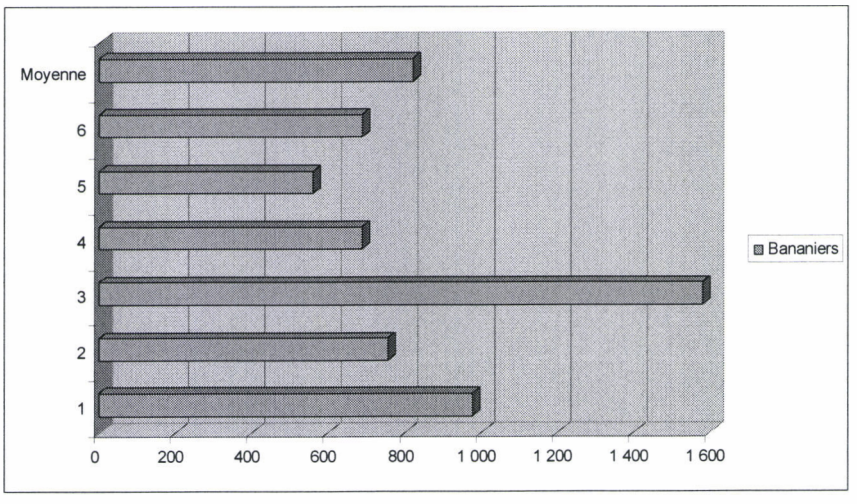

Annexe II : Fiche d'enquête sur le foncier

FICHE ENQUETE FONCIER

FICHE D'IDENTITE PERSONNE

1. N° : ___ Nom : _____ Age :___Sexe : ___ Ethnie : _____
2. Origine géographique : _____ Quartier : _____ Date arrivée à Pokola : _____
3. Position familiale : _____ Appartenance association : _____
4. Nombre personnes cellule familiale : _____ Profession : _____

FICHE D'IDENTITE PARCELLES HABITATION

5. Nombre : _____ Superficie : _____ _____Localisation :_____ _____ _____
6. Statut foncier : _____Titres fonciers : _____
7. Date acquisition : _____Propriétaire : _____ _____
8. Tarif parcelle : _____ Conflits : _____

FICHE D'IDENTITE PARCELLES AGRICOLES EXPLOITEES

9. Nombre : _____ Superficie : _____ _____Localisation :_____ _____ _____
10. Statut foncier : _____Titres fonciers : _____
11. Date acquisition : _____Propriétaire : _____ _____
12. Tarif parcelle : _____ Conflits : _____

FICHE D'IDENTITE CHAMPS EN JACHERE

13. Nombre : _____ Superficie : _____ _____Localisation :_____ _____ _____
14. Statut foncier : _____Titres fonciers : _____
15. Date acquisition : _____Propriétaire : _____ _____
16. Tarif parcelle : _____ Conflits : _____

TYPOLOGIE FONCIERE COUTUMIERE SUR LES PARCELLES AGRICOLES

17. Acquisition terrains
    - Héritage familial (famille nucléaire) : _____
    - Don ou leg d'un parent (oncle maternel/grand père) : _____
    - Don de quelqu'un qui n'est pas un parent : _____
    - Don de la belle famille (beau-père) : _____
    - Emprunté à un parent (oncle maternel, grand père) : _____
    - Emprunté à quelqu'un qui n'est pas un parent : _____
    - Défriché dans forêt : _____
    - Achat : _____
    - Autre (préciser) : _____
18. Droits d'accès : _____

_____

_____

19. Droits d'usage : _____

_____

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE

_____

_____

20. Repères fonciers coutumiers
    - Arbre : _____
    - Cours d'eau : _____
    - Piste : _____
    - Forêt : _____
    - Colline : _____
    - Cultures : _____
    - Autre : _____
    - Sans marquage précis : _____

21. Nombre d'arbres utiles sur le terrain (préciser utilisation)
    - Sapelli : _____
    - Manguier : _____
    - Oranger : _____
    - Citronnier : _____
    - Safoutier : _____
    - Autre : _____

Si la terre est empruntée ?

22. Quelle est la durée de l'accord ?
    - Entre 1 et 2 ans : _____
    - Entre 2 et 5 ans : _____
    - Entre 5 et 10 ans : _____
    - Plus de 10 ans : _____
    - Peut être repris à tout moment : _____
    - Aussi longtemps que c'est cultivé : _____
    - Autre : _____
23. Y a-t-il une contrepartie ?
    - En argent : _____
    - En nature : _____
    - Autre : _____
24. S'il y a une contrepartie, est-elle
    - Obligatoire : _____
    - Optionnelle : _____
    - Autre : _____
25. Pensez-vous que le propriétaire retirera un jour ses terres ?: _____
26. Pourquoi ?: _____

DIVERS :

27. Qui profite des produits des arbres laissés sur champs ?: _____
28. L'utilisateur a-t-il le droit de couper / planter des arbres ?: _____
29. L'utilisateur peut-il prêter les terres à quelqu'un d'autre ?: _____
30. N'importe qui peut-il recueillir les produits des arbres sur place ?: _____
31. N'importe qui peut-il abattre des arbres ?: _____
32. Avez vous prêté, donné, loué ou vendu des terrains à quelqu'un ? (famille / étranger) : _____

_____

_____

_____

33. Comment se règlent les conflits fonciers à Pokola ? :_____

_____

34. En avez-vous déjà eu ? _____
35. Comment cela s'est il réglé ?: _____
36. Comment s'effectue la transmission des terres ? _____

_____

37. Quelles sont les autorités coutumières pour le foncier ? : _____

_____

38. Quel pouvoir ont-elle ? Y a t'il une évolution depuis l'apparition de la CIB ? Depuis ces 3 dernières années ? : _____

_____

_____

_____

39. Comment gérez vous vos terres ? (gestion villageoise, lignagère, familiale, individuelle, autre) : _____

_____

_____

_____

40. Comment voyez vous les prochaines années ? : _____

_____

_____

_____

41. Divers : _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

***Annexe III* : Calendrier cultural – Cultures vivrières**

Calendrier cultural - cultures vivrières

Pluviométrie moyenne	40mm	65mm	125mm	150mm	200mm	150mm	125mm	160mm	325mm	250mm	175mm	65mm
Spéculation / mois	**J**	**F**	**M**	**A**	**M**	**J**	**J**	**A**	**S**	**O**	**N**	**D**
Saisons	Grande saison sèche			Petite saison des pluies		Saison sèche peu marquée			Grande saison des pluies			
Manioc												
Manioc (1)				Plantation	Plantation				Plantation	Plantation		
Manioc (2)				Plantation	Plantation				Plantation	Plantation		
Maïs				Semis					Semis	Semis		Récolte
Bananes plantain												
Bananes plantain (1)				Plantation					Plantation	Plantation		
Bananes plantain (2)				Plantation					Plantation	Plantation		
Bananes plantain (3)				Plantation					Plantation	Plantation		
Bananes douces												
Bananes douces (1)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Bananes douces (2)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Bananes douces (3)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Taro				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Patate douce												
Patate douce (1)		Défrichement champs de forêt et jachères et entretien des champs		Plantation			Défrichement jachères et entretien des champs		Plantation			
Patate douce (2)				Plantation					Plantation			
Canne à sucre				Plantation					Plantation	Plantation		
Arachide				Semis					Semis			
Courges				Semis					Semis			
Ananas (2)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Arbres fruitiers												
Palmier huile (1)				Plantation	Plantation				Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Palmier huile (2)				Plantation	Plantation				Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Oranger				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Citronnier				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Mandarinier				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Safoutier (divers)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Manguier sauvage				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Avocatier (3)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Papayer (3)				Plantation					Plantation	Plantation	Entretien	Entretien
Kolatier sauvage				Plantation	Plantation				Plantation	Plantation	Entretien	Entretien

Annexe IV* : *Hiérarchie des objectifs

	Hiérarchie des objectifs	*Indicateurs*	*Sources de vérification / système de suivi et évaluation*	*Hypothèses critiques*
Finalité	**Gestion durable** de l'ensemble des écosystèmes (forestiers et agricoles) au sein de la zone d'exploitation de la CIB	Plan aménagement et certification	Images satellites / cartes	
Objectif spécifique	Permettre une production agricole **durable** en quantité et en qualité sur les zones déjà défrichées, en lien avec une politique de **restauration** efficiente de la **fertilité** visant à : **1. Stabiliser** les zones de production agricole **2. Induire une augmentation** du pouvoir d'achat des populations **3. Promouvoir la consommation** des produits agricoles locaux **4. Favoriser l'application** d'itinéraires agroforestiers adaptés par les populations	Indices de production Surfaces agricoles utilisées Evolution emplois et pouvoir d'achat Origine produits agricoles vendus Types de cultures / nombre paysans	Enquête et audits	Adéquation politique nationale et décentralisée (Commune de Pokola) avec objectifs CIB et attentes populations locales
Résultats	**1. Les contraintes** écologiques, techniques, sociales, économiques et foncières et les **potentialités** agroforestières sont identifiées selon leur situation géographique. **2.** Des **scénarios** de développement agroforestier à court, moyen et long terme sont validés par l'ensemble des familles d'acteurs **3.** Des **dispositifs** agroforestiers testant des **itinéraires techniques** novateurs et spécifiques sont mis en place **4. Des systèmes** agroforestiers améliorés sont mis en place avec des groupes ou personnes ressources volontaires **5. La pépinière** de l'UAPARA/SNR dispose de personnel, de techniques et de méthodes permettant une production de plants forestiers et agroforestiers adaptés aux besoins des différents opérateurs **6. Les ressources génétiques** des espèces végétales agricoles, forestières et agroforestières les plus adaptées sont mobilisées et gérées pour fournir du matériel végétal de multiplication de qualité **7. Des parcelles tests de restauration écologique** sont mises en place sur les zones dégradées à vocation forestière avec un objectif à long terme de production et d'amélioration de la biodiversité **8. Des agents et ingénieurs locaux** sont formés sur les **techniques** agroforestières **9. Les pratiques agroforestières** les plus prometteuses sont diffusées	1. Définition des critères spécifiques de zonage, des atouts/contraintes et perspectives de développement de la zone **2. VALIDATION PAR DIFFERENTES FAMILLES D'ACTEURS** 3. Nombre de parcelles test et données techniques 4. Nombre de personnes et zones identifiées 4. Systèmes améliorés effectifs (rendement) 5. Nombre de plants et espèces produits 6. Quantité matériel végétal fourni 7. Nombre de parcelles et données techniques 8. Nombre agents formés 9. Nombre de diffusions	1. Cartes thématiques, rapports techniques 2. Chartes / convention / PV pluri-acteurs 3-7. Rapports d'enquêtes et de suivi techniques 8. Evaluation formations 9. Fiches, reportages, articles, publications, autres moyens de communication	Absence épidémies sur matériel végétal/animal Disponibilité suffisante surfaces agricoles Immigration contrôlée

Activités / moyens	**1. Effectuer** un diagnostic **foncier** et un zonage agro/écologique sur les surfaces agricoles **2. Débattre** et **choisir** avec les différentes familles d'acteurs des scénarios de développement agroforestier à court, moyen et long terme **3. Collecter et tester** des **espèces** ligneuses agroforestières et non ligneuses sur des parcelles tests **4. Appuyer** et former les agriculteurs sur des itinéraires **techniques** agroforestiers **reproductibles** compatibles avec les systèmes existants **5. Développer** la pépinière de l'UPARA/SNR avec la mise en place de techniques de multiplication et d'entretien novateurs **6. Fournir** du **matériel végétal** de qualité sur la base des espèces agricoles et agroforestières les plus adaptées **7. Mettre en place** des parcelles tests de restauration écologique des zones dégradées **8. Former** les techniciens et ingénieurs locaux spécialisés **9. Mettre en place** une politique de **communication** sur les objectifs et acquis du projet en direction des différentes familles d'acteurs impliquées et en particulier des organisations relais concernées			Données de base disponibles et représentatives Collaboration population et autorités locales Plants-semences-boutures disponibles Disponibilité et fertilité suffisante des sols ciblés

N.B. : Les activités 3, 5 et 6 se feront en lien avec le volet dynamique forestière pour le développement de la pépinière

Annexe V : Chronogramme des activités 2005 - 2008

CHRONOGRAMME - Volet Agroforesterie - Projet FFEM - Années 2005-2008

Programme global	2005		2006		2007		2008
ACTIVITES	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1
Diagnostic et zonage multicritères							
Concertation / familles acteurs sur scénarios agroforestiers							
Test et amélioration espèces ligneuses et non ligneuses							
Analyse systèmes agroforestiers locaux (parcellaire)							
Formation et appui agriculteurs / itinéraires agroforestiers améliorés							
Appui agriculteurs / mise en place IT améliorés							
Développement de la pépinière de l'UPARA/SNR							
Fourniture de matériel végétal de qualité							
Mise en place de parcelles tests de restauration écologique							
Formation techniciens et ingénieurs congolais spécialisés							
Mise en place politique de communication							

REPUBLIQUE DU CONGO

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

PROJET CIB FFEM « SUIVI DU PROGRAMME DYNAMIQUE FORESTIERE – AGROFORESTERIE – INVENTAIRES FAUNE » DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION FFEM SOUS LA CONVENTION DE FINANCEMENT N° CCG 1071.01 A »

FICHE D'ANALYSE

VOLET AGROFORESTERIE

SNR

Service National de Reboisement

CHARBONNIER Bruno
Pokola, novembre 2005

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

Tableau : Conclusion sur les 3 premières parties du rapport d'analyse
Aspects positifs et négatifs

+	THEMATIQUE	-
Conditions du milieu relativement favorables (climats, sols non dégradés, peu de pentes)	GENERAL	Agriculture très dépendante main œuvre insuffisante et versatile
Voies de communication bien entretenues entre zones de production agricole et à forte densité humaine...		... mais trop peu de camions de transport : enclavement subsiste entre grandes zones
		Interdiction campement intermédiaire dans champs = champs non améliorés et vol produits
		Transport à force humaine des champs au village au niveau local
Lois génériques...	INSTITUTIONNEL	... mais manque de textes d'application
Lois cadres sur Préfecture et Conseil Départemental (CD)...		... mais flou institutionnel entre tutelle Préfecture et appui CD : conflits
Existence tutelle / cadrage comité village...		... mais pas de cadre détaché ni administrateur délégué sur place
Présence Comité de Village (CV)...		... et disponibilité et présence rares
Décret érigeant Pokola en Commune moyen exercice sorti en mai 2005...		... mais dépassement prérogatives / CV sans réaction Sous Préfecture
		...pas de texte de loi sur missions et relations avec tutelle / Commune moyen exercice
Texte sur titre foncier : protection intégrale propriétaire...	FONCIER LEGAL	... mais ni communication ni test en milieu rural
		... et trop onéreux / paysan moyen
Titre intermédiaire moins onéreux : permis occuper sol...		... mais pas de reconnaissance permis occuper / tous
		... ni de règle claire sur tarification permis
Terres migrants congolais années 80-90 sécurisées coutumièrement...	FONCIER COUTUMIER	Conseils sages non influents pour règlement conflits
Peu de conflits fonciers		Mélange foncier coutumier et représentation légale dans CV : abus
		Non reconnaissance des territoires fonciers coutumiers
Marché solvable avec un pouvoir d'achat important (agents CIB)...	SOCIO-ECO	... mais irrégulier (2 fois / mois) : paye et quinzaine
Autres sources de revenus pour cultivateurs (emplois CIB, WCS, charbon,...)		
Revenus moyens à supérieurs pour un certain nombre d'agriculteurs...		... avec une proportion encore forte qui s'adonne à l'autoconsommation
		Concurrence des produits importés subventionnés
Grosse production de maïs...		... mais grains de maïs réservés à fabrication alcool artisanal au détriment élevages

Production : nombreuses spéculations...		... mais pas de gestion récoltes entre paysans : périodes pénuries et surproductions
Surfaces disponibles à Pokola (jachères longues et nombreuses)...	**AGRICULTURE**	... mais pas pour tout le monde : inégalités / origines géographiques
		Pas d'agriculture intensive type jardin de case
		Vol des récoltes
Grande variété des produits agricoles...		...mais en quantité insuffisante dû notamment à matériel végétal pas suffisamment adapté ou performant
		Répartition désordonnée champs et cultures
Agriculture améliorée des migrants Pool/Plateau/Cuvettes...		... mais technicité reste faible
Maraîchage fortement pratiqué...	**ASSISTANCE TECHNIQUE / TECHNICITE**	... mais technicité faible et insécurité foncière pour principaux maraîchers
Quelques expériences personnelles en matière de paillis et compost...		... mais sans itinéraire technique éprouvé
		Savoir faire agricole en général faible, variables / individus et groupes
Fonds développement CIB prévu / appui paysans...		... avec contexte PROGEPPP qui n'a pas donné les résultats escomptés
		Pas / peu intrants ou petits outillages
		Maladies des cultures et notamment de la principale culture vivrière (pourridié du manioc)
Attente et disponibilité d'une partie des paysans pour projet agroforestier...		... mais réticence plus grand nombre ou simplement attente appui financier ou matériel
Présence services phytosanitaires agricoles...		... mais pas d'ONG ni de programme d'appui au niveau organisationnel/agricole
Terres agricoles communes pour certaines églises et sectes (4-5)...	**ORGANISATION**	... mais pas d'organisation collective en matière de production agricole en général
Organisation des maraîchers entre eux pour vente des produits du marché...		... mais encore très embryonnaire
	ELEVAGE / FAUNE	Divagation animaux sauvages et domestiques (Kabo : éléphants)
		Peu d'élevage (production de protéines et de fumier faibles)

ANALYSE DES POSSIBILITES D'INTENSIFICATION ET DE DIVERSIFICATION DES TECHNIQUES AGRICOLES ET AGROFORESTIERES

1. Typologie des appuis existants ou à venir

Plusieurs structures ou mécanismes d'appui ont été mis en place pour aider les populations locales :

- Le **PROGEPPP**, qui vise à appuyer et renforcer les petits élevages (porcs, cabris, poulets, canards, etc.) afin de diminuer la pression sur la faune sauvage, notamment sur Pokola et Kabo;
- Les **services phytosanitaires** dépendant du Ministère de l'Agriculture, qui vise à conseiller les cultivateurs sur leurs systèmes agraires, notamment en terme de protection des cultures, à contrôler les entrées / sorties de produits alimentaires, et plus spécifiquement à faire un suivi vétérinaire des importations de bœufs / zébus à Pokola et à Kabo ;
- Le Programme Micro-Réalisations de l'Union Européenne (**PMR**), qui s'est installé à Ouesso et qui a pour but d'appuyer la société civile dans la mise en place de projets de développement, notamment en matière de développement rural dans tout le Nord Congo ;
- La **CIB**, avec des appuis qui visent à renforcer la circulation des produits alimentaires dans les chantiers et les villages des UFA où elle intervient.

Le PROGEPPP, s'il a permis de tester la mise en place d'un certain nombre d'élevages, n'est pas suffisamment intervenu dans le suivi et le contrôle des éleveurs, d'où le très grand nombre d'élevages extensifs – notamment au niveau des porcs – qui posent de gros problèmes par leur divagation au niveau de l'agriculture vivrière et maraîchère. Les actions menées par ce même organisme visant à appuyer le maraîchage au niveau de Kabo n'ont pas donné de résultats significatifs (aucun système expérimental n'est présent actuellement, et encore moins diffusé) pour les mêmes raisons (absence d'assistance technique, l'appui se bornant à un financement pur et simple).

Les services phytosanitaires ne remplissent pas leur mission d'assistance technique, faute de moyens humains et matériels. Ils se bornent à assurer leur mission de contrôle et d'évaluation des dommages pour les cultures détruites (à la demande des propriétaires).

Le PMR vient de s'installer, aussi est-il nécessaire d'attendre un certain temps avant de tirer des conclusions sur ses actions.

La CIB appuie actuellement, via des subventions et des appuis logistiques et techniques, l'approvisionnement de ses chantiers forestiers et des villages inclus dans les UFA où elle intervient. Cet appui s'effectue à deux échelles :

- à l'échelle interrégionale, avec un soutien au transport, au stockage et au contrôle des prix de produits alimentaires provenant du Cameroun, notamment pour tout ce qui concerne les protéines animales (principalement zébus du Nord Cameroun via deux bouchers installés à Pokola et à Kabo,et de la viande surgelée) ;
- à l'échelle locale, avec un soutien au transport de produits issus des villages des Terres Kabounga (produits vivriers et viande d'élevage) vers Pokola.

Si ces deux initiatives contribuent à l'approvisionnement alimentaire de Pokola – et dans une moindre mesure de Kabo – le fait de subventionner largement les produits venant du Cameroun contribue à décourager les initiatives locales en matière d'agriculture, et à provoquer une augmentation des prix de la production locale.

En revanche, l'initiative locale nous parait intéressante et gagnerait à être renforcée encore plus, en favorisant les initiatives des commerçants locaux et en leur donnant la possibilité de mettre en place des transports de marchandises entre les différents villages des UFA.

La CIB projette également de mettre en place des fonds de développement locaux dans le cadre de l'appui communautaire défini dans les plans d'aménagement à venir. Cette initiative peut véritablement contribuer au développement des initiatives locales à partir du moment où les objectifs, le pilotage, le suivi et l'évaluation de ces actions sont effectifs.

La tâche est de toutes les façons immense. Il n'existe pas de structures déconcentrées ou décentralisées suffisamment présentes sur le terrain pour contribuer à la réussite de ce type de projets et la société civile est encore embryonnaire, ne présentant ni GIE, ni groupements, ni ONG véritables. Les seules organisations collectives qui existent se résument à quelques associations culturelles et à plusieurs églises ou sectes. Il sera donc très difficile d'appuyer autre chose que des initiatives familiales ou individuelles dans ce contexte.

2. Quelles hypothèses avec quels impacts possibles ?

2.1. Typologie des agriculteurs

Les chapitres précédents avec les conclusions résumées dans le tableau récapitulatif, ainsi que les observations directes sur le terrain nous ont amené à définir la typologie suivante en ce qui concerne les agriculteurs de Pokola et de Kabo :

Type 1 : ***Agriculteurs–cueilleurs*** – Semi-nomades (pygmées) en voie de sédentarisation (Pokola).
- agriculture traditionnelle d'autoconsommation reposant sur le défriche brûlis ;
- petites superficies cultivées (moins de 0,5 ha) ;
- deux cultures principales : manioc et bananes ;
- agriculture = activité secondaire vu comme un extractivisme de produits ;
- activités principales : chasse-pêche-cueillette et travail à la CIB ;
- foncier traditionnel non reconnu par les autres populations ;
- pas d'activités d'élevage ;
- fort % de main d'œuvre agricole pour les champs bantous dans cet échantillon ;
- pas de demandes de nouvelles cultures.

Type 2 : ***Agriculteurs secondaires*** – Groupes ethno-géographiques de la Sangha et de la Likouala ;
- agriculture traditionnelle principalement dévolue à l'autoconsommation reposant sur le défriche brûlis ;
- superficies moyennes de 0,7 à 2 ha en moyenne ;
- trois cultures principales : manioc – banane – maïs ;
- cultures secondaires : taro et patate douce ;
- quelques cultures maraîchères et papayers ;
- agriculture vue comme activité secondaire ;
- activités principales : pêche, chasse, travail CIB ;
- foncier traditionnel de moins en moins reconnu par les migrants congolais (pour les Sangha – Sangha) ;
- pas d'activités d'élevage ;
- pas de demandes de nouvelles cultures.

Type 3 : ***Agriculteurs traditionnels typiques*** – Groupes ethno-géographiques du pool / plateau et des cuvettes ouest et centrale ;
- agriculture traditionnelle avec part importante de vente (+ 30% des produits) et reposant sur le défriche brûlis ;
- superficies plus importantes dépassant 2,5 ha ;
- trois cultures principales : manioc – bananes – maïs ;
- cultures secondaires : taro, patates douces, canne à sucre ;
- cultures spécifiques en fonction des individus : maraîchage peu intensif et fruitiers divers ;
- agriculture vue comme activité principale ;
- autres activités principales : travail CIB et commerce ;
- foncier fondé sur le droit de la première hache qui se substitue au foncier traditionnel des types 1 et 2 (surtout à Pokola) ;
- activités d'élevage ;
- demandes de nouvelles cultures, notamment pour les fruitiers.

Type 4 : ***Agriculteurs néo-ruraux*** – Groupes ethno-géographiques du Pool / plateau et des cuvettes ouest et centrale (absents à Kabo);

- agriculture traditionnelle en voie d'amélioration avec part majoritaire de vente (+ 75% des produits) pouvant reposer sur le défriche brûlis mais aussi sur des techniques liées au paillage du sol ;
- superficies dépassant 2,5 ha ;
- cultures principales variables : recherche d'une spécialisation à vocation commerciale pure ;
- manioc – bananes – maïs cultures principales ou secondaires ;
- maraîchage peu intensif à intensif ;
- vergers fruitiers chez certains individus ;
- agriculture vue comme activité principale ;
- autres activités principales : travail CIB et commerce ;
- sécurité foncière en général très affirmée au niveau coutumier ;
- terres en majorité situées à 4-6 km de Pokola ;
- activités d'élevage et expérimentations de systèmes semi-intensifs ;
- fortes demandes d'assistance technique et de matériel végétal amélioré ;
- inputs financiers très importants ;
- vision à long terme de l'agriculture ;
- pas d'engrais pour le moment ;
- meilleure technicité main d'œuvre ;
- habitat secondaire souvent dans le champ de culture.

Type 5 : ***Maraîchers*** – Rwandais et quelques congolais du centre et du sud Congo (absents à Kabo) ;

- agriculture intensive sur petites surfaces avec systèmes de paillis et apport de matière organique et de produits phytosanitaires ;
- vente de plus de 85% des produits en général ;
- superficies en général très réduites (moins de 1 ha) ;
- cultures maraîchères principalement cultivées : légumes feuilles (oseille, amarante) et fruits (tomate, aubergine) ;
- manioc – bananes – maïs vues comme cultures secondaires ;
- fruitiers assez rares ;
- agriculture vue comme activité principale ;
- autres activités principales : commerce, charbonnerie ;
- insécurité foncière forte ;
- terres proches des habitations et des cours d'eau ;
- pas d'élevages ;
- fortes demandes d'assistance technique et de matériel végétal amélioré ;
- inputs financiers très importants ;
- bonne technicité main d'œuvre ;
- approvisionnement difficile en semences.

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

2.2. Choix des protocoles à mettre en place

La stratégie de mise en place de parcelles améliorées doit tenir compte des aspects suivants :

- demande principale visant à stabiliser les terres de cultures et améliorer les rendements et la gestion de la fertilité ;
- projet relativement court avec une fin programmée début 2008 ;

Cela signifie que toute nouvelle spéculation ou technique doit apporter la preuve de ses résultats et convaincre un certain nombre de paysans d'ici deux années.

Nous proposons par conséquent 3 systèmes d'expérimentation avec des processus différents :

Système 1 : Milieu contrôlé à 100%.

- parcelles « FFEM » pures (via la CIB ou l'UPARA par exemple) ;
- introduction de variétés améliorées de manioc, bananes, fruitiers, cultures maraîchères, haricots, arachide ;
- test de différentes espèces de légumineuses ou graminées herbacées (gestion fertilité du sol) sous forme de couverture vivante ou morte ;
- test de différentes associations de cultures (fruitiers – vivriers) en lien avec une bonne couverture du sol ;
- test ajout de compost ;
- éventuellement test d'espèces exotiques si elles ne sont pas invasives ;
- éventuellement test d'introduction de ligneux en lien avec les cultures soit en haies soit dispersés dans les champs avec l'inconvénient de ne pas pouvoir voir les résultats avant au moins 4-5 ans ;
- éventuellement test de systèmes agro-sylvo-pastoraux avec utilisation fumier bœufs (inconvénients : peu de bœufs) ;
- pas d'intervention des paysans.

Système 2 : Milieu contrôlé au niveau itinéraires techniques avec accueil paysans sélectionnés ;

- mêmes caractéristiques foncières ou techniques que pour le système 1 sauf au niveau des points ci-dessous ;
- pas de tests sur des espèces exotiques de paillis avant résultats système 1 ;
- test d'espèces présentes localement (*Panicum africanum*, *Chromoleana odorata*) avec des degrés d'intensité variables ;
- pas d'introduction de ligneux ;
- typologies concernées : principalement le groupe 5 (sécurisation foncière apportée par le projet) et les groupes 3 et 4.

Système 3 : Essais directs en milieu paysan ;

- essais directement dans les parcelles des paysans ;
- soit directement sur une partie de leur champ cultivé sur la base d'ajout de matériel végétal amélioré *dont on connaît le comportement à l'avance* : fruitiers et cultures maraîchères principalement ;
- soit dans des parcelles de jachères avec possibilités de travailler sur des enrichissements de jachères / jachères améliorées ou sur des systèmes de culture spécifiques (mélange vivriers fruitiers avec bonne gestion fertilité) ;
- typologies concernées : types 4, 5 pour débuter, et types 2, 3 après échanges observations entre paysans.

Chronologiquement, le système 1 devra avoir été installé avant que le 2 et le 3 ne démarrent. Cependant, il faudra veiller à agir rapidement dans les parcelles des paysans afin que l'intérêt de ces derniers ne retombe pas.

Ces interventions auront lieu à Pokola (systèmes 1,2 et 3), à Kabo si le problème hommes – éléphants évolue dans un sens positif (systèmes 1 et 2), et dans les villages de la forêt si les disponibilités en matériel végétal sont satisfaisantes (distribution de matériel végétal amélioré et tests système 3 dans un premier temps).

CONCLUSION GENERALE

Comme nous avons pu le voir précédemment, les propositions d'améliorations agroforestières énoncées s'inscrivent dans une perspective de **définition large** de **l'agroforesterie**.

Il nous apparaît primordial, vu le temps extrêmement court du projet, de favoriser **l'amélioration de systèmes existants** plutôt que l'introduction de nouveaux systèmes scientifiquement et agronomiquement éprouvés mais difficilement diffusables dans un contexte agricole peu évolué. Le système 1 pourra éventuellement accueillir de tels systèmes, mais seulement dans l'hypothèse d'une diffusion probable à long ou moyen terme.

Le fait que **l'UPARA** expérimente de son côté des essais agroforestiers à base de ligneux est une chance puisque les deux systèmes pourront être comparés à terme en matière de rentabilité écologique, économique et de diffusion en monde paysan.

De nombreuses **contraintes** nécessitent toutefois d'être levées sur les sites principaux de Pokola et de Kabo et il n'est pas exclu que le projet doive se reconcentrer sur des zones à plus fortes production et productivité agricoles si ces dernières subsistent.

La **contrainte majeure** à **Pokola** est l'impossibilité d'intensifier ses cultures et de gérer convenablement son système agricole si le paysan et sa famille doivent parcourir des km à pied pour rejoindre sa parcelle. Hors, les terres les plus adéquates se situent toutes à plus de 4 km du village. Elles sont moins sujettes aux attaques des élevages extensifs et traditionnels, couvrent des superficies plus importantes, ne sont pas menacées par l'extension de Pokola et de la CIB, etc.

Deux solutions complémentaires sont envisageables pour résoudre ce problème :

- organiser des **transports** le matin et le soir pour déposer les agriculteurs et assurer l'arrivée des produits sur Pokola[1] ;
- autoriser un **habitat permanent** ou **semi permanent** dans les champs principaux, en mettant en place un contrôle strict pour vérifier que le paysan n'en profite pas pour défricher en forêt ou ne transforme pas son campement en lieu de passage de braconniers.

Au niveau de **Kabo**, il est indispensable de régler le problème de **conflit homme / éléphant** avant d'envisager d'intervenir sur un programme agricole. A court terme, il n'est donc pas prévu d'effectuer de tests sur cette localité.

---

[1] En favorisant des heures et des lieux fixes

Les villages des terres **Kabounga** sont des zones à privilégier en ce qui concerne l'acheminement des produits agricoles sur Pokola et Kabo. Il faudra cependant faire attention aux risques de dégradation du couvert forestier suite à des demandes d'augmentation de la production agricole sur ces zones.

Le projet ne fonctionnera que si suffisamment de **matériel végétal amélioré** est **introduit** (1ère année) puis soit importé soit **produit** sur place à partir de la nouvelle pépinière prévue.

Enfin le projet ne donnera de bons résultats que si une **organisation collective** se met peu à peu en place, sachant que les premiers paysans relais sélectionnés en fonction de critères restant à définir (volontarisme, technicité agricole, sécurité foncière, positionnement institutionnel, etc.) serviront à partir **d'initiatives individuelles préalables** à former le monde paysan au niveau technique mais aussi **organisationnel** (formation de groupements ?).

Le **fonds de développement local** qui sera prochainement mis en place par la CIB pourrait participer à cet objectif de formation et contribuer au développement agricole de la zone concernée.

SIGNIFICATION DES SIGLES

Général

CIB :	Congolaise Industrielle des Bois
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
UFA :	Unité Forestière d'Aménagement
UFE :	Unité Forestière d'Exploitation
MEFE :	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
WCS :	Wildlife Conservation Society
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
SNR :	Service National de Reboisement
UPARA :	Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie
UR2PI :	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles
AFD :	Agence Française de développement ;
TEREA :	Terre Environnement Aménagement
GPS :	Global Positioning System
RDC :	République Démocratique du Congo

Groupes ethno-géographiques

Groupe 1 :	Autochtones originaires des départements de la Sangha et de la Likouala (Nord Congo)
Groupe 2 :	Semi-nomades ou pygmées du Nord Congo
Groupe 3 :	Migrants nationaux originaires des régions du Pool et du Plateau
Groupe 4 :	Migrants nationaux originaires de la Cuvette Ouest
Groupe 5 :	Migrants nationaux originaires de la Cuvette Centrale
Groupe 6 :	Migrants africains – principalement originaires du Rwanda et de la RDC

Parcelles à vocation agricole :

CC :	Champ de Culture(s)
JA :	Jachère
F :	Forêt
CM :	Champ Mixte